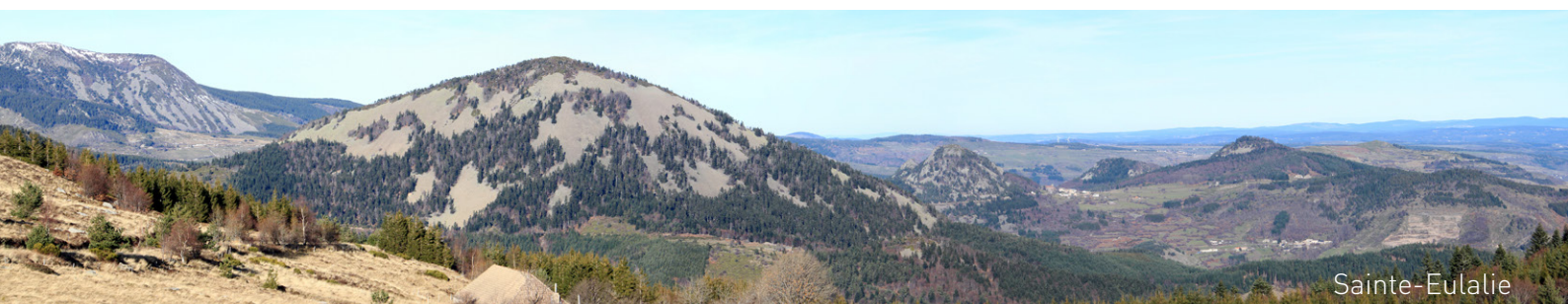


ÉLABORATION CONCERTÉE D'UN PLAN DE PAYSAGE
à l'échelle du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche,
élargie aux SCOT « Ardèche Méridionale » et « Centre Ardèche »

Document validé en
Comité de pilotage le
31.01.2017

DIAGNOSTIC ENSEMBLES PAYSAGERS



Le plan de paysage pour le territoire du Parc des Monts d'Ardèche élargi aux périmètres des SCoT Centre Ardèche et Ardèche méridionale a pour objectif de constituer un projet partagé de territoire dont la gestion des paysages est le fil conducteur.

Le paysage a la formidable faculté de permettre la compréhension du fonctionnement du territoire dans sa globalité, en observant ses différentes composantes comme l'urbanisation, la végétation, l'agriculture, le relief, le patrimoine, etc.

Le paysage est également un outil privilégié pour lire un territoire en profondeur, en articulant des données matérielles à ce qui relève du social, du culturel et du sensible, à ce qui apporte bien-être ou mal-être au quotidien.

Le document présent fait la synthèse et le bilan de la première partie du projet, celle où l'on fait connaissances, celle où l'on apprend à connaître le territoire, ses paysages, son fonctionnement et ses acteurs, élus, techniciens ou citoyens « ordinaires », où les acteurs qui y participent font connaissance. Il s'agit de produire collectivement une image du territoire composée de ce que chacun en sait, de la manière dont tous le pratiquent et le vivent quotidiennement, des différents « modes d'habiter » ardéchois et des relations que les usagers du territoire entretiennent avec lui.

Le diagnostic est issu à la fois d'un travail collectif mené pendant la première phase du projet et de la synthèse de différents travaux réalisés jusque là, considérés comme une source de connaissances locales.

Il vise à fournir une base fiable, un socle de connaissances sur lesquelles s'appuyer pour agir, en seconde phase, pour élaborer les fondations d'un projet de paysage à transmettre et à enrichir au fil du temps, expression des modes d'habiter ardéchois.

SOMMAIRE

Introduction Rappel de la commande et des objectifs	3
Sommaire	4
1. Démarche et méthodologie	6
- Un projet co-construit	6
- Les 3 grands temps de la démarche	7
- Les différentes échelles d'analyse et d'action opérationnelle	8
- Les outils de dialogue : la vidéo et le site web	9
- Les personnes interrogées	10
2. La connaissance locale produite au fil du temps (intégration des études existantes)	12
A. CARACTÉRISATION	15
Vivre et habiter en Ardèche, recomposition de la société ardéchoise et de sa relation au paysage	16
Représentations sociales paysagères	20
1. LA MONTAGNE, LES PENTES, LES PIÉMONT, LES PLAINES ET LES FONDS DE VALLÉES	31
1. La géographie fondatrice de quatre grands ensembles paysagers	32
- La montagne	34
- Les pentes	44
- Les piémonts	58
- Les plaines et les fonds de vallées	76
Quatre grands ensembles, dix-sept unités paysagères : la diversité des paysages ardéchois	90
2. PAYSAGES QUOTIDIENS ET UNITÉS PAYSAGÈRES, ÉVOLUTION DES MODES D'HABITER	93
1. Les caractères fondateurs des paysages ardéchois	94
2. Les nouveaux moteurs des paysages ardéchois	104
3. Des évolutions à maîtriser	
Dynamiques, potentialités et problématiques	111
<i>Tableaux de synthèse</i>	130

B. ENJEUX	143
Introduction : Les enjeux perçus selon les catégories d'acteurs	144
LES ENJEUX PAR ENSEMBLES PAYSAGERS	147
Enjeux par ensembles paysagers	147
1. La montagne	149
Tableau récapitulatif	157
2. Les pentes	159
Tableau récapitulatif	169
3. Les piémonts	171
Tableau récapitulatif	181
4. Les plaines et fonds de vallées	183
Tableau récapitulatif	191

1. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Un projet élaboré collectivement entre spécialistes/techniciens, élus et habitants

Si les connaissances produites et les propositions stratégiques sont définies à l'écoute des représentations des populations locales, la décision finale n'en reste pas moins à la charge du représentant, du décideur ou de l'élu. Dans ce contexte, il est primordial de concevoir la participation comme un triptyque indissociable réunissant habitants, décideurs et spécialistes, nécessitant la mise en place d'un processus de co-conception. Peu à peu, il s'agit de faire émerger un projet collectif pour lequel la question de l'acceptation ne se pose pas, les étapes de la construction du projet ayant été validées progressivement. Associer décideurs, citoyens et spécialistes est non seulement une garantie supplémentaire de réalisme des propositions, mais aussi de prise de décision partagée.

Le présent document est le fruit d'un travail mené collectivement, faisant la synthèse des points de vue des acteurs rencontrés (voir p.10-11), élus, techniciens, habitants ou usagers du territoire et de l'équipe mandataire (Passeurs). Les idées et réflexions exprimées lors des rencontres, individuelles (entretiens) ou collectives (parcours, ateliers) sont exploitées de deux manières :

- En nourrissant le diagnostic global et en constituant le fond des résultats et des documents présentés.
- En apparaissant comme élément d'argumentation d'une idée, illustrée par la retranscription d'un verbatim :

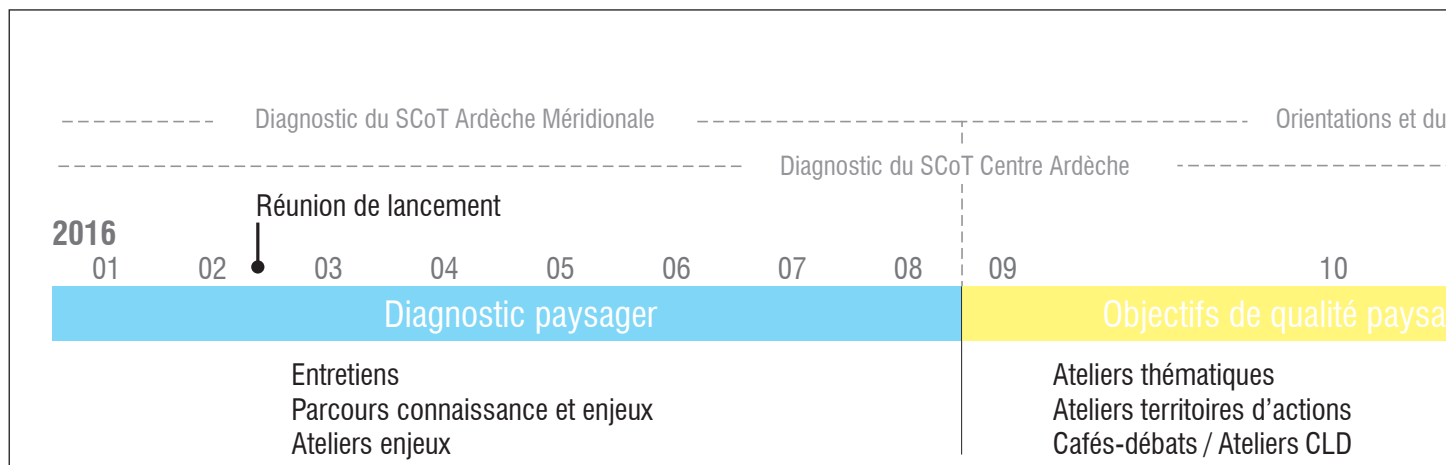
« Verbatim d'un élu, technicien ou habitant issu d'un entretien, d'un parcours ou d'un atelier... »
Élu, technicien ou habitant Unité paysagère.

Une démarche en trois grands temps et à deux échelles territoriales

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la démarche se déroule en trois grands temps, le diagnostic, les objectifs de qualité paysagère et le programme d'action.

Le document présent, marquant la fin du temps de la production de connaissances, le diagnostic, fait état de 9 mois de travail collaboratif, dont la collaboration s'est réalisée à travers :

- des entretiens individuels
 - des parcours paysage, ateliers itinérants sur sites
 - des ateliers en salle
- (voir p.10-11)



• Les 3 grands temps

DIAGNOSTIC

- Objectifs :

Recueillir les points de vues individuels, passer de l'individuel au collectif, produire une image partagée du territoire, définir collectivement les enjeux du territoire dans la perspective de la phase "orientations"

- Mise en œuvre :

Synthèse des études existantes,
Entretiens - Parcours - Ateliers sur les 3 secteurs,
Observations de terrain de l'équipe mandataire (Passeurs).

ORIENTATIONS

- Objectifs :

Se positionner collectivement sur les grands objectifs de qualité paysagère à atteindre puis définir les orientations stratégiques du projet.

- Mise en œuvre :

2 séries d'ateliers thématiques et territorialisés sur les 3 secteurs.

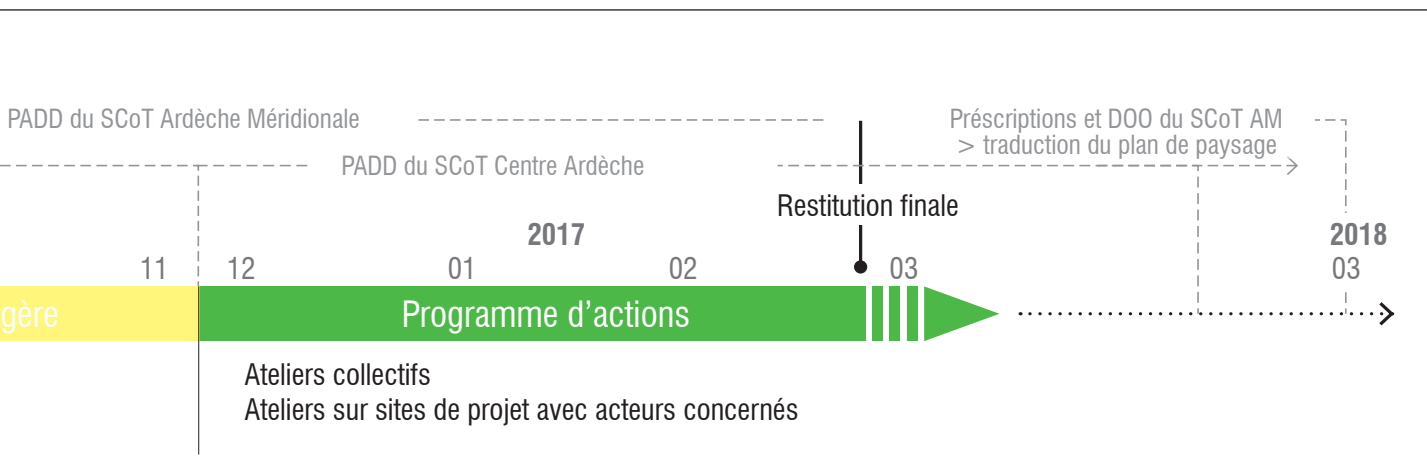
PROGRAMME D' ACTIONS

- Objectifs :

Concrétiser le projet de territoire, traduire en actions (matérielles et immatérielles) les orientations en les déclinant dans le temps et à différentes échelles du territoire.

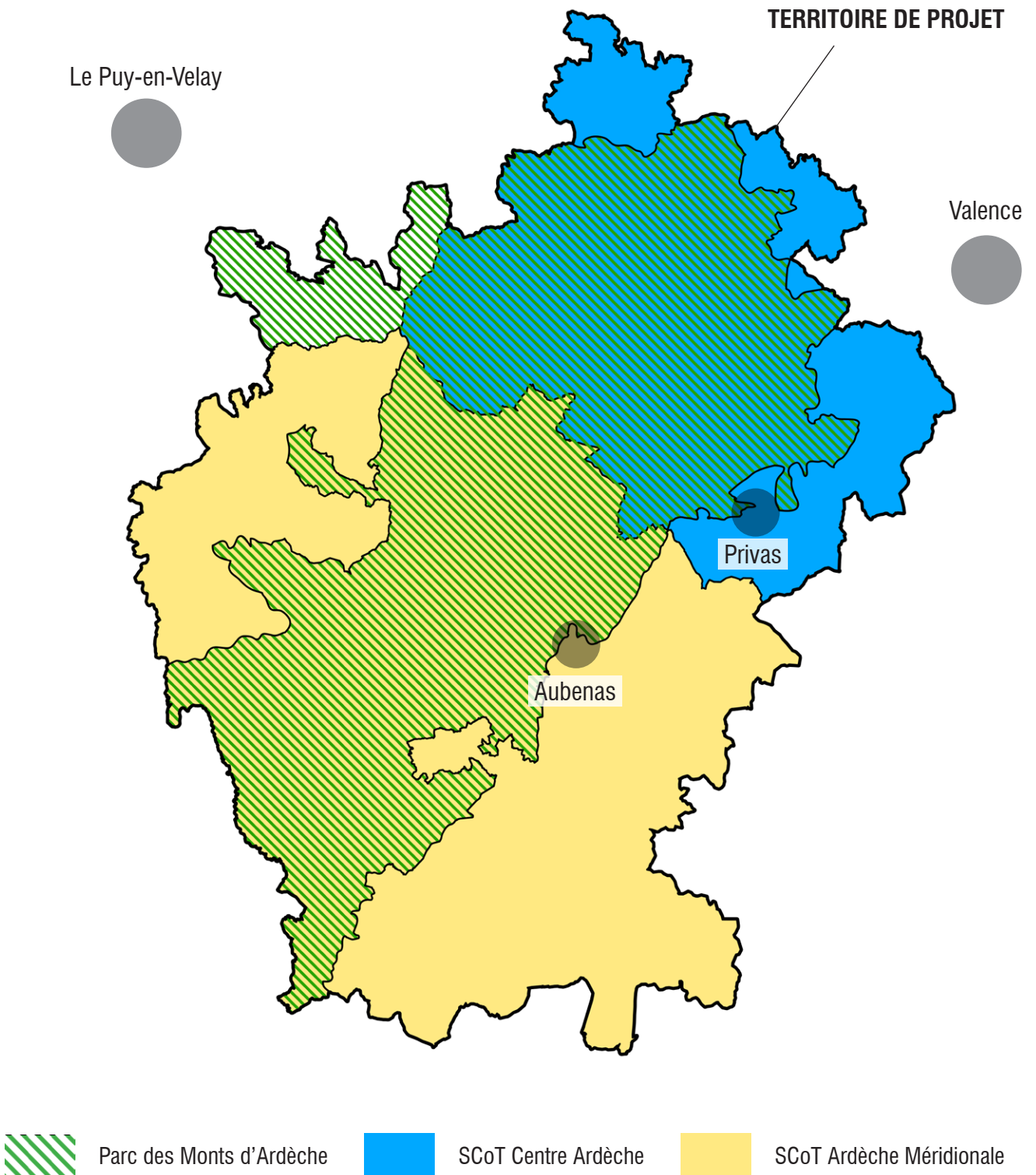
- Mise en œuvre :

1 série d'ateliers thématiques et territorialisés sur les 3 secteurs,
1 série de « micro-ateliers » par sites pilotes retenus.



1. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

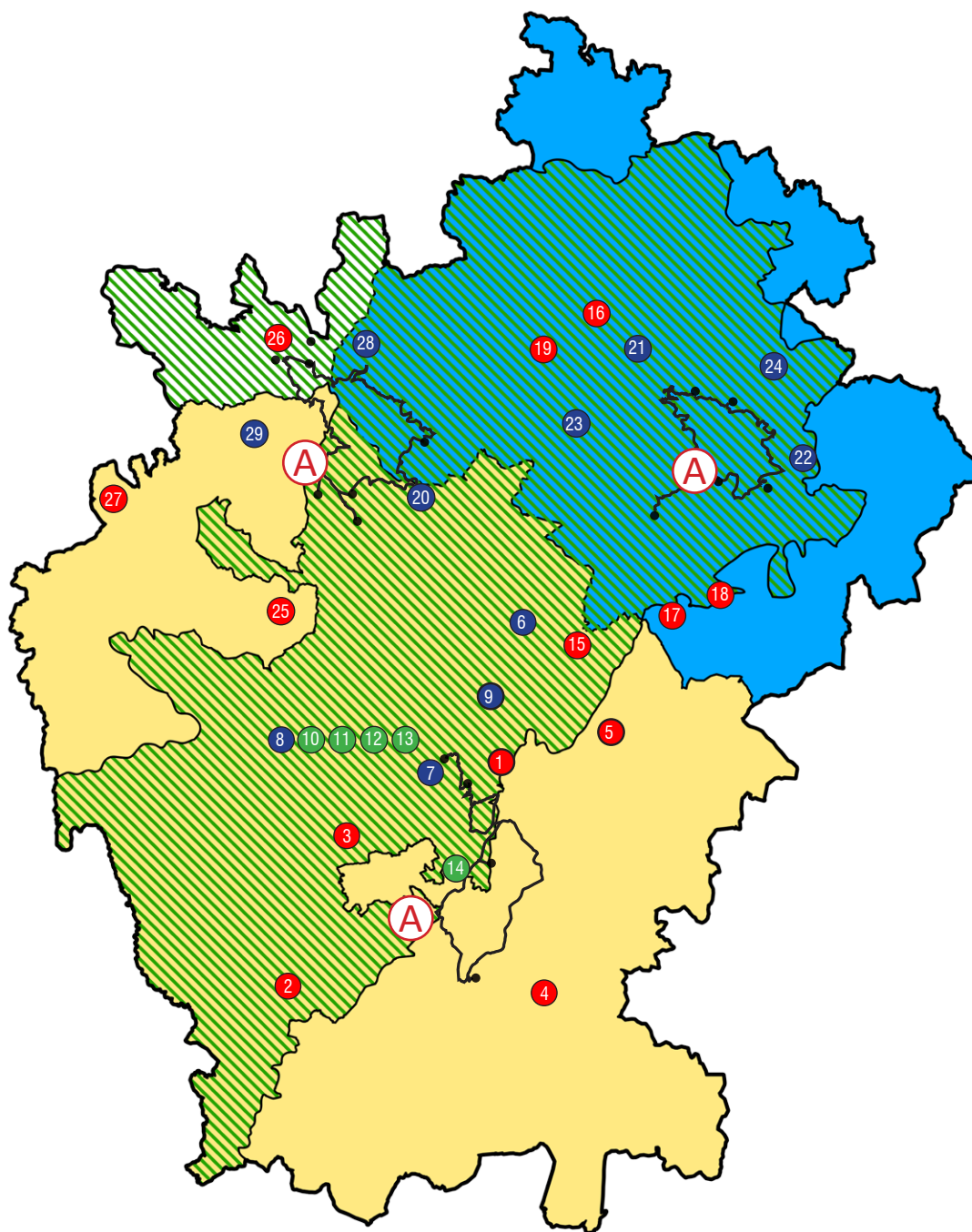
- Un territoire de projet pour différentes échelles d'analyse et d'action



Les orientations et le programme d'actions sont déclinés à l'échelle globale du territoire et sur des secteurs établis comme prioritaires ou exemplaires. Ces secteurs sont déterminés selon la hiérarchisation des secteurs à enjeux et les marges de manœuvre disponibles pour l'action.

1. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Les personnes interrogées



Parc des Monts d'Ardèche



SCoT Centre Ardèche



SCoT Ardèche Méridionale



Institutionnels et structures partenaires

- PNR :

Marc Lutz > Responsable biodiversité, gestion de l'espace, animation Natura 2000

François Chifflet > Chargé de mission forêt

Nicolas Klee > Chargé de mission tourisme/geopark

Richard Bonin > Chargé de mission économie, culture, agriculture

- Pays d'Arts et d'Histoire du Vivarais Méridional :

Valentin Rabier > Chargé de mission «Charte paysagère»

ARDÈCHE MÉRIDIONALE

Élus :

Arc Aubenas-Les Vans - M. Sauzon > Aubenas service urbanisme et développement économique

Piémont cévenol - M.Lepoitevin > Maire de Payzac

Cévenne méridionale - M.Gibert > Maire de Rocles

Ardèche Calcaire - M.Ozil > Maire de Lagorce

Piémont du Coiron - Mme Gily > Maire de Saint-Laurent-sous-Coiron

Piémont de la Haute-Cévenne - G.Fangier > Président Scot AM / Maire St Michel de Boulogne

Société civile :

Haute-Cévenne - M et Mme Braesh > Castanéculteurs Genestelle

Piémont cevenol - Agricultrice de Lentillères (entretien informel)

Haute-Cévenne - Mme Zarella > Gîte de la Perge Haute à Vals-les-Bains

CENTRE ARDÈCHE

Élus :

Boutières - M. Serre > Adjoint mairie Le Cheylard

Boutières - M. Fayard > Maire de Nonières

Vallée de l'Ouvèze - M. Merchat > Président du SCoT Centre Ardèche et Maire de Saint-Priest

Vallée de l'Ouvèze - Mme Chaize > Adjointe culture et patrimoine mairie de Privas

Société civile :

Boutières - M. Chouteau > Ancien maire de Saint-Christol, membre du CLD

Boutières - Mme André > Membre du CLD et des Amis du Talaron

Boutières - Mme Mondon > Gîte Le Galta à Saint-Fortunat-sur Eyrieux

Boutières - Mme Faure > Gîte La Bergerie de L'aulagner à Saint-Julien-Labrousse (sur la Dolce Via)

Pays de Vernoux - M.Le Tourneau > Association Mémoire Vive des Pays du Vernoux

PENTES ET MONTAGNE

Élus :

Haute-Cévenne - M.Coudène > Maire du Roux

Plateau agricole - M.Brun > Maire Les Etables

Plateau agricole - M.Genest > Maire de Coucouron

Société civile :

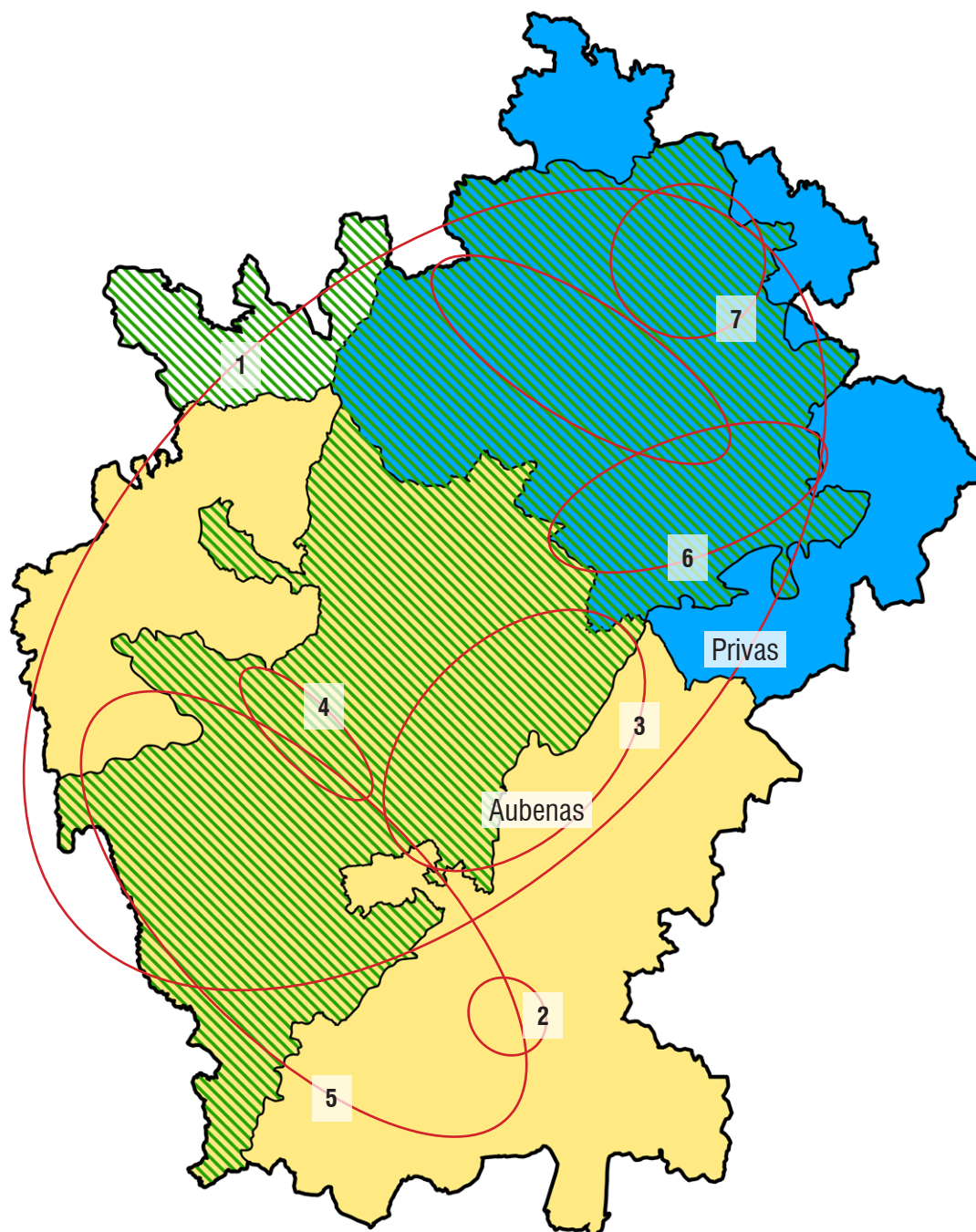
Boutières - M.Laffont > éleveur La Rochette et élu bureau Chambre d'Agriculture

Plateau agricole - M.Lafitte > éleveur Lachamp-Raphaël

Plateau agricole - M.Nicolas > Chambre et table d'hotes La Table d'Élodie au Béage

2. LA CONNAISSANCE LOCALE PRODUITE AU FIL DU TEMPS

Emploi de la connaissance locale (études existantes)



Parc des Monts d'Ardèche



SCoT Centre Ardèche



SCoT Ardèche Méridionale

Emploi de la connaissance locale (études existantes)

Les études existantes comme illustration d'une connaissance produite localement et de points de vue locaux partagés : déclinaison globale des ressources exploitées



RÉGION / DÉPARTEMENT

- SRCE - 2012
- Les unités paysagères du département de l'Ardèche (DDT) - 2007
- Charte forestière de l'Ardèche - 2011-2016
- Panorama régional du photovoltaïque et politique national



PNR - SCOT ARDÈCHE MÉRIDIONALE, SCOT CENTRE ARDÈCHE

- Programme LEADER - 2014-2020
- 1 - Mission de prospective territoriale relative au devenir à horizon 2040 des territoires à faible densité (PNR) lancée en 2016



TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

- Charte Paysagère (PNR) - 2003-2025
- Observatoire photographique (PNR) - lancée en 2005
- Guide du développement de l'éolien des Monts d'Ardèche (PNR) - 2004-2005



TERRITOIRE SCOT AREDÈCHE MÉRIDIONALE (2015-2018)

- Compte-rendu des Ateliers Scot (*tenus en octobre 2015*)
- Etat initial de l'environnement - 2016 en cours
- Analyse socio-démo - 2016 en cours
- Couches SIG - 2016 en cours
- Les formes urbaines et villageoises CAUE - 2016 en cours
- 2 - Opération Grand Site Gorges de l'Ardèche Grotte Chauvet - lancée en 2014
- 3 - Charte d'architecture, d'urbanisme, et des paysages, du Paysa d'Arts et d'histoire du Vivarais méridional (URBI ORBI, Dubois Paysage) - 2014 - 2016
- 4 - Plan de développement durable de la Vallée de la Drobie - 2006
- 5 - Étude de fréquentation des espaces naturels sensibles - 2015



TERRITOIRE SCOT CENTRE AREDÈCHE (2015-2019)

- 6 - Charte paysagère du Bassin Versant de l'Ouvèze (B.Fischesser, Syndicat Ouvèze Vive) - 2005
- 7 - SIAGE pays de Vernoux (PNR) - 2014
- Étude patrimoine Centre Ardèche > *documents fournis mi-juin*
- Étude énergies renouvelables Centre Ardèche - *en cours*

Apports du Plan de Paysage - *février 2016 - avril 2017*

- approche socio-paysagère sur l'ensemble du territoire
- étages et grandes structures paysagères
- liens entre les différentes composantes paysagères
- évolution des modes d'habiter, paysages quotidiens et territoires de vie
- spécificités de chaque unité paysagère
- Paysage référence / espaces à enjeux (liés aux dynamiques)
- Paroles d'acteurs

CARACTÉRISER

Vivre et habiter en Ardèche, de la recomposition de la société ardéchoise et de sa relation au paysage

1. La montagne, les pentes, les piémonts, les plaines et les fonds de vallées, les quatre grands ensembles paysagers

2. Des unités paysagères aux paysages quotidiens, évolutions des modes d'habiter

VIVRE ET HABITER EN ARDÈCHE, DE LA RECOMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ ARDÉCHOISE ET DE SA RELATION AU PAYSAGE

- Vivre et habiter l'Ardèche, c'est vivre une qualité et une diversité exceptionnelle de paysages naturels et patrimoniaux. L'Ardèche, département à la fois le moins peuplé et le moins dense de la région Rhône-Alpes, subit pourtant d'importantes transformations depuis plusieurs décennies : déprise agricole, accroissement inégal de la densité et des flux de populations, extension de l'urbanisation, développement d'une économie de services, développement et implantation d'équipements structurants, extension des boisements.

- La pression et le développement urbain sont parmi les facteurs de transformation les plus importants du territoire et du cadre de vie ardéchois. Cette urbanisation croissante nécessite d'appréhender les nouvelles relations des sociétés à leurs lieux de vie, aux milieux, aux ressources, notamment aux écosystèmes dans toute leur diversité. C'est sur la base de cette urbanisation croissante que nous faisons une lecture de la recomposition de la société ardéchoise, de ses « modes d'habiter » et de sa relation au paysage.



— **Appréhender les modes d'habiter pour anticiper le futur** —

La notion de mode d'habiter, tel que nous l'utilisons, intègre plusieurs variables qui sont des pratiques socio-spatiales :

- Résidentielles
- De travail
- De consommation
- De loisir et culture
- De tourisme.

Cette notion remplace aujourd'hui celle de « genre de vie », considérée comme désuète en raison notamment de la plus grande mobilité des populations et de la spécialisation des lieux et des temps. L'utilité de la notion réside également dans sa capacité à établir une passerelle entre l'écologique et le social en tenant compte de leur coévolution. Elle permet en cela une meilleure anticipation des dynamiques à venir.

« La conception de la place de la nature et des ressources dans la relation entre la ville et la campagne, la disposition des habitats et la relation entre le centre-ville, le bourg, le village, le « lotissement » et jusqu'au lieu-dit « écart » et la ferme isolée, la circulation entre toutes ses formes d'agglomération et de localisation des activités et du travail, la temporalité et les lieux des événements et de fêtes qui donnent sens à la communauté ou au vivre ensemble, tout ceci définit différentes cultures de l'habiter, différents modes d'habiter ».

Nicole Mathieu - Directeur de recherche émérite au CNRS.



LIVRAISONS
Produits Secs

Produits Frais
300m au rond point à gauche



l'auto
L'auto
CREDIT
RBC

My House
Langues
Scouts
Risque

bébé
à 1 mn
TERRASSE DE FONTBELLON



• **Pression et transformations urbaines travaillent les patrimoines, les paysages et la qualité de vie**

- En termes sociaux, paysagers et d'aménagement, la dynamique du territoire se caractérise par une tension entre des caractéristiques traditionnelles et l'influence urbaine des aires métropolitaines de Lyon, Grenoble et Valence. L'importance de l'activité touristique situe par ailleurs le territoire dans les mobilités saisonnières européennes.

- Cette influence urbaine se déploie dans les plaines et les fonds de vallées, se concentre sur les piémonts et décline progressivement sur les pentes, pour disparaître quasiment sur la montagne. La concurrence entre paysages urbains et paysages naturels et patrimoniaux est au centre des enjeux d'aménagement tant en termes de cadre de vie que de développement économique et notamment d'attractivité touristique.

- Parce que l'influence urbaine et la majorité de la population se concentrent sur l'axe Privas/Aubenas/Les Vans/ Vallon Pont D'Arc, c'est là que se concentrent les enjeux paysagers principaux. Le paysage quotidien d'une part importante des Ardéchois est constitué par le paysage de cet axe avec une alternance saisissante, paradoxale et parfois difficile à vivre entre paysages naturels remarquables, ensembles patrimoniaux pittoresques et zones urbaines pavillonnaires ou commerciales, voies de communication automobiles, au mieux, banales et sans attraits, mais qui bien souvent s'imposent comme paysages dominants, voire repoussants.

• **L'influence urbaine sur le paysage comporte quatre caractéristiques principales**

- Un type d'habitat (pavillonnaire et grands ensembles), qui s'accompagne le plus souvent d'un renforcement de la densité de population ;

- Des activités économiques spécifiques avec paysages en « zoning » (zones de services, zones de consommation de masse, zones d'administration/santé, zones de loisirs/culture ;

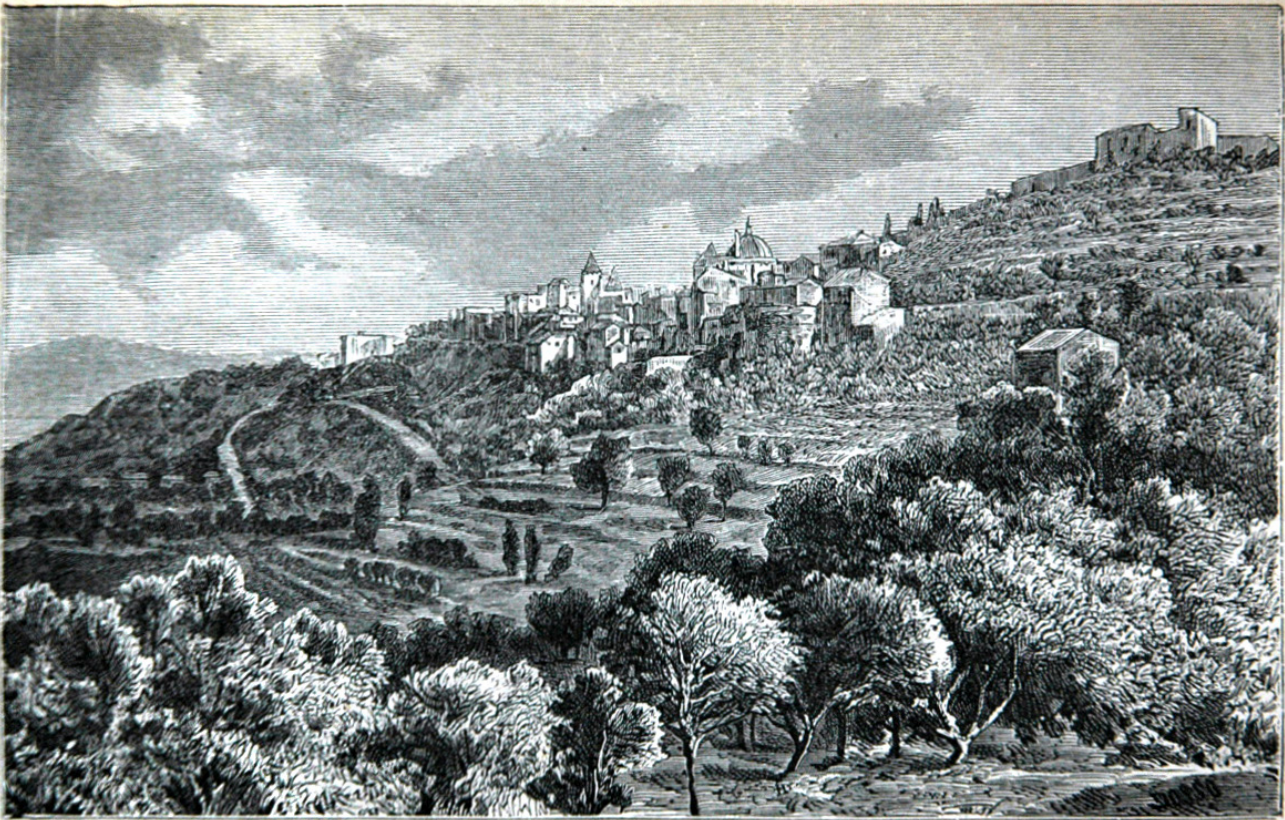
- Des populations porteuses de « cultures urbaines » : demandeuses de services, d'une offre culturelle, en rupture de certains usages traditionnels du territoire. Précisément rupture d'un côté, entre cultures traditionnelles de production du territoire par l'activité agricole notamment, de l'autre côté, la consommation du territoire et des paysages que montrent les nouveaux habitants venus pour certains des grandes villes et les touristes ;

- L'organisation de mobilités pendulaires (domicile/travail) spécifiques vers les pôles urbains (Privas/Aubenas/Valence/Montélimar pour les principaux) avec ses aménagements spécifiques pour l'automobile (quatre voies, multiplication des ronds-points, ralentisseurs, etc.) qui façonnent le paysage.

• **Une dynamique d'aménagement plutôt fondée sur une pression urbaine croissante et la diffusion de « cultures urbaines » en direction des « mondes agricoles » les plus éloignés des villes**

- Si le sens commun interroge principalement les entités géographiques ardéchoises à l'aune de la désertification et de l'isolement, ou de ses paysages remarquables, voire uniques, il nous semble à l'inverse nécessaire de renverser cette vision. En effet, la dynamique d'aménagement du territoire se révèle au fil de nos analyses plutôt fondée sur une pression urbaine croissante et la diffusion de « cultures urbaines » en direction des mondes agricoles les plus éloignés des villes. Pour le dire plus simplement, habiter l'Ardèche, c'est vivre cette tension entre des paysages naturels et patrimoniaux les plus intéressants et le sentiment de pression urbaine, de mitage et d'étalement urbain qui menacent.

- Si les quatre grands secteurs du territoire d'étude présentent des caractéristiques paysagères distinctes qui portent en elles les dynamiques et les sensibilités territoriales et paysagères d'aujourd'hui et de demain, le faisceau de changements sociaux et spatiaux, au premier rang desquelles l'évolution des modes d'habiter et la pression urbaine, concerne et touche l'ensemble du territoire. De ce point de vue, la spécificité ardéchoise pourrait s'exprimer à travers une série de tensions, qui travaillent par ailleurs l'ensemble du territoire français, mais qui se concentrent ici. Ces tensions que nous détaillons par la suite ont un écho chaque fois spécifique dans chacune des quatre grandes entités paysagères.



REPRÉSENTATIONS SOCIALES PAYSAGÈRES

Les répercussions sur l'aménagement du territoire

Les représentations sociales des paysages constituent une catégorie méthodologique des sciences sociales comme la sociologie, l'anthropologie et la géographie qui permettent de cerner la manière dont un individu ou un groupe se représente un paysage. Elles sont différentes des perceptions qui s'attachent davantage à l'individu et renvoient plus nettement aux perceptions sensorielles. Elles permettent de comprendre les aspirations des populations à l'égard des paysages qu'ils vivent, comme l'indique la Convention Européenne du Paysage ; elles figurent dans les Atlas des paysages instaurés en 1994 par le ministère de l'environnement devenus obligatoires dans la loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

◀ Aubenas. A. Joanne, gravure 1881. Cette gravure montre les terrasses cultivées et les oliviers qui ont disparu pour la plupart, remplacés par les constructions.

A. Les représentations sociales des paysages en Ardèche :

1. Sources

Illustrations des Archives départementales de l'Ardèche, cartes postales anciennes, images personnelles et de Passeurs, peintures (assez rares), entretiens Passeurs et SEA, vidéos Passeurs et quelques ouvrages anciens de géographie ainsi que des guides touristiques parfois récents.

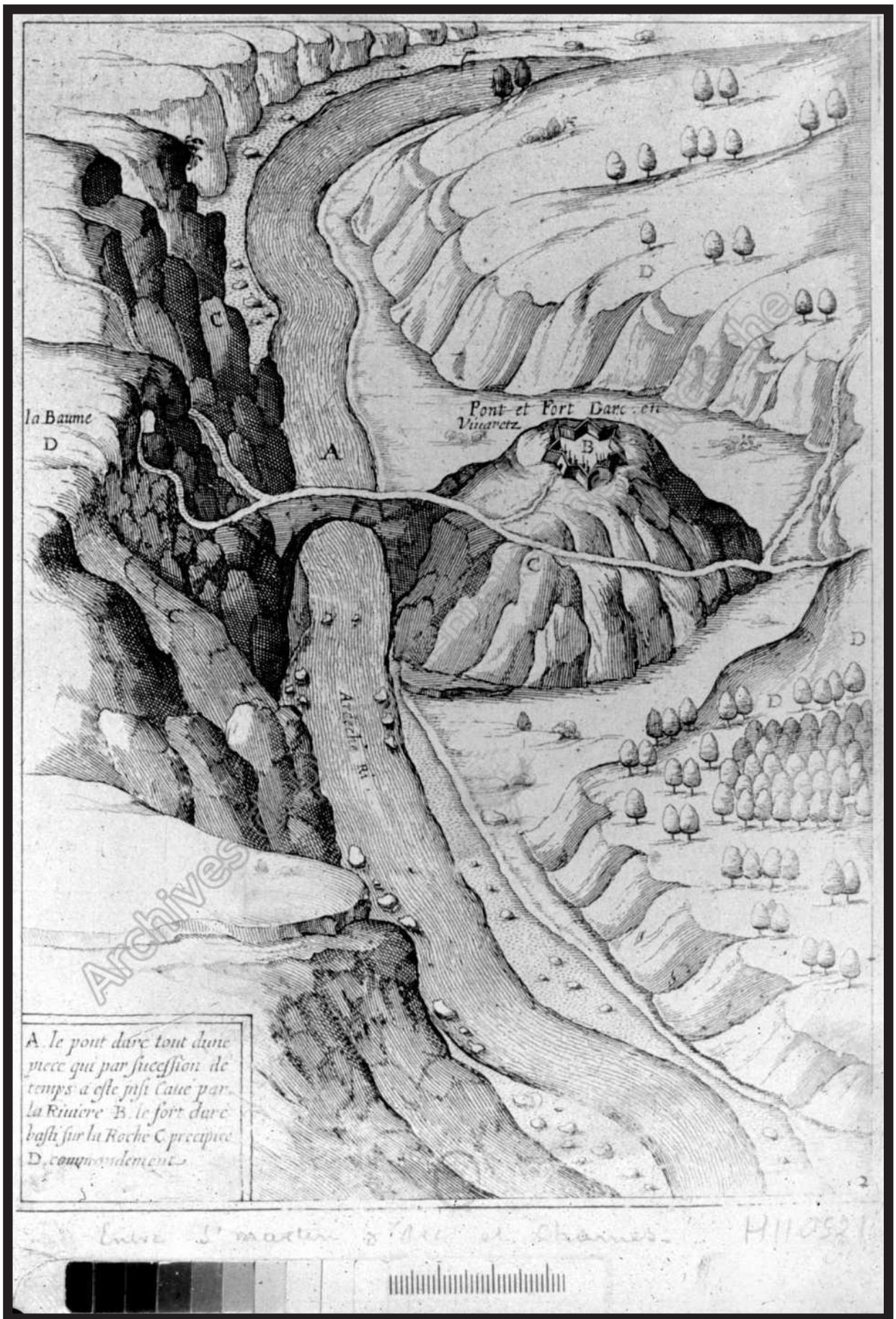
◀ Balazuc. JP Beillard, gouache 1975. Une des rares peintures de l'Ardèche qui représente le village de Balazuc et les falaises de roches calcaires au-dessus de l'Ardèche ; cette gouache est très représentative de la vision pittoresque du paysage.

2. Contenu

Il s'agit d'un contenu pictural, iconographique, textuel qui exprime les formes paysagères par lesquelles les individus ou les groupes sociaux formalisent leurs regards sur les paysages de l'Ardèche, comme la campagne ardéchoise, les terrasses et leurs châtaigniers et les vignes, ou encore les villages par exemple. Ce peut être aussi et surtout la nature telle qu'elle se montre dans les pentes, sur le plateau ardéchois ou sur les Gras, les sucs volcaniques ou les gorges de l'Ardèche ou les forêts de pins maritimes. Ces représentations sociales varient selon que l'on est originaire du pays, ou « immigré », terme pas vraiment adéquat, mais qui traduit bien le sentiment ressenti par les locaux.

3. De la campagne à la nature

Les représentations sociales des paysages de l'Ardèche ont subi une forte évolution qui les a fait passer de la campagne cultivée et laborieuse à l'Ardèche naturelle en 4 décennies environ. Les représentations sociales des paysages telles qu'elles apparaissent dans les représentations dès le 17^{ème} siècle et plus tard, jusque vers les années 1990, montrent une campagne fortement habitée, avec des terrasses complantées de vignes, de châtaigniers, ou de vergers divers, y compris de cultures annuelles de légumes, et surtout d'activités fortement rurales telles que fenaison, moisson, battage du blé, vendanges ou taille de la vigne, lorsque ce n'est pas le transport des terres viticoles emportées par l'érosion par les vigneron dans des hottes d'osier ; elles révèlent aussi la misère des habitants, comme le décrit Robert Louis Stevenson en 1879 :



la Baume

Pont et Fort Darc en
Vivaretz.

A le pont darc tout d'une
piece qui par succession de
temps a este pisi caue par
la Riviere B le fort darc
basti sur la Roche C precipice
D congnoissement

Ense S^r martin de la Riviere de Chaines. H110521



« Sincèrement, le Cheylard ne semblait pas mériter de tels efforts. Quelques hameaux éparpillés, sans rue tracée, une suite de terrains vagues, couverts de piles de bois et de fagots, deux croix inclinées, une chapelle à Notre-Dame de toutes les Grâces, sur le sommet d'une petite colline ; le tout situé sur les rives d'un torrent tapageur dans un coin de la vallée dénudée(...)ma route traversait une des régions les plus pauvres du monde. On eût dit un des coins les plus sauvages du monde. On eût dit uns des coins les plus sauvages des montagnes d'Ecosse, mais pire encore, froid, nu, sans caractère; les bois, la lande, les habitants, tout était pauvre et misérable. Une route et quelques clôtures rompaient seules l'étendue monotone, et des poteaux étaient dressés de place en place pour signaler le chemin en temps de neige. »

Ces représentations sociales n'échappent pas aux clichés comme l'arc rocheux de Vallon Pont d'Arc, souvent présent, mais aussi les nombreux châteaux. La grande évolution qui se retrouve à l'échelle nationale et européenne réside dans le glissement des représentations sociales vers la nature qui remplace la campagne sans l'effacer.

« Moi, ce que l'on entend souvent c'est les touristes, on peut les appeler comme ça, ou les vacanciers viennent pour les paysages naturels en Ardèche, dernièrement j'ai entendu des critiques sur toutes les constructions et les agglomérations, les petites agglomérations qui ont pris énormément d'importance les dix dernières années et c'est vrai qu'ils ont fait des remarques un petit peu sévères, euh, sévères, et ils ont certainement raison, donc ils viennent certainement au départ pour des paysages naturels et le paysage naturel, c'est ce qui fait la force du département. »

C'est l'Ardèche naturelle du plateau et des pentes avec les formations volcaniques, la forêt de pins, les châtaigniers ou les gorges des rivières. Cependant, il subsiste une image touristique majeure focalisée sur certains sites très connus (La Balme par exemple, ou les gorges de l'Ardèche), et pas tous « naturels » : les châteaux, les moulinages, les villages et bourgs de caractère. Ces représentations recueillent des avis plutôt positifs alors que l'urbanisation est mal perçue : on parle de mitage, banalisation et ces enjeux de l'urbanisation ou du tourisme tend à masquer d'autres enjeux agricoles, forestiers, notamment. Les commentaires des guides touristiques sont parfois si élogieux à l'égard de la nature, qu'ils en oublient la réalité de l'histoire :

« Rares sont les cultures car on est quasiment toujours entre 1000 et 1500 mètres d'altitude. La nature intacte n'a ainsi pas eu à récupérer ses droits car elle ne les a jamais perdus. Et puis, cette partie d'Ardèche offre le plus beau des présents à la France en faisant jaillir de sa terre et d'entre ses pierres un fleuve roi : la Loire. L'habitat, rare également, abrite ces montagnards ardéchois, peu nombreux, mais qui occupent leur terre avec conviction, comme on affirme une volonté, « noueuse comme un pied de vigne ». Car il est bien plus rude de vivre ici que dans le sud du département. »

Le Pont d'Arc.
Gravure 17ème siècle.
Gravure qui montre le caractère imaginaire de la réalité paysagère du site du Pont d'Arc. Ce type de document est fréquent à cette époque qui préfigurait le tourisme bourgeois des 18ème et surtout 19ème siècle.





◀ *Crussols, Peintre contemporaine Maryvonne Yvarel. Représentation des falaises calcaires ardéchoises, montrant le caractère coloré du paysage. Elle montre également la nature qui a effacé la campagne.*

4. Des représentations qui éclairent les enjeux et les choix d'aménagement

Ces représentations sociales des paysages ne peuvent pas être considérées directement comme des aspirations d'aménagement du paysage. Elles doivent être confrontées aux problématiques du paysage et aux enjeux tels qu'ils apparaissent lors des parcours et des ateliers ; la vision du plateau ardéchois par exemple peut être comprise par rapport aux enjeux de déprise agricole et de développement forestier ou du tourisme ; s'il est vu comme un paysage de montagne relativement peu fréquenté à l'inverse des gorges de l'Ardèche, il met en lumière les nécessités de reconsidérer son aménagement en fonction de ces enjeux qui soulèvent la question de la place de l'agriculture dans son paysage et son fonctionnement économique et la place de la forêt. Il s'agit d'une problématique qui touche également les pentes, mais avec une place de l'agriculture moins importante et un morcellement du foncier plus intense, posant de gros problèmes autant pour l'installation de nouveaux agriculteurs que pour la gestion forestière.

D'autant plus qu'à la proximité des bourgs et villages, les terres agricoles sont sollicitées par les nouvelles constructions. Ce morcellement du foncier aurait des origines religieuses et notamment seraient dues à l'importance du protestantisme qui accorde à la transmission égalitaire entre les enfants d'une famille plus d'importance que dans les familles catholiques ; ce qui explique que certaines parties du territoire sont moins morcelées que d'autres, en particulier le plateau ardéchois où les catholiques sont plus nombreux. Cette question apparemment étrangère au paysage est soulevée souvent par les personnes interrogées. Toutes ces questions apparaissent dans les représentations sociales des paysages, à des degrés divers selon les groupes sociaux ou les individus, plus ou moins investis dans l'avenir du paysage.

B. L'interprétation des représentations sociales des paysages

1. Contexte de l'Ardèche par rapport à la situation nationale et européenne

L'Ardèche ne se distingue pas des autres départements français ni de régions européennes pour ce qui concerne les représentations sociales des paysages ; cependant, les paysages de l'Ardèche ont leurs propres caractéristiques qui modifient ces représentations ; il est clair que la division en 4 grandes parties du territoire influe sur elles et les habitants ne s'y trompent pas : les paysages du plateau ne sont pas vus de la même façon que les paysages des pentes, ni des plaines urbanisées, ni du Piémont. Chacun de ces espaces sont représentés dans la diversité des regards des résidents du département, ou dans les cartes postales et les gravures anciennes, avec l'évolution qui a été mentionnée ci-dessus. Par exemple le plateau ardéchois est vu par un agent du PNR de la manière suivante :

« Le plateau ardéchois, c'est la montagne, c'est des milieux ouverts qui alternent avec des zones boisées, mais on est sur un paysage, vraiment, qui rappelle l'Auvergne, on en est pas loin, la Haute-Loire, c'est déjà l'Auvergne, qui rappelle le Cantal avec des burons ; des énormes fermes avec des murs qui sont épais comme ça, c'est fait pour tenir la neige, alors, je reviens au climat, frange orientale du Massif Central on s'attrape toutes les dépressions méditerranéennes, elles viennent buter ici, les événements Cévenols, Roselyne Bachelot, elle trouvait ça génial, tout le monde en parle, on se les prend de plein fouet, la commune qui se trouve ici, près du col de Meyrand, c'est la commune la plus arrosée du coin, avec 2 mètres 40 de flotte par an (...). Donc, c'est important, avec la pente des toits, et jusqu'au régime hydrologique des rivières, là, qui est assez

Table d'orientation au col de Meyrand : ces dispositifs destinés aux touristes ont vu le jour au 19ème siècle lorsque le Touring Club de France (TCF) a œuvré en faveur du tourisme des classes bourgeoises enrichies par le libéralisme économique et qui avaient le temps et les moyens de voyager.



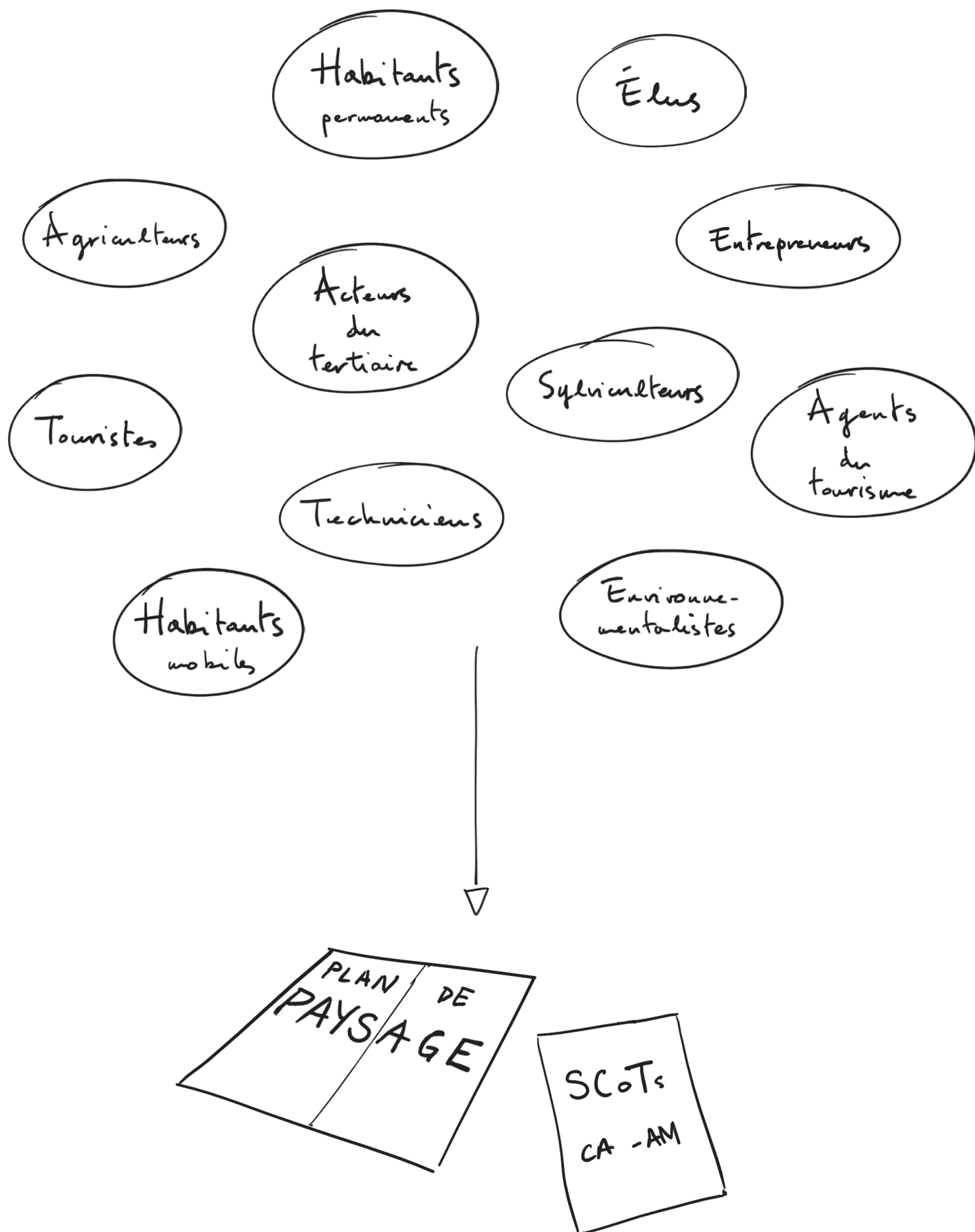
curieux, les événements cévenols, ça peut faire monter le Lignon, à Jaujac, de plusieurs mètres en 2 heures. Parce que les pentes sont très raides, parce qu'on a 200 à 300mm d'eau qui peuvent tomber en quelques heures. »A l'inverse, la vallée de l'Ardèche est représentée comme suit : « ...on peut considérer la vallée de l'Ardèche, et le bassin d'Aubenas, (...) par contraste, la zone industrielle d'Aubenas, ça a été un vrai massacre, tout s'est fait au coup par coup, il n'y a pas eu de plan d'aménagement, il y a quarante ans en arrière, c'était que des zones agricoles, ... »

C. A quoi servent les représentations sociales des paysages dans le contexte du Plan de paysage de l'Ardèche ?

Les représentations sociales des paysages sont apparues dans les années 1980 lorsque la communauté scientifique, découvrant la diversité des perceptions du paysage, a cherché à développer cette catégorie de l'analyse scientifique qui était déjà à l'œuvre dans la sociologie pour la ville. En effet, les chercheurs avaient déjà exploré les différences entre paysage perçu et paysage vécu en introduisant la notion de paysage quotidien. Il est cependant essentiel de distinguer les perceptions des représentations : les perceptions, davantage développées dans le monde anglo-saxon, se réfèrent à l'individu et à la manière dont il pense ou ressent le paysage à travers ses sens et sa psychologie ; les représentations sociales sont davantage centrées sur le groupe social – on évoque aussi les représentations collectives – et se réfèrent aux manières dont ce groupe se représente les paysages, renvoyant ainsi à la mémoire collective, aux cultures locales de la nature, aux rapports sociaux, notamment. Tout individu interrogé sur le paysage fait le plus souvent référence à la manière dont il se représente le paysage par rapport à ses voisins ou à la société dans laquelle il est inséré.

1. Retour aux objectifs de qualité des paysages dans la Convention Européenne du Paysage et la loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Comment les comprendre ?

La Convention Européenne du Paysage ne fait pas explicitement allusion aux représentations sociales des paysages, mais elle précise que le paysage est une « partie de territoire telle que perçue par les populations » (art. 1a) et par ailleurs, elle invite les Etats Parties à « à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés » (art. 6C1b) ; on peut considérer que ces valeurs appartiennent aux représentations sociales des paysages qui doivent guider les objectifs de qualité paysagère dans toute action, protection, gestion, aménagement : « Chaque Partie s'engage à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public conformément à l'article 5.c » (art. 6D). Par ailleurs, le projet de loi « Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » s'inspire de la Convention Européenne du Paysage et fait référence aux objectifs de qualité paysagère et donc à ces valeurs que les individus et sociétés attribuent aux paysages.



2. Les aspirations des populations.

Cette notion d'aspiration est ambiguë car elle suppose que toutes les populations, dans leur diversité, ont les mêmes aspirations à l'égard du paysage, ce qui est loin d'être le cas. C'est pourquoi la grande majorité des chercheurs préfèrent utiliser la catégorie des représentations sociales qui, précisément, renvoient à la diversité des manières de penser les paysages. Il n'est pas certain que tous les individus sachent très exactement formuler leurs aspirations à l'égard du paysage, car celles-ci peuvent être contradictoires, les représentations sociales se déclinant à trois échelles, globale, locale, individuelle et à des modèles paysagers qui peuvent s'opposer. Il est donc essentiel de se tenir aux représentations sociales des paysages qui permettent de garantir la diversité des avis de chaque citoyen ; reste aux chercheurs et praticiens à interpréter correctement et objectivement ces représentations sociales des paysages.

3. Comment intégrer les représentations sociales des paysages dans les documents d'urbanisme et dans l'action politique.

L'utilité des représentations sociales des paysages dans l'action politique vient d'un résultat de la recherche qui montre, toutes tendances confondues, que celles-ci constituent le moteur de l'action : « Les sociétés n'aménagent pas les paysages selon les faits réels mais selon les représentations qu'elles s'en font ». D'où leur importance dans l'aménagement du territoire et des paysages, et tout particulièrement dans les documents d'urbanisme et la planification qui sont plutôt des documents normatifs : la prise en compte des représentations sociales permet d'introduire dans ces documents un peu de la sensibilité sociale qui reste sinon oubliée.

L'introduction des représentations sociales peut se faire cependant si celles-ci permettent de localiser les paysages objets des attentions ou des rejets des citoyens : la méthode d'enquête utilisant des cartes a été mise au point depuis longtemps par les chercheurs qui aident les personnes enquêtées à délimiter ou identifier des espaces sur les cartes et ainsi à mettre directement en relation un paysage et une valeur ou la sensibilité des individus.

CARACTÉRISER

1

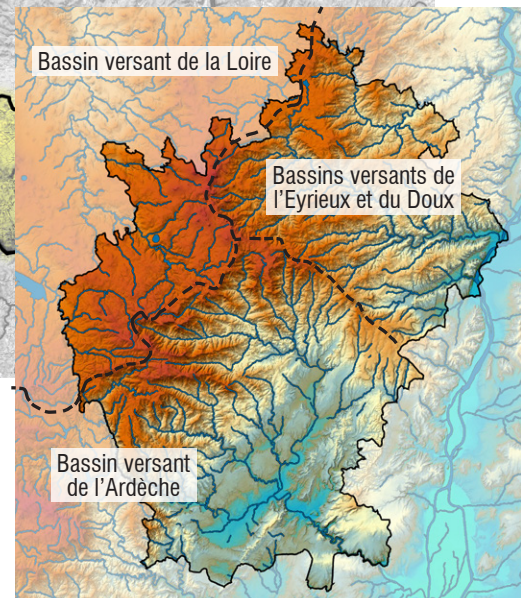
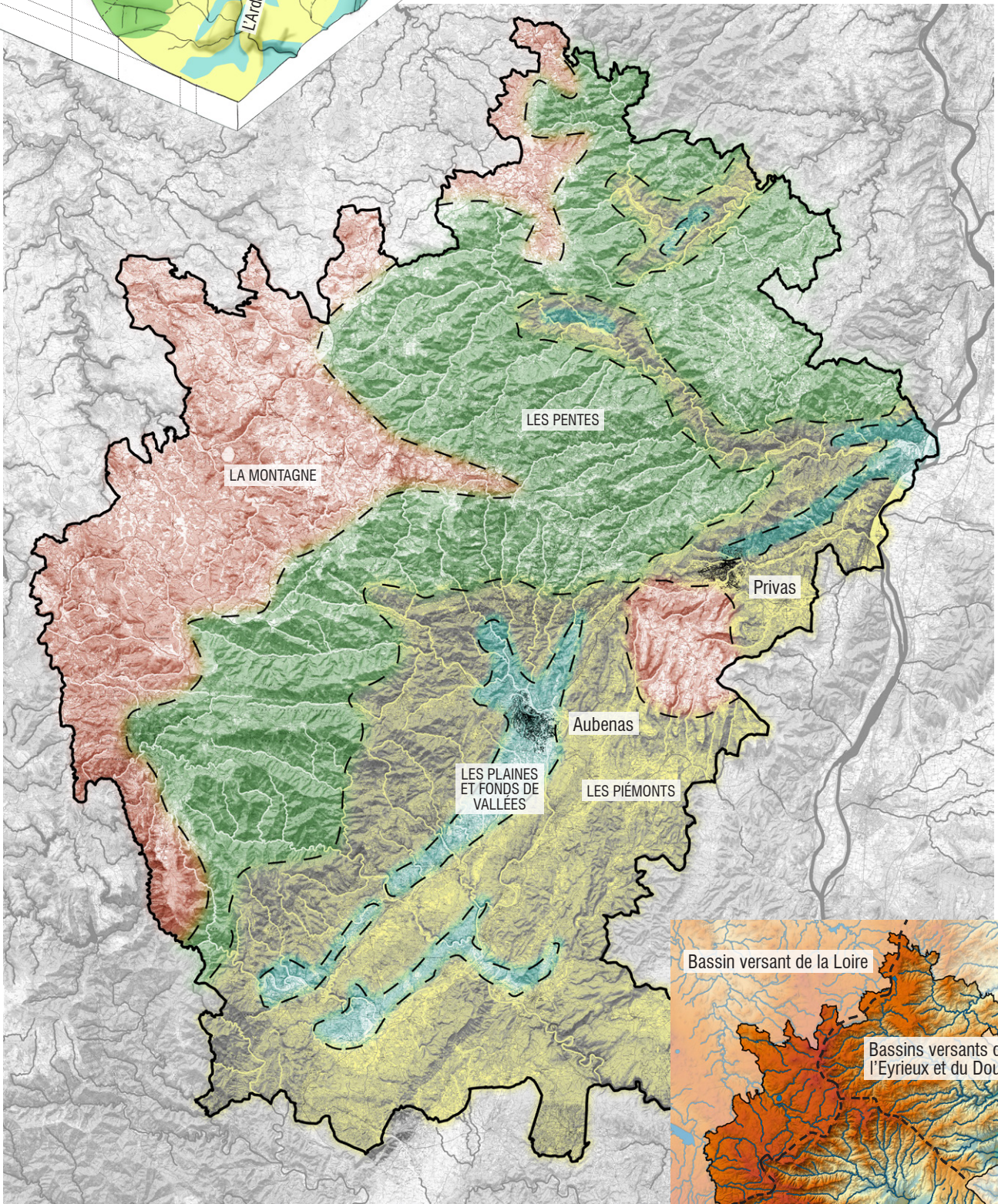
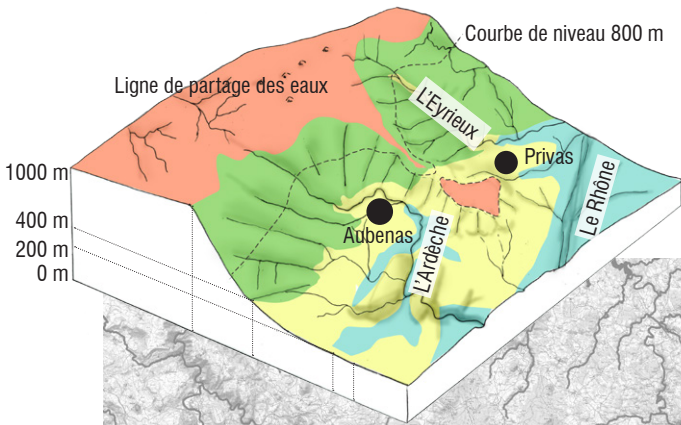
La montagne, les pentes, les piémonts,
les plaines et les fonds de vallées,
quatre grands ensembles paysagers

Les grands ensembles paysagers, leurs problématiques et leurs potentialités

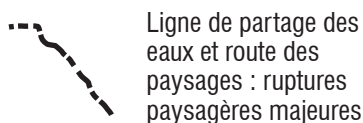
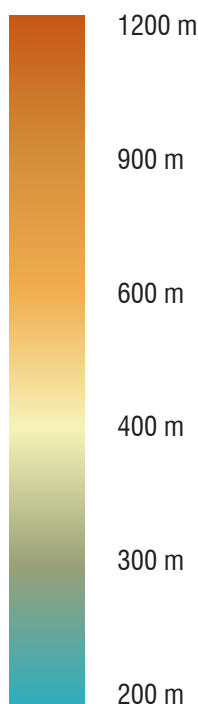
1. La géographie fondatrice de quatre grands ensembles paysagers :

- La montagne
- Les pentes
- Les piémonts
- Les plaines et les fonds de vallées

2. Quatre grands ensembles, dix-sept unités paysagères : la diversité des paysages ardéchois



1. LA GÉOGRAPHIE FONDATRICE DE QUATRE GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS



Topographie et implantation

En Ardèche plus qu'ailleurs, les paysages et le fonctionnement du territoire sont profondément marqués par sa géographie et sa topographie. L'entrée géo-topographique se révèle donc incontournable pour comprendre la constitution et la construction des paysages.

Quatre parties distinctes composent les paysages, selon leur étage :

- **Les plaines et les fonds de vallées** s'étendent à environ 200 mètres d'altitude, **les piémonts** ondulent de 200 à 400 mètres. Ces étages sont les plus urbanisés, ceux qui présentent l'activité la plus visible.
- **Les pentes**, versants plus ou moins escarpés des vallées descendant de la Montagne s'élèvent de 400 à 1000 mètres, formant le contrefort du massif central. L'implantation humaine sur cet étage se caractérise par une déprise générale, entre des bourgs reculés préservés de toute pression urbaine et des espaces de culture qui semblent de plus en plus en friches et boisés.
- **La montagne**, première marche du massif central, culmine de 1000 à 1700 mètres, altitude maximale des sommets des sucs, chaîne de volcans érigés au-dessus du plateau vallonné. Territoire limitrophe de l'Auvergne, son fonctionnement est lié à sa proximité. Les quelques pôles urbains développés sont en lien avec Le Puy en Velay ou Valence. Hormis les trois pôles urbains, les villages de la montagne sont encore peu développés et ne semblent pas subir de forte pression.

La lecture des paysages ne peut pas non plus se faire sans intégrer la dimension climatique. Le territoire est la charnière de grands ensembles géographiques et connaît différents types de climats, répartis selon les grands bassins versants :

- **Bassin versant de la Loire** : climat montagnard à tendance océanique
- **Bassins versants de l'Eyrieux et du Doux** : climat continental à tendance océanique
- **Bassin versant de l'Ardèche** : climat méridional.

Ces trois types de climats influencent la formation des paysages principalement à travers la végétation et l'architecture.

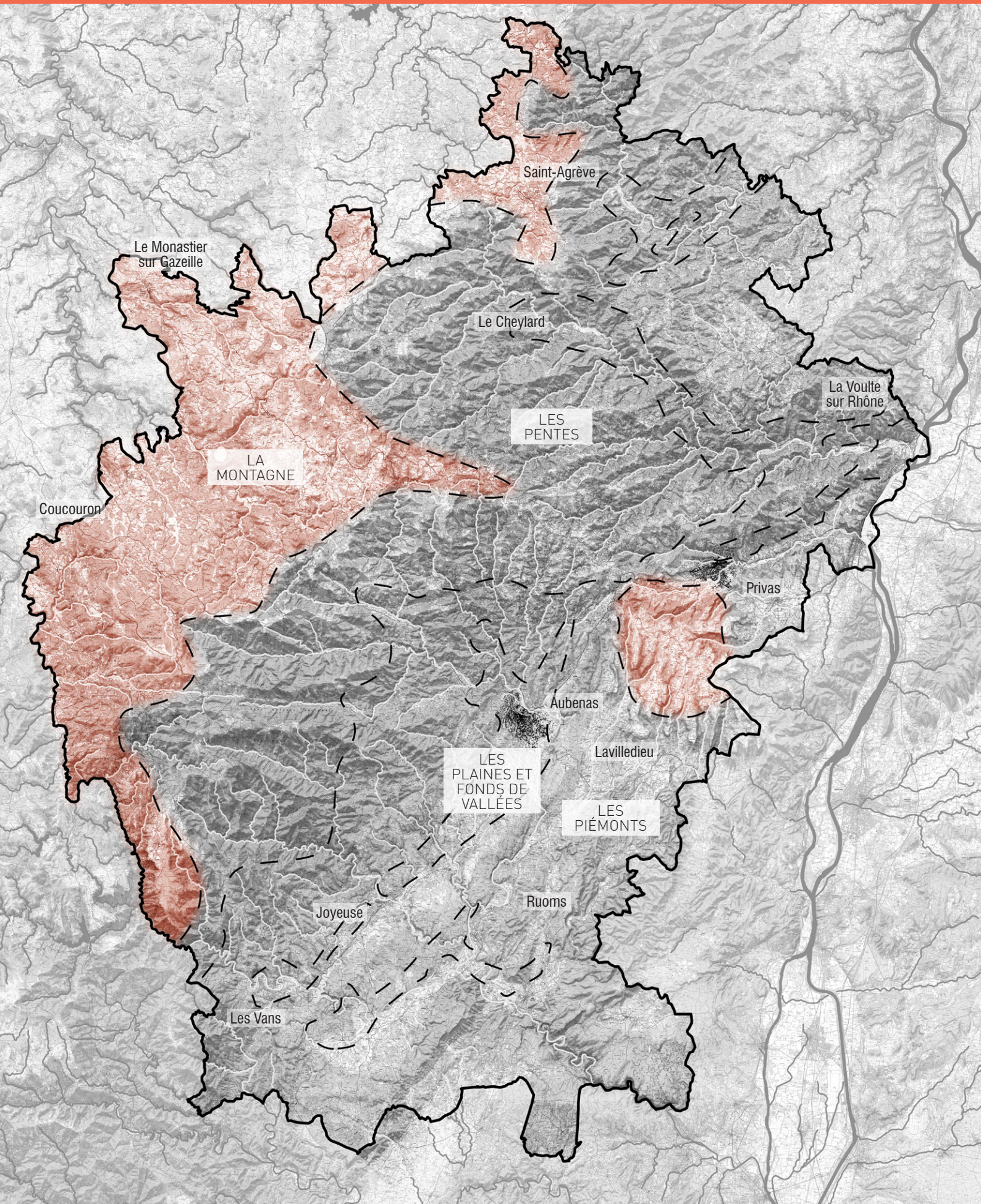
La ligne de partage des eaux atlantique/méditerranée constituée par la bordure du plateau auvergnat ainsi que la « route des paysages » (D122) séparant les parties méridionale et septentrionale représentent les deux ruptures paysagères majeures du territoire (cf carte ci-jointe).

Enfin, si le découpage par ensembles paysagers correspondant aux étages a été privilégié pour l'analyse globale des paysages et du territoire, c'est aussi parce qu'il a été d'emblée présenté sous cet angle dans le cahier des charges.

La nécessité de synthétiser l'analyse pour en simplifier la lecture a également été un critère de choix pour définir l'approche paysagère et l'articulation entre les échelles d'observation et de rendu.

A ce titre, le présent document pose les bases du diagnostic permettant l'élaboration du projet de territoire et de paysage, en caractérisant les quatre grands ensembles à une échelle globale. Chaque grand ensemble présente ainsi des caractéristiques globales et des spécificités définissant les unités paysagères.

Il est accompagné du document « Unités paysagères » qui décrit et problématise le fonctionnement de chaque unités à travers un argumentaire plus précis et plus détaillé.



La Montagne

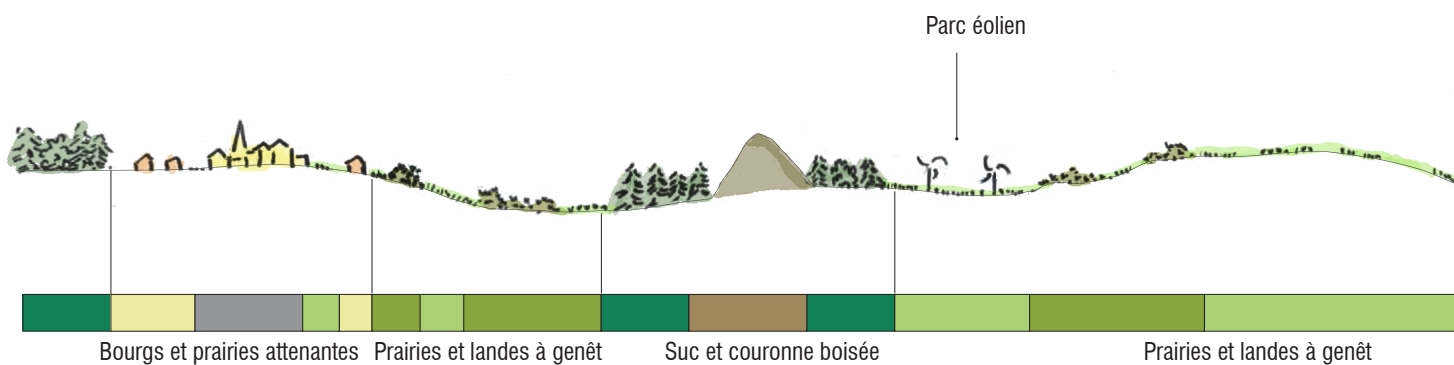
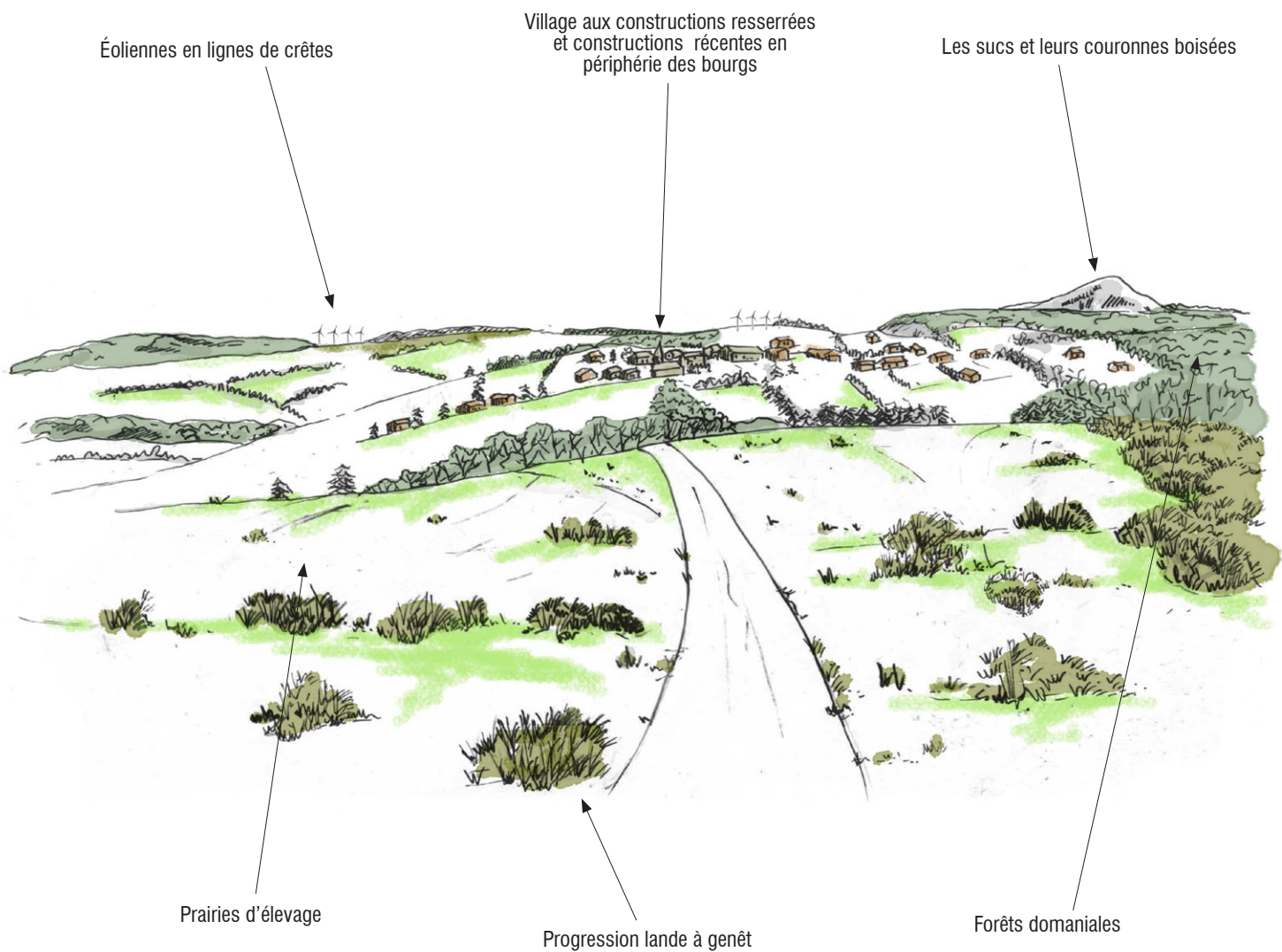
« GENS D'EN HAUT ET GENS D'EN BAS »

Si l'on reprend la variable d'urbanisation comme caractéristique des principaux enjeux d'aménagement du territoire, la montagne apparaît comme le secteur le plus préservé. À l'inverse des trois autres ensembles paysagers, les phénomènes de vieillissement de la population et de « dépeuplement », ainsi que le processus d'enclavement, constituent ici l'enjeu social majeur.

La question de l'isolement du secteur de la montagne renvoie à trois problématiques sociales majeures et caractéristiques.

- La nécessaire mobilité des habitants relève moins ici des déplacements pendulaires domicile-travail (contrairement au secteur des Piémonts par exemple), que d'une nécessité de ravitaillement et d'échanges sociaux (école, formalités administratives, etc.).
- La préservation d'une activité économique agricole et la gestion d'un patrimoine naturel reconnu (source de la Loire, Monts Mézenc et Gerbier, Ligne de partage des eaux, paysages géologiques classés) vont de pair avec un questionnement sur l'invention de nouvelles dynamiques économiques. Si le tourisme apparaît comme une voie possible, deux questions se posent : celle de la cohabitation et conflit d'usages entre touristes de passage, résidents secondaires et éleveurs ? Au-delà quelle attractivité du territoire pour quel tourisme ? Alors que le secteur constitue une des portes d'entrée sur le Parc, des faiblesses semblent importantes de ce point de vue : manque d'infrastructure hôtelière, absence de réseaux téléphonique et internet, au-delà de l'existant manque d'animations culturelles et patrimoniales.
- La réalité et la préservation d'un ensemble de caractères culturels et de traditions préservés et partagés apparaît ici comme tout à fait spécifique. La « culture urbaine » diffusée dans les autres territoires ardéchois y est peu prégnante. Les populations restent attachées à une représentation collective distincte du reste du territoire et à une relation de grande proximité, souvent qualifiée d'intime, à un paysage travaillé et parcouru.





« Mon père me racontait qu'avant les sucs n'avaient pas leurs couronnes boisées. C'étaient des zones d'estives. Elles auraient été plantées pour faire disparaître les pâtures collectives »
Éleveur des Boutières

« On a beaucoup de résidences secondaires...mais sur le bâti qui va se faire on peut privilégier les habitants locaux en mettant des normes, dire que l'on doit habiter sur place 360 jours par an, on peut mettre des critères comme cela »
Élu de la Montagne

« Oui on est plusieurs à partager l'espace, et ça se passe plutôt bien (...) même si avec les randonneurs ça n'est pas toujours simple de leur expliquer qu'ils pique-niquent au milieu de ma culture »
Éleveur des Boutières

L'ensemble paysager de la Montagne est un vaste plateau vallonné, première marche du massif central. Ses paysages sont avant tout marqués par la présence récurrente des sucs, de prairies et de forêts. Ils forment sans aucun doute les symboles paysagers les plus appropriés par les populations, qu'elles soient habitantes ou touristes.

L'activité dominante, l'élevage, produit des paysages de prairies à caractère extensif. Par endroits, principalement en lisière de boisement, les prairies sont gagnées par la lande à genêt, présentée par tous les participants comme une dynamique problématique.

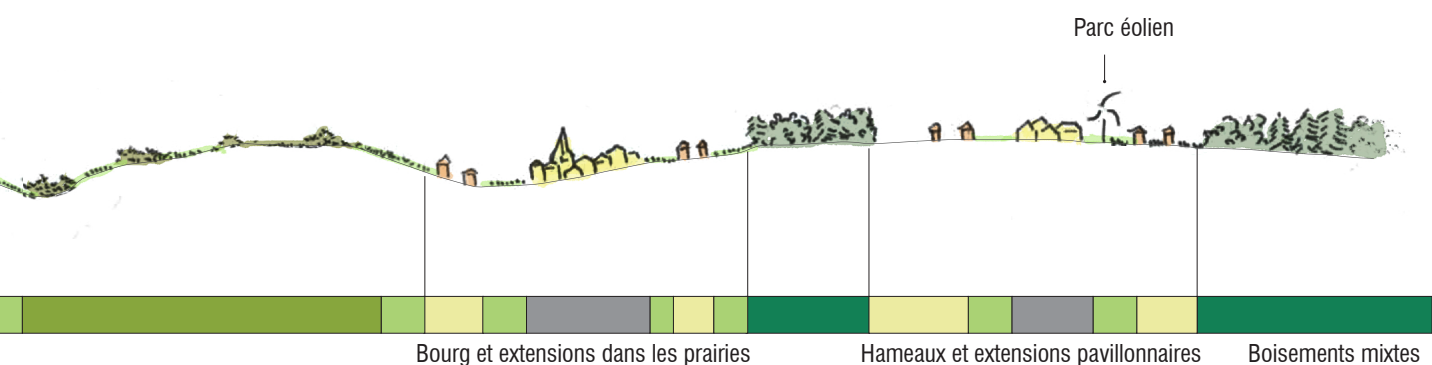
La seconde activité dominante, la sylviculture, produit des paysages boisés en partie sud du plateau. Les boisements, majoritairement de résineux, sont exploités pour la plupart mais existent également des forêts naturelles anciennes, présentant un intérêt écologique remarquable par la biodiversité qu'ils génèrent.

Si les paysages des parties sud (plateau sylvicole) et médiane (plateau d'élevage) sont clairement orientés par des activités dominantes, les paysages de la partie nord (plateau de Saint-Agrève) indiquent une répartition du territoire entre les deux activités.

En ce qui concerne la composante « constructions humaines », les regroupements urbains présentent deux caractéristiques principales : bourgs et hameaux de manière générale et bourgs et exploitations agricoles sur le plateau allaitant (Le Béage, Sainte-Eulalie, etc.). Les noyaux historiques des villages se caractérisent par des morphologies compactes et une architecture spécifique, des constructions attenantes ou resserrées aux murs épais pour se protéger du climat rude du plateau. De récentes constructions apparaissent en périphérie des bourgs les plus peuplés ou des hameaux, contrastant avec les constructions historiques.

De plus, les paysages sont structurés par la présence des haie placées de manière à protéger de la burle et des congères.

Enfin, également caractéristiques du plateau, quelques parcs éoliens situés en lignes de crêtes sont visibles depuis de nombreux points de vue et rappellent également le contexte climatique particulier, soumis à d'importants vents réguliers.

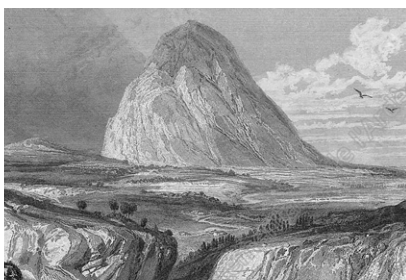




Prairies, succs et couronnes boisées.

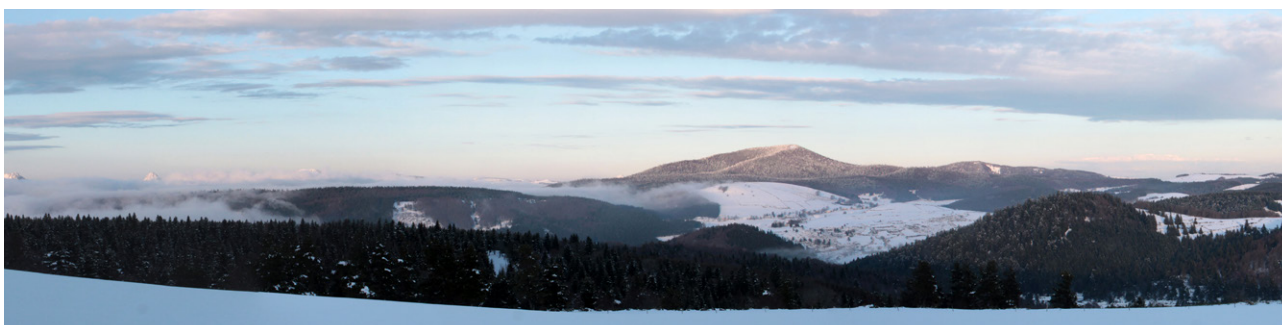


Élevage et éoliennes sur le Coiron.



L'attractivité du Mont Gerbier et des sources de la Loire.

Course du Monte-Carlo.



Forêts de production et forêts naturelles à Mazan-l'Abbaye.



Prairies et éoliennes au Cros-de-Georand.

Exploitations : \searrow 50%
SAU : \nearrow exceptés les
secteurs proches de la
N102 et de Saint-Agrève

Paysages de prairies, élevage et lande à genêts

- ▶ Activité d'élevage désignée par tous comme une des principales activités fondatrices des paysages de la montagne, ancrée dans les représentations.
> **Dynamique positive bien que baisse du nombre d'agriculteurs**
- ▶ Dynamique d'enrichissement par la lande à genêts plus forte depuis une vingtaine d'années (surtout plateau allaitant).
> **Dynamique perçue négativement, signe d'une baisse de l'activité agricole dégradant les paysages**
- ▶ Forte valorisation des produits issus du terroir : nombreuses AOP (fin gras du Mézenc, picodon ardéchois, etc.)
> **Paysages maintenus car territoire producteur de valeur ajoutée**

Gerbier : 500 000 visiteurs
par an / 350 000 l'été
Pratique pédestre = 66%
de la demande en séjour

Loisirs et tourisme « de nature » liés à la géologie

- ▶ Contexte paysager et géographique propice aux différentes activités : succs, géosites, sources de la Loire, stations de ski, réservoirs de biodiversité, etc.
- ▶ Territoire pratiqué par un tourisme dynamisme et réparti sur l'année
- ▶ Les Estables, station de ski en Haute-Loire, accueille un grand nombre de touristes en hiver. L'été, le Mont Gerbier devient le principal polarisateur des flux touristiques.

Forêts exploitées et patrimoine naturel



Forêt mixte ou « pure » :
hêtres, sapins, épicéas,
pins sylvestres

- ▶ Caractéristique paysagère très présente dans les représentations sociales. La forêt fait partie de la montagne mais l'activité sylvicole a fortement baissé récemment.
> **Forêts d'exploitation domaniales et privées, principalement au sud du plateau, fonctionnant de manière privilégiée avec la Haute-Loire ou la Lozère**
- ▶ La culture des pratiques sylvicoles s'est développée sur la montagne mais n'est pas suffisamment forte pour être concurrentielle sur les marchés locaux et mondiaux.
- ▶ Sur 15 grosses scieries, 2 subsistent aujourd'hui
> **Déficit en infrastructures de débardage et transformation (plateformes de stockage et scieries)**
- ▶ Forêts naturelles primaires : un patrimoine naturel exceptionnel

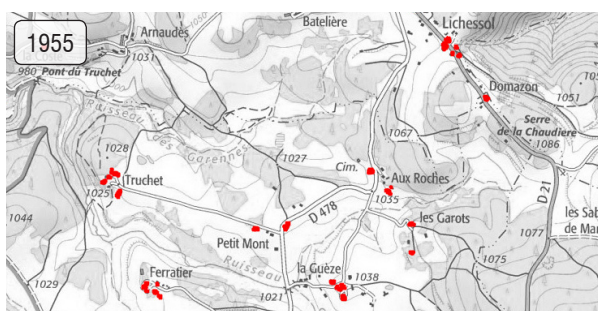
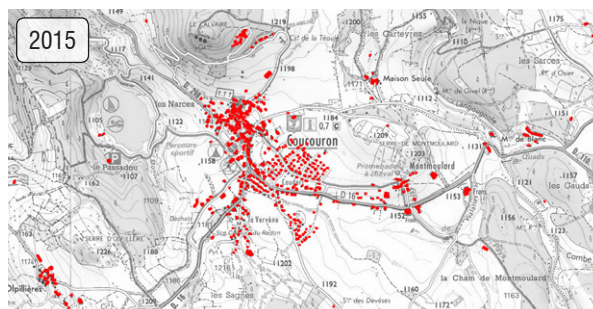
Climat, paysages des énergies et éoliennes

- ▶ Contexte géographique propice à la production éolienne et solaire : venté, peu peuplé, paysages ouverts (réception lumière)
> **Dynamique de développement de parcs éoliens et projet de ferme solaire**

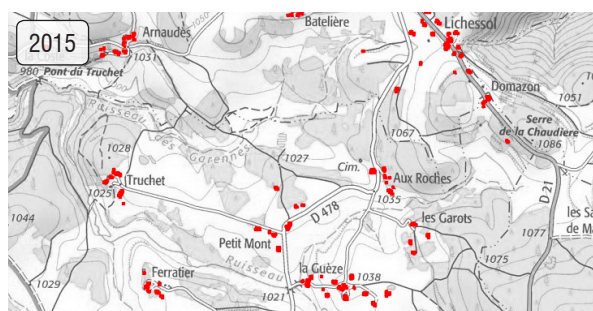
UN PLATEAU TOURISTIQUE CADRÉ PAR LA RÉGLEMENTATION « MONTAGNE »



Village de Coucouron.



Hameaux de Saint-Agrève.



Village de Sagnes et Goudoulet.



Le Béage.



St-Laurent-sous-Coiron.



Lachapelle-Graillose.



- Communes soumises à la Loi Montagne
> Cf document
« Unités paysagères »

Un besoin de développement soumis aux réglementations « Montagne »

- ▶ Réglementation « loi Montagne » active sur tout le territoire
- > Stabilité de l'urbanisation sur les territoires difficiles d'accès
- > Nécessité de développement exprimé par la plupart des élus de la Montagne

- Peu de communes avec un document d'urbanisme
> Cf document
« Unités paysagères »

Sentiment d'espace et artificialisation des terres

Conflit de représentations sociales sur le plateau : prairies non exploitées =

- potentiel de développement urbain
- réserve agricole pour de futurs exploitants
- > Volonté de développement spatial étalé en opposition à la préservation des terres agricoles

- Terrain = 1100 m² par logement construit (Coucouron)

Développement contrasté entre le nord et le sud de la montagne

- ▶ Étalement diffus sur les 3 pôles urbains (Coucouron, Monastier, Saint-Agrève)
- ▶ Faible développement des bourgs et hameaux en partie sud et apparition de nombreuses constructions dans les hameaux en partie nord
- > Forte dynamique de développement des bourgs et hameaux en Centre Ardèche

- Issanlas : population divisée par 3 en 40 ans
349 hab. (1969)
110 hab. (2013)

Dynamisme des lieux de vie, logements vacants et fermeture des paysages

- ▶ Évolution du parc de logements : de résidences principales vers des résidences secondaires ou d'hébergement touristique
- > Nombreux logements vacants, périodicité de la résidence
- ▶ Apparition de boisements autour des villages
- > Enfrichement et fermeture des paysages autour des principaux bourgs

- Vacances des logements
Le Béage 14,9%
St-Etienne-de-Lugdarès 10,8%

Vers une perte des caractères architecturaux des constructions de montagne

- ▶ Contexte géologique et climatique : constructions vernaculaires en basalte ou en grès, volumes simples et imposants
- ▶ Développement urbain orienté vers la maison individuelle
- > Dynamique d'évolution des typologies architecturales et des matériaux de construction sans lien avec les caractéristiques locales

- Résidences secondaires plateau des Sucs et des Monts
53,8% (2007)
56,1% (2012)

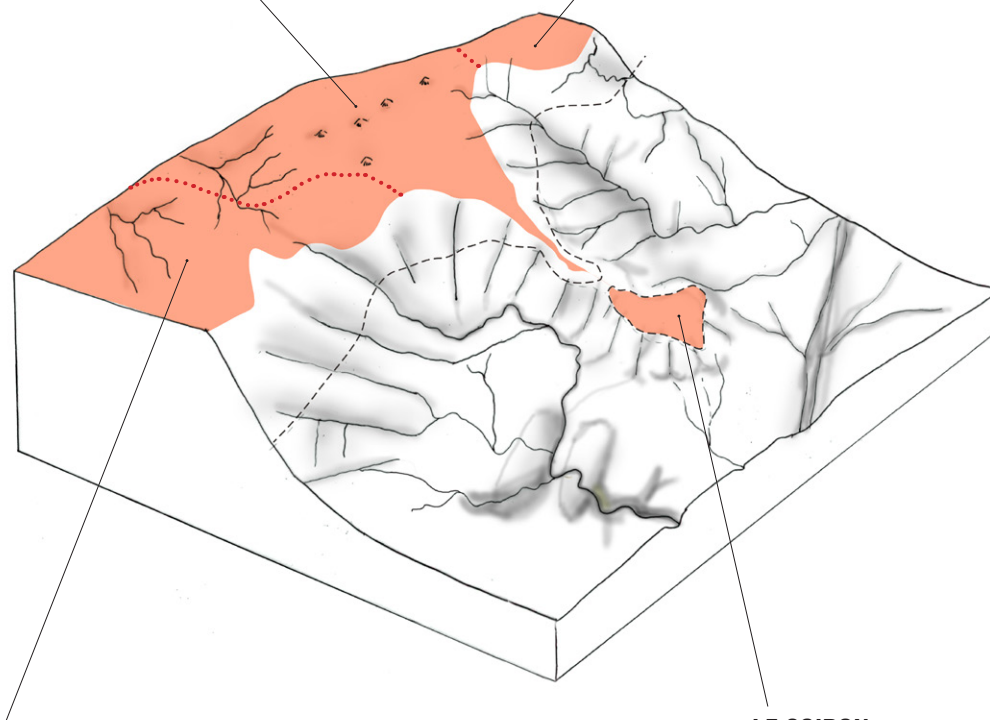
Spécificités locales et unités paysagères

LE PLATEAU AGRICOLE

- Faible pression urbaine (excepté Coucouron et Monastier)
- Baisse de la qualité architecturale
- Dynamisme de l'élevage
- Dynamique de fréquentation touristique et de loisirs

LE PLATEAU DE SAINT-AGRÈVE

- Pression urbaine
- Baisse de la qualité architecturale
- Dynamisme de la sylviculture



LE PLATEAU SYLVICOLE

- Culture forestière et dynamisme de la sylviculture
- Développement de fermes solaires

LE COIRON

- Faible pression urbaine
- Dynamisme de l'élevage
- Disparition du bocage
- Potentiel de développement des parcs éoliens

► Caractérisation détaillée pour chaque unité paysagère à consulter dans le document « **Unités paysagères** »

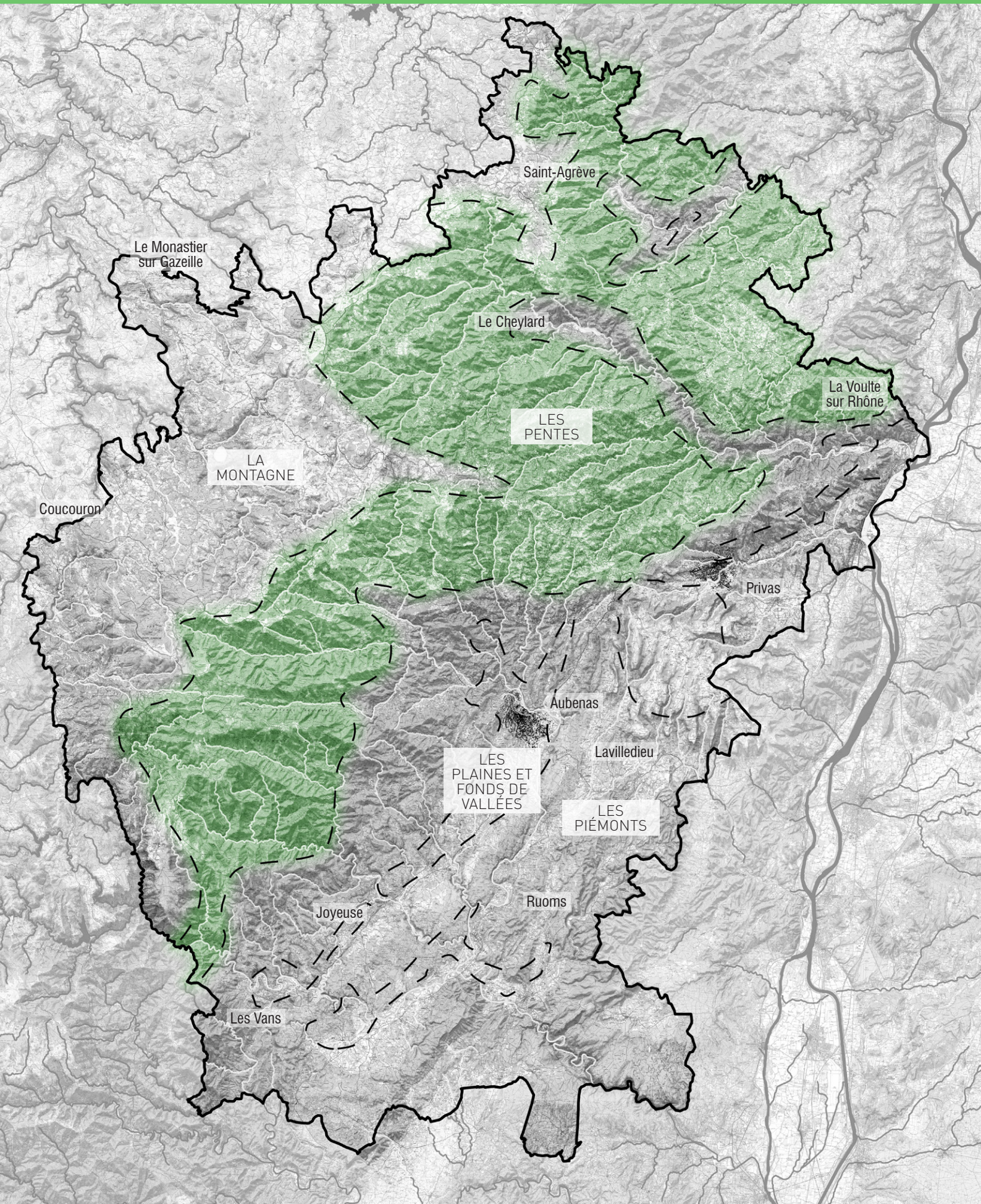
Un territoire dynamique encore préservé par la réglementation de la loi Montagne

Récapitulatif des dynamiques en cours

- **Pression urbaine remarquable** sur l'unité de Saint-Agrève et sur les autres pôles urbains (Coucouron et Monastier)
- **Faible pression sur les autres bourgs** bien que forte volonté de développement mais baisse de la qualité architecturale sur les constructions récentes

- **Dynamisme du tourisme et des loisirs** « de nature » et forte polarité du Mont Gerbier
- **Potentiel de développement** des parcs éoliens et fermes solaires

- **Dynamisme de l'élevage** mais concurrence spatiale avec le développement urbain
- **Enrichissement des prairies** par la lande à genêt ou les boisements de résineux
- **Dynamisme de la sylviculture** mais déficit de culture de la gestion privée et d'équipements pour valoriser la filière



Les pentes

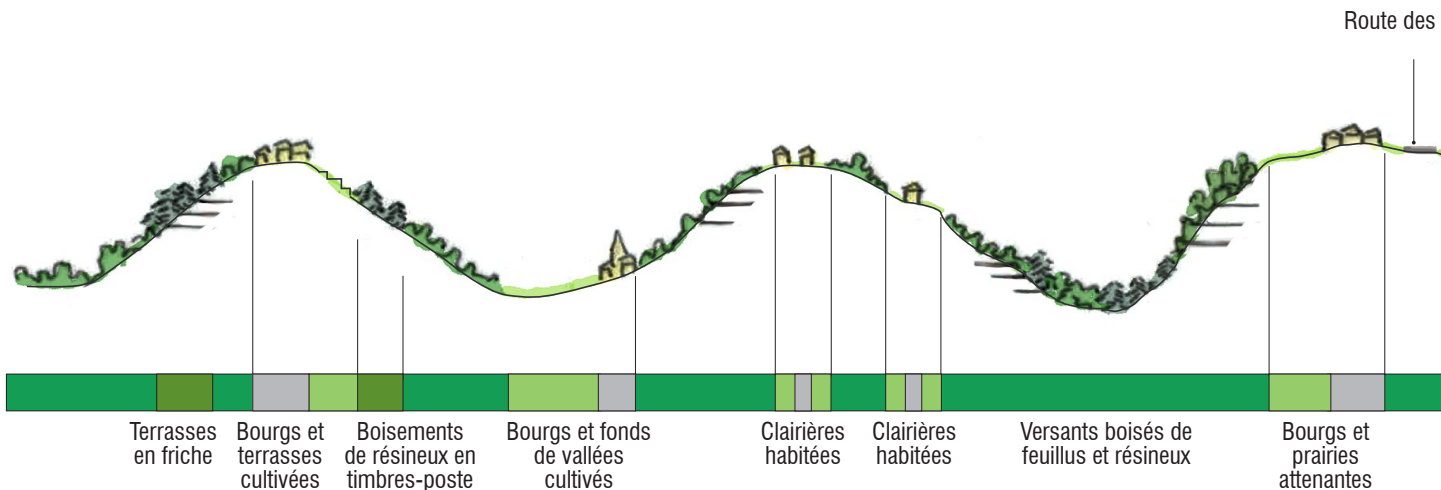
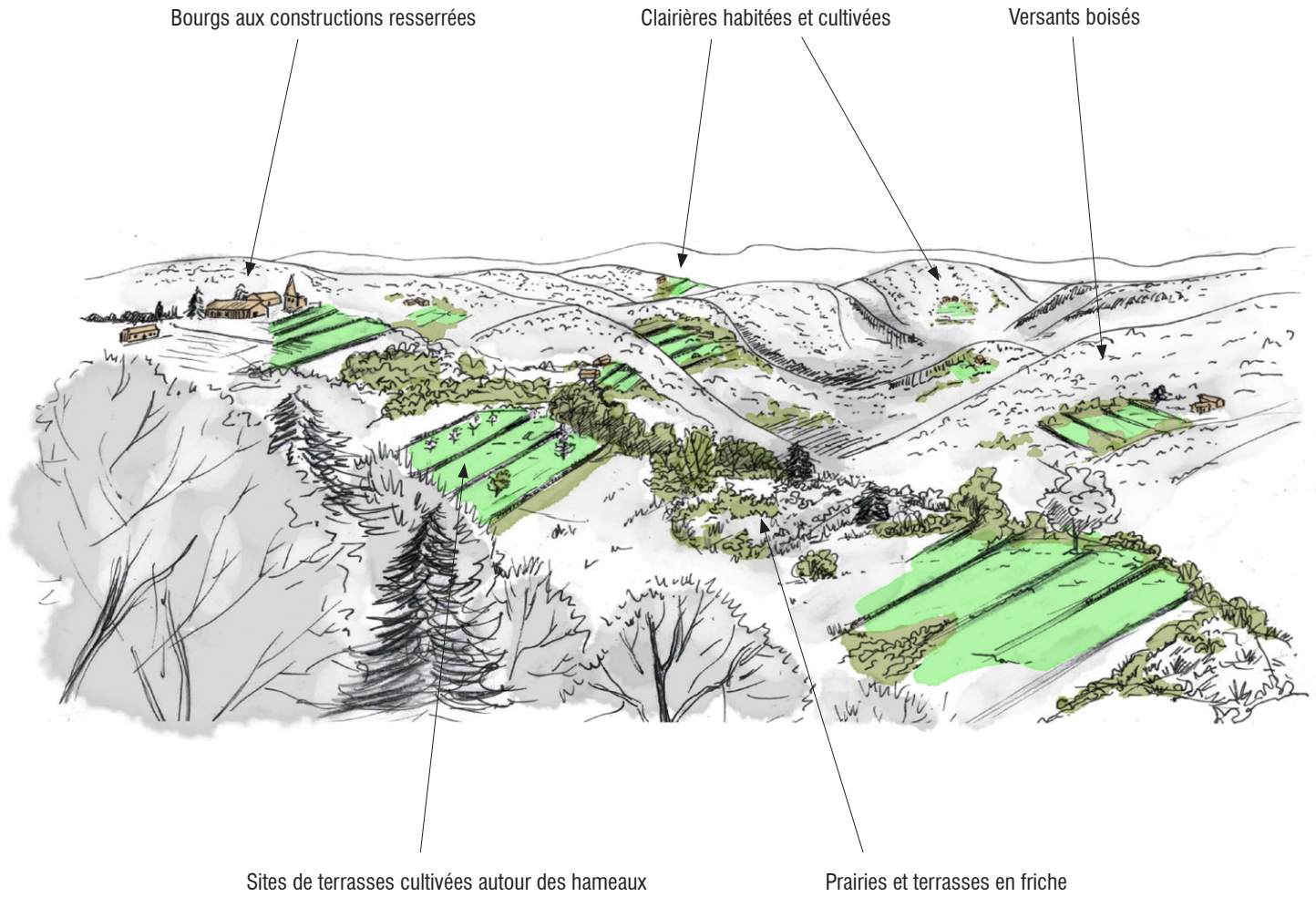
Les problématiques socio-économiques du secteur de la Montagne se retrouvent pour partie sur le secteur des Pentes : relatif isolement, enjeu de captation et de fixation des flux de visiteur, type de développement économique entre traditions et innovations. La mobilité contrainte se voit ici renforcée par la géographie caractéristique des vallées.

- Espaces de transition vers les ruralités des plateaux, les Pentes sont déjà concernées par les problématiques d'urbanisation, ce, de manière croissante à mesure que l'on se rapproche des fonds de vallées où que l'on se situe dans des zones urbanisées de longue date (Le Cheylard). Dans ces fonds de vallées se trouve déjà un mode d'habiter marqué par la mobilité et les flux pendulaires entre les lieux de résidence et les villes principales du département les plus proches : Aubenas, Privas, Les Vans principalement. Ici se pose déjà les enjeux que nous retrouverons dans le secteur des Plaines : pression foncière et lutte contre la déprise agricole, homogénéité de l'habitat et cristallisation d'une forte « culture résidentielle secondaire ». Ces problématiques viennent heurter une sensibilité paysagère particulièrement affirmée de la part de ses habitants.

- Les caractères des Pentes et la question du maintien des savoir-faire sont aujourd'hui questionnés par la poursuite, plus ou moins affirmée, de certaines activités agricoles différentes de la montagne, au premier rang desquelles la castanéculture, mais également par la persistance des paysages forestiers (liés à ces activités), de terrasses de pierres sèches également, la question de la qualité et des usages des cours d'eau. Comme pour le secteur des Montagnes l'organisation d'espaces et d'événements collectifs patrimoniaux et culturels fédérateurs constitue ici un enjeu fort, tant du point de vue de la cohésion sociale que de l'attractivité touristique.



UN RÉSEAU DE VALLÉES PEU ACCESSIBLES EN PERTE DE DYNAMISME





« *Moi quand je regarde ce paysage je vois un bourg là, un hameau, une maison... C'était un territoire très actif [auparavant]!* »
Habitant des Boutières

« *Nous ici on est plusieurs à vendre à la propriété, mais on manque de visibilité...* »
Agriculteur du Vernoux

« *On estime à environ 5000 ha la surface de vergers de châtaigniers disponibles pour la production.* »
Technicien du Parc

Une succession de vallées encaissées creusées par des rivières torrentielles constitue les paysages des pentes, faisant le lien entre les territoires du plateau auvergnat et les plaines et piémonts de la partie méridionale du département, notamment la vallée du Rhône. Cette position intermédiaire lui confère une double caractéristique territoriale et paysagère : la partie haute connaît une perte de dynamisme liée à la difficulté d'accès tandis que la partie basse subit un fort développement à proximité des piémonts et des plaines.

Les dynamiques à l'œuvre dans les dernières décennies ont fortement fait évoluer les paysages des pentes. En-dessous de 800m d'altitude, suite au déclin de l'agriculture, les paysages ont évolué de vastes espaces peu arborés, cultivés de prairies et de châtaigneraies, rythmés de bourgs très fréquentés, vers des espaces de forêt et désertés par l'homme. Parmi les boisements spontanés de feuillus et les vergers de châtaigniers encore entretenus, sont apparus des boisements de résineux, parfois plantés en «timbre-poste» par des propriétaires particuliers, parfois plantés massivement par les campagnes de reforestation de l'ONF. Les bourgs sont majoritairement en perte de dynamisme mais subissent une pression venant des piémonts, donnant aux villages un caractère «dortoir». Au-dessus de 800m, la hêtraie-sapinière remplace la châtaigneraie et les bourgs, fonctionnant souvent avec le plateau sont en proie à une forte baisse démographique.

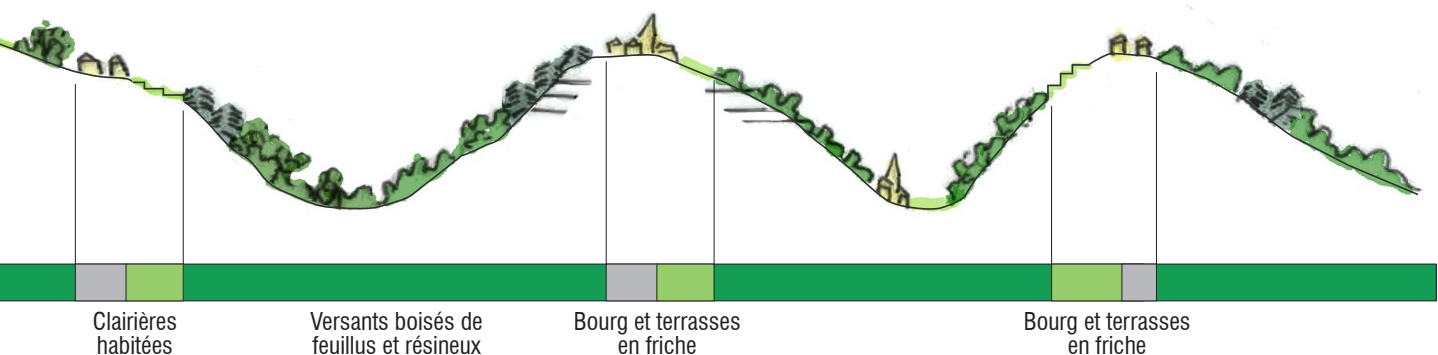
La topographie très marquante du territoire a contraint les bourgs et hameaux à se positionner sur les replats et les lignes de crêtes, formant aujourd'hui les clairières qui jalonnent les versants, plus ou moins soutenues par les terrasses, appelées localement « faysses ».

Par conséquent, la répartition territoriale des lieux de vie induit un fonctionnement par vallées, dont l'accès est plus ou moins facilité par la qualité du réseau viaire.

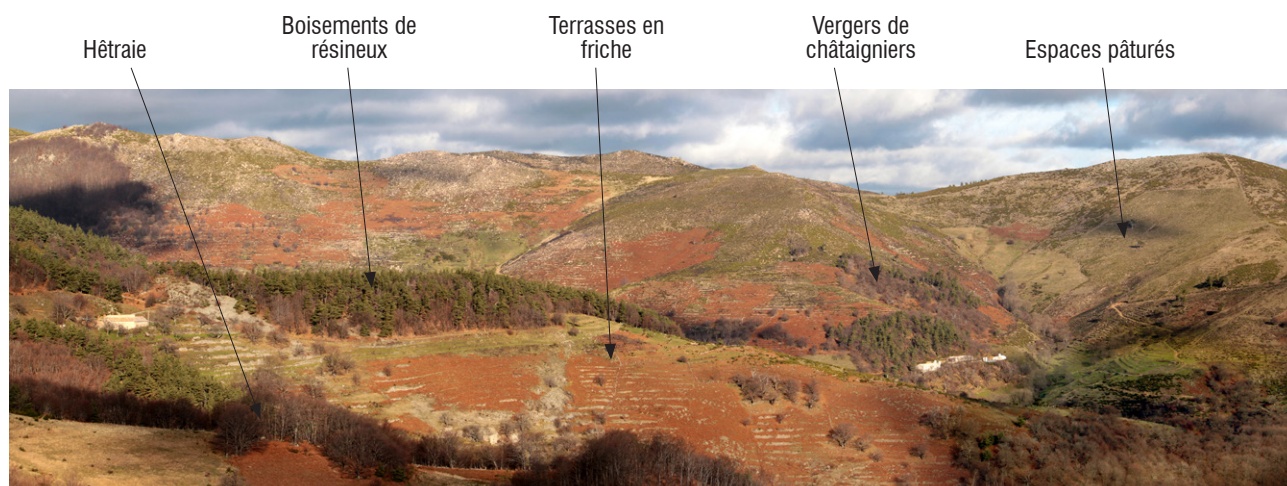
Paradoxalement, c'est l'accessibilité difficile, à l'origine du déclin de l'agriculture et des problématiques d'exploitation de la forêt, qui a été le principal facteur du peuplement des vallées au moment où les protestants fuyaient les persécutions des catholiques.

Aujourd'hui, cet héritage se traduit par un parcellaire très morcelé et une multitude de propriétaires foncier, parfois rendu visible par l'aspect «mosaïque» des paysages des versants.

paysages



UN RÉSEAU DE VALLÉES PEU ACCESSIBLES EN PERTE DE DYNAMISME



Paysages « mozaïque » des versants en friche des vallées des Boutières.



Agriculture et arboriculture.



Boisements de châtaigniers exploités et naturels des vallées des Boutières, plantations de résineux en timbre-poste.



Boisements de résineux exploités en Cévenne méridionale.



• 91% des forêts sont privées
À l'échelle de l'Ardèche, environ 50 000 propriétaires

• 5 000 ha de vergers encore exploitables sont aujourd'hui disponibles

Versants boisés, paysages fermés et sylviculture

- ▶ Territoires emblématiques de la castanéculture, moteurs d'une économie locale symbolique, producteurs des produits gastronomiques dérivés (AOP).
Paysages de versants boisés, parfois cultivés en vergers
 - > Boisements de châtaigniers spontanés ou exploités
- ▶ Fort développement des boisements (>1960), apparition et développement de boisements de résineux, en grandes forêts exploitées ou en timbre-poste. (ONF, incitation de l'état)
 - > Dynamique de développement des boisements
 - > Dynamique d'évolution des espèces feuillues vers les résineux
- ▶ Nombreux propriétaires privés de petites parcelles éparpillées, surtout en Centre Ardèche, souvent plantées en résineux : apparition de paysages « mozaïque », ponctués par les boisements de pins, sapins et picéas.
 - > Fort morcellement du parcellaire et des paysages
- ▶ Accessibilité difficile des zones d'exploitations : topographie contraignante et morcellement du foncier, déficit d'équipement
 - > Difficulté de valorisation de la filière bois
- ▶ Territoire autrefois exclusivement agricole, culture forestière peu développée. Exception sur le territoire du Cheylard, lieu d'implantation historique des exploitations forestières.
L'industrie sylvicole se développe aussi en Cévenne méridionale, en donnant parfois lieu à des coupes rases fortement décriées.
 - > Difficulté ou absence de gestion des massifs forestiers
 - > Représentation négative des coupes rases

Terrasses et évolution des pratiques agricoles

- ▶ Bas des versants exploités, cultures en terrasses : arboriculture, maraîchage, etc.
 - > Polyculture productrice de produits à valeur ajoutée : potentiel d'attractivité
 - > Paysages jardinés de grande qualité : potentiel d'attractivité
- ▶ Forte baisse du nombre d'exploitations et de la SAU (> déprise agricole de 1960), passage par différentes crises agricoles dont la châtaigne.
 - > Enfrichement des terrasses et des terres agricoles

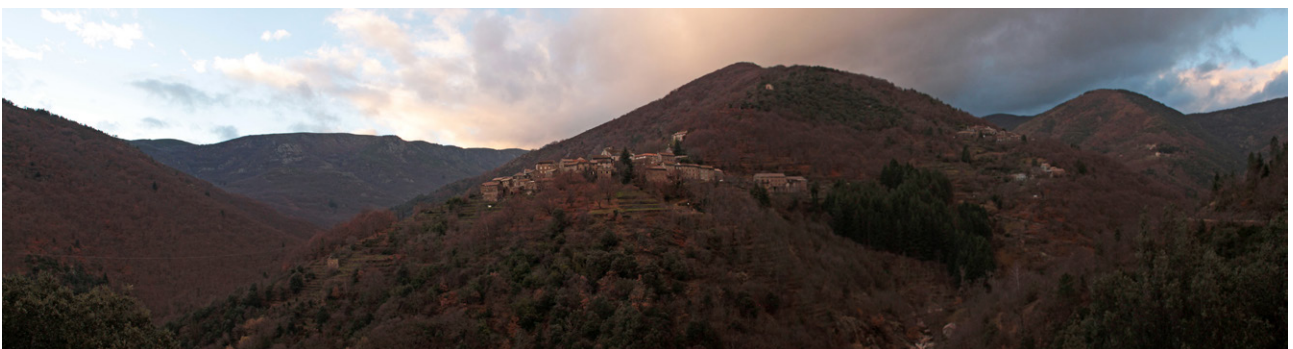
Contexte industriel difficile, retour des paysages agricoles : l'exception du Cheylard

- ▶ Affirmation d'un caractère industriel dans le bassin du Cheylard, présence de grandes entreprises génératrices d'emploi. Contexte économique difficile et difficulté à entretenir le cadre de vie : volonté politique de favoriser la réintroduction d'espaces agricoles sur les versants à proximité de la ville.
 - > Dynamique de réouverture des paysages autour du Cheylard

UN RÉSEAU DE VALLÉES PEU ACCESSIBLES EN PERTE DE DYNAMISME



Clairières habitées ponctuant les versants boisés en vallée de l'Auzène.



Le bourg de caractère de Sablières, au fond de la vallée de la Drobie.



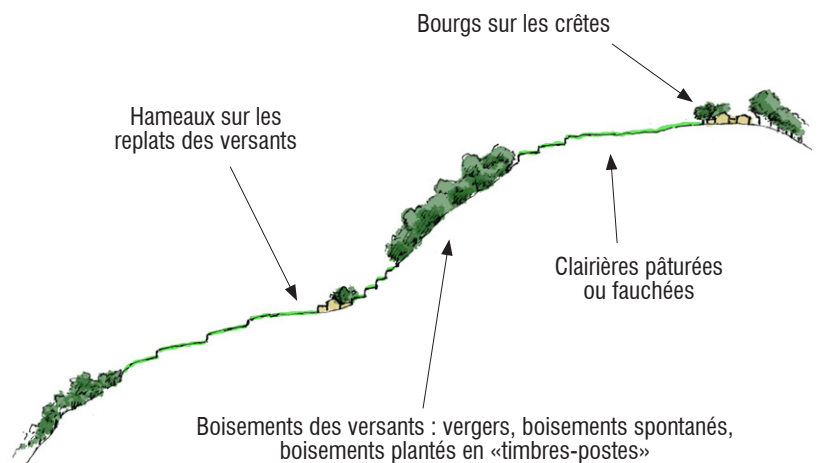
Terrasses entretenues à Saint-Mélany.



«Éclairage» des versants par la lumière des clairières en haute-cévenne



Constructions en Schiste à Saint-Mélany.



Grès et basalte au Pont de Fromentière.



Habiter dans la pente et les clairières

► Habitat situé traditionnellement dans les fonds de vallées ou sur les lignes de crêtes (bourgs) et les replats des versants (lieux-dits, hameaux ou exploitations isolées).

Unités de fonctionnement autonomes, entourées de prairies, terrasses de culture et vergers de châtaigniers.

Versants boisés rythmés de clairières habitées et cultivées ponctuant les paysages.

> **Habitat traditionnel dans la pente, structure bourgs-hameaux répartis sur les versants**

► Depuis le déclin agricole et le boisement des versants, la surface des clairières diminue et les lieux de vies se ferment.

L'accessibilité difficile et les pratiques professionnelles pendulaires actuelles favorisent les lieux d'habitat proches des axes de communication et des pôles urbains, plaçant les bourgs des pentes dans une situation peu attractive à ce sujet. Il en a résulté un fort exode des populations qui perdure encore aujourd'hui.

> **Accessibilité problématique et perte de dynamisme**

► La topographie particulière du territoire des pentes contraint le développement des bourgs et hameaux. Historiquement, un savoir-faire architectural et constructeur a permis une implantation urbaine dense dans la pente et l'exploitation des espaces attenants. Aujourd'hui, la perte des savoir-faire contribue à favoriser les implantations dans les fonds de vallées, au plus près des axes de communication. La nécessité de réhabiliter les constructions anciennes pour réinvestir les lieux abandonnés et de retrouver les savoir-faire permettant de construire dans la pente est clairement exprimée par tous les participants au projet.

> **Réhabilitation des constructions historiques et du savoir-faire constructeur.**

« La forêt chez nous ... quand vous discutez avec des gens des pentes c'est l'expression de la déprise, de la disparition de l'activité, de la perte du social et de l'économie. »

Technicien du Parc.

Bourgs de caractère, géologie et architecture

► Les contraintes topographiques et les événements historiques passés ont conduit les bourgs à se développer dans les lieux les plus inaccessibles.

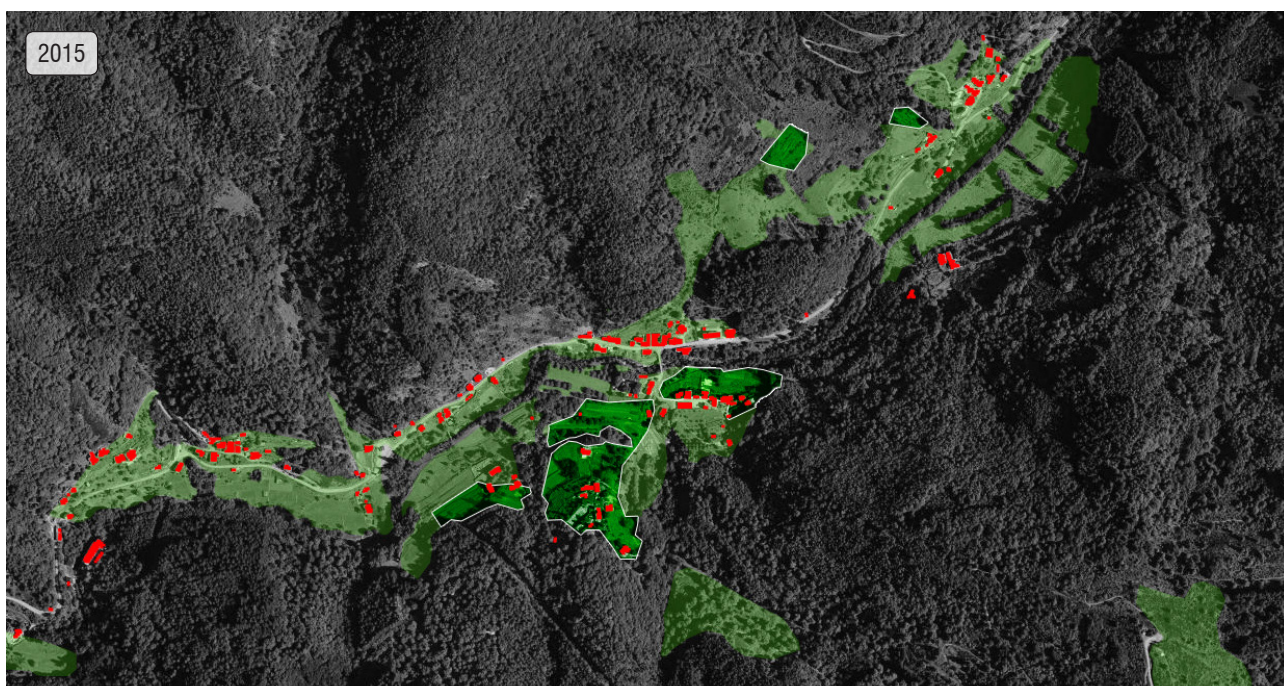
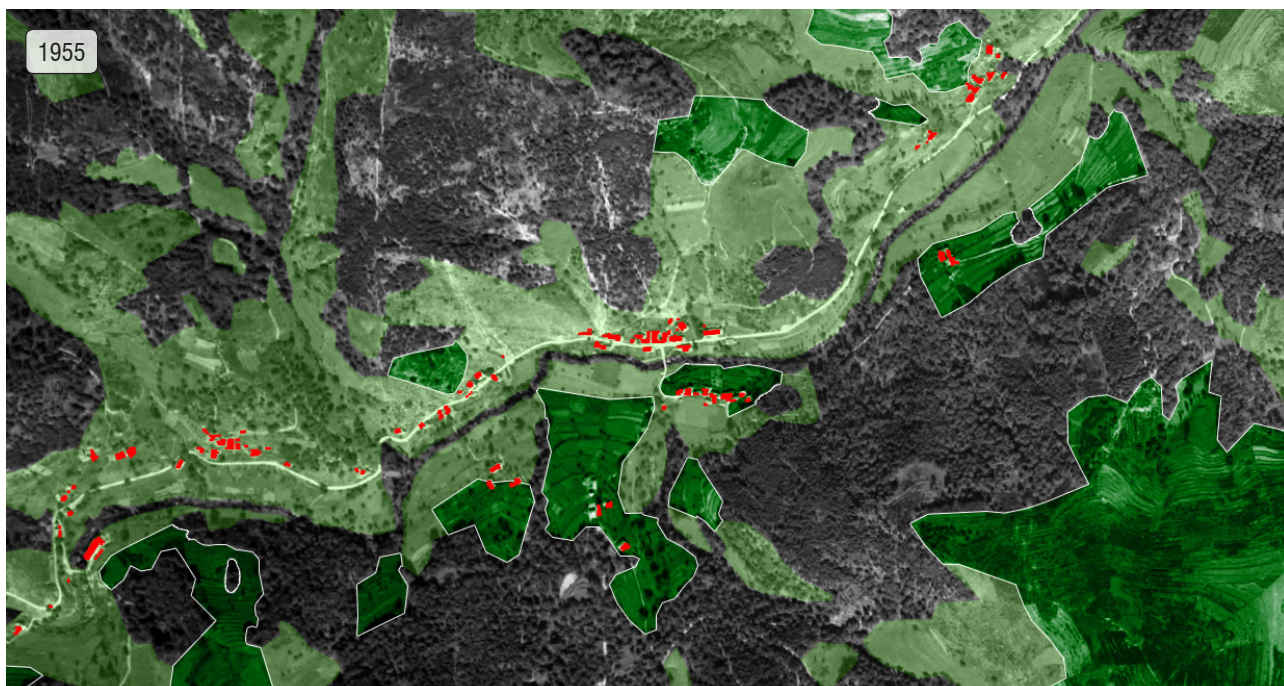
Aujourd'hui, ces positions singulières et l'architecture spécifique adaptée à ce contexte leur confère un aspect remarquable et leur vaut la dénomination de « bourg de caractère », attirant quelques touristes aventureux à la recherche de patrimoine local.

> **Fort potentiel attractif des bourgs de caractère**

► La pierre utilisée dans les territoires de pentes en Ardèche méridionale est traditionnellement le schiste. Si sa couleur peut rappeler celle du basalte, son aspect « feuilleté » et le volume des constructions leur confère un caractère particulier que l'on ne retrouve pas ailleurs (1. Saint-Mélany).

Côté Boutières en Centre Ardèche, les constructions sont majoritairement en grès. Mais la proximité de la roche volcanique se fait ressentir par la présence aléatoire de pierres noires dans les murs (2. Le Pont de Fromentière).

> **Caractéristiques architecturales locales préservées, faible dynamique de changement des pratiques de construction**



Logements vacants et résidences secondaires à Sablières.



Constructions



Terrasses cultivées



Espace cultivé ouvert

« Autrefois c'était un territoire très actif ! Quand on n'avait pas encore de voies de communication développées, il y avait une vie en haut des versants, on fonctionnait plus avec ce que l'on avait autour de nous, les liens au territoire étaient très différents... »

Habitant des Boutières

• Saint-Laurent-les-Bains
1969 = 279 habitants
2009 = 156 habitants

• Sablières
1969 à 2009 = -100 hab.

• Cévenne méridionale
Résidences secondaires
2007 = 64,3%
2012 = 65,6%

« Le développement urbain peut être qu'il n'est pas adapté, peut être qu'il faudrait le réduire aussi pour pouvoir ramener de la population et ramener de l'emploi, des services, dans ce qu'on appelle aujourd'hui des villages. »

Technicien Parc.

Bourgs reculés, baisse de la démographie et perte de dynamisme

- ▶ Déclin démographique notable sur la majorité des communes jusqu'au début des années 2000. Depuis, phénomène soit de stabilisation soit de légère augmentation. Désertification des bourgs difficiles d'accès, perte de dynamisme et d'attractivité.
- ▶ Développement urbain quasi inexistant, sauf dans la vallée de la Baume, de façon très mesurée (Valgorge : dév't urbain et regain de population depuis 2000).
> Perte de dynamisme remarquable pour les bourgs reculés
- ▶ Déséquilibre résidences principales / secondaires : forte présence d'hébergements touristiques.
> Dynamique de vacance des logements
- ▶ Initiatives de dynamisation des villages : Beaumont, opération de logements en accession sociale (éco-hameau des Bogues du Blat).
- ▶ Déprise agricole, enrichissement des terrasses et dégradation des murets : paysage « d'abandon ».
> Fermeture des paysages, enfermement des lieux de vie

Le seuil des 700 mètres d'altitude

Seuil naturel séparant les parties haute et basse des pentes :

- ▶ Au-dessus de 700m :
 - Étagement de la hêtraie-sapinière (limite de développement des châtaigniers)
 - Difficulté d'accès, territoires enclavés
 - Pression urbaine faible ou inexistante
- ▶ Au-dessous des 700 mètres :
 - Développement des boisements de châtaigniers et de pins maritimes (à proximité des piémonts)
 - Pression urbaine et développement de zones résidentielles à proximité des axes de communication (ex : Haute-Cévenne et N102)

UN RÉSEAU DE VALLÉES PEU ACCESSIBLES EN PERTE DE DYNAMISME



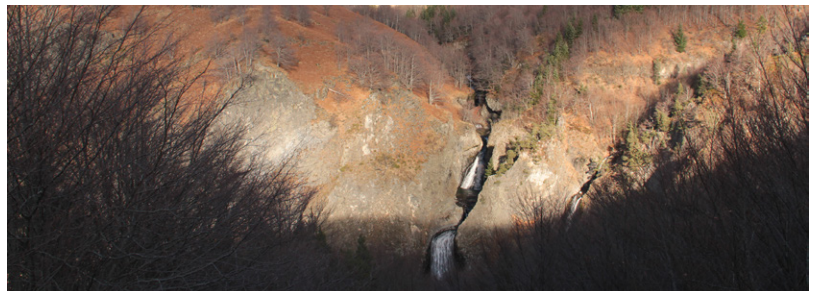
Campings en vallée de l'Eyreux.



Le Château de Craux en Haute-Cévenne.



Le sentier des Lauzes.



Cascade du Ray-Pic.



Béalière dans la vallée de la Bourges.



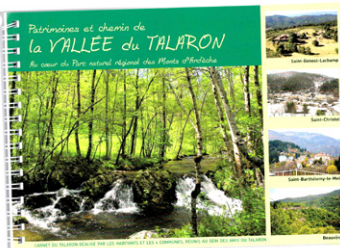
Etablissement de moulinage réhabilité au Moulinon.



Moulinage réhabilité en logements à Burzet.



Moulinage non réhabilité à Beauvène.



Sentier découverte Talaron.

« Moi, ce que l'on entend souvent c'est les touristes, on peut les appeler comme ça, ou les vacanciers viennent pour les paysages naturels en Ardèche.

Dernièrement j'ai entendu des critiques sur toutes les constructions et les agglomérations, les petites agglomérations qui ont pris énormément d'importance les dix dernières années (...) donc ils viennent certainement au départ pour des paysages naturels et le paysage naturel... »

Une habitante des pentes.

Arrêt de l'activité industrielle
= plus de 350 friches
industrielles sur le territoire

« On a quelqu'un sur la commune qui a réhabilité un moulinage et il est en autonomie totale, et même il revend son électricité ! »

Élu des Boutières.

Tourisme et loisirs naturels, culture locale

► Présence d'un tourisme « local » différent de celui des pôles de la montagne, des piémonts et des plaines : public différent, plus familial, souvent local (Drôme, Isère, Provence, etc.) à la recherche de caractéristiques locales, gastronomiques, géographiques, patrimoniales et paysagères. Public généralement fixé pour une certaine durée, offrant des retombées à l'ensemble du territoire.

> Dynamique tourisme « familial »

► Présence de quelques lieux d'accueil touristiques : campings, HLL, etc. généralement bien intégrés. Seuls quelques lieux restent encore peu intégrés : HLL le long de la N102 au niveau de Mayres et d'autres.

Agritourisme

► Souvent à la recherche de loisirs de nature, sports d'eau, randonnées, le tourisme des pentes se tourne depuis peu vers l'agritourisme.

► Économie liée aux nouvelles pratiques touristique et agricoles (recherche d'« authenticité », de qualité, d'originalité, etc.).

► Activité économique salvatrice pour l'agriculture locale, aujourd'hui activité complémentaire quasi incontournable pour stabiliser l'activité agricole et entretenir les paysages.

► Activité touristique génératrice de revenus pour les agriculteurs et services locaux mais aussi d'hébergement touristique « chez l'habitant » (type Airbnb), toujours pour une recherche de proximité et de vécu du territoire.

> Dynamique de développement de l'agritourisme, économie croissante et demande sociale de valorisation

► D'un point de vue touristique ou d'un point de vue économique, l'enjeu de valorisation de cette économie est partagée par la totalité des personnes interrogées car aujourd'hui encore trop peu lisible.

> Manque de lisibilité du tourisme local des pentes // autres ensembles paysagers

> Nécessité d'affirmer la mise en réseau des points d'accueil

► Tourisme peu connu et déconnecté du tourisme de masse et du tourisme « ponctuel » des autres pôles du territoire (Chauvet, Gerbier) : volonté affirmée de capter une partie des flux existants sur la montagne et en Ardèche calcaire.

> Déficit de liaison du territoire des pentes aux autres territoires

> Nécessité de mise en réseau des offres touristiques à l'échelle du territoire

Patrimoine bâti lié à l'eau et au génie hydraulique

► Présence récurrente et remarquable de nombreux éléments construits liés à l'exploitation hydraulique et aux anciennes industries (sériciculture) : moulinages, moulins, béalières.

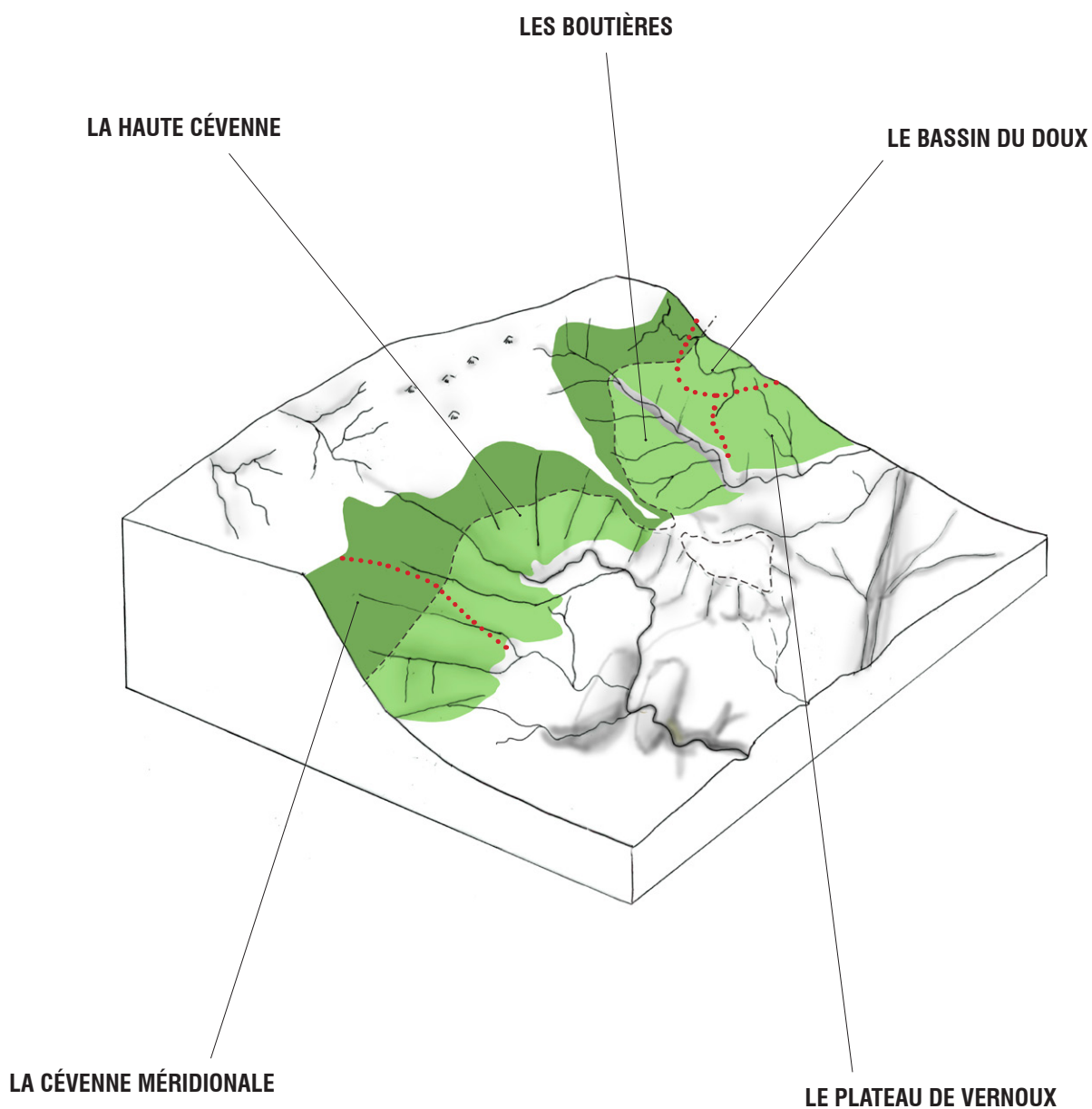
Réhabilitation remarquable de certains Moulinages en hébergement touristiques ou reconversion économique mais nombreuses friches encore disponibles.

Potential des bâtiments parfaitement adaptés à la production d'énergie mais problématique administrative et financière d'obtention des droits d'eau.

> Dynamique de réhabilitation des anciens moulinages

> Potentiel de réhabilitation de nombreuses friches industrielles

Spécificités locales et unités paysagères



► Caractérisation détaillée pour chaque unité paysagère à consulter dans le document « **Unités paysagères** »



Une perte de dynamisme générale induite par les contraintes topographiques

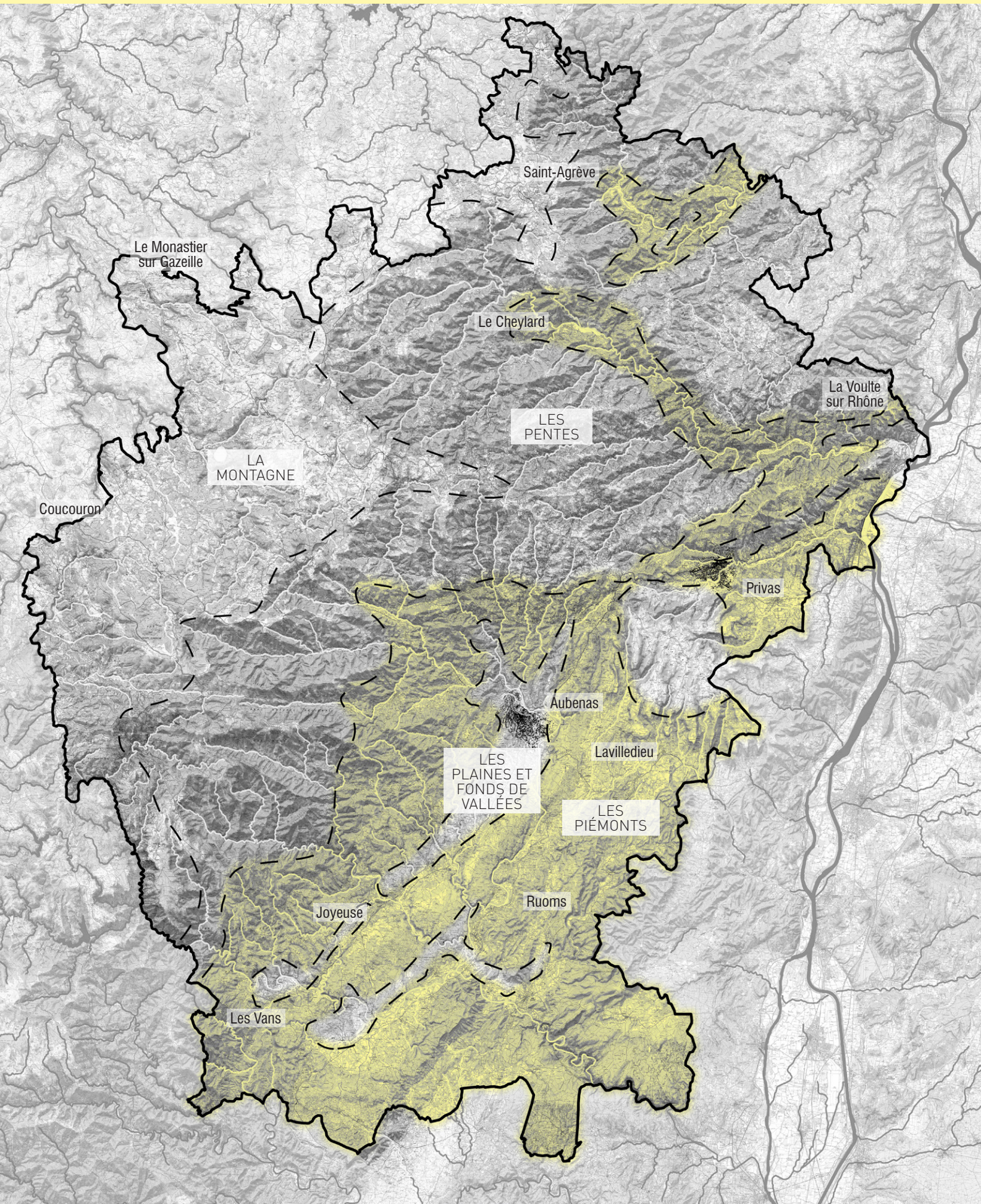
Récapitulatif des dynamiques en cours

700m et +

- Désertification des villages
- Enfrichement des terrasses et des clairières
- Fermeture des paysages
- Boisements massifs des versants, plantés et spontanés
- Développement des résineux

Jusqu'à 700m

- Réhabilitation des hameaux
- Baisse de la qualité architecturale
- Développement de l'agritourisme
- Fermeture des paysages
- Réhabilitation du patrimoine bâti lié au génie de l'eau
- Milieux aquatiques en péril > qualité de l'eau
- Crise de l'industrie, de la sylviculture et du textile



Les piémonts

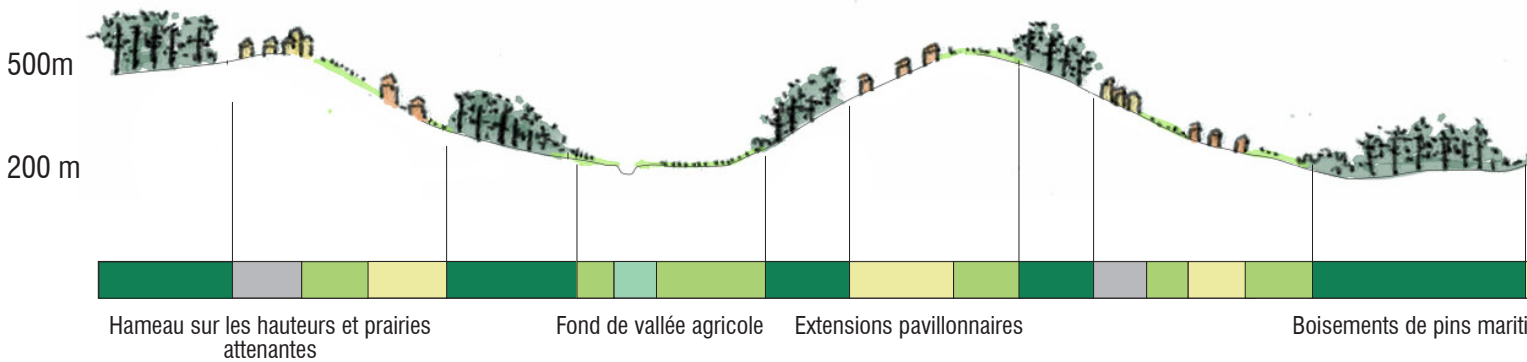
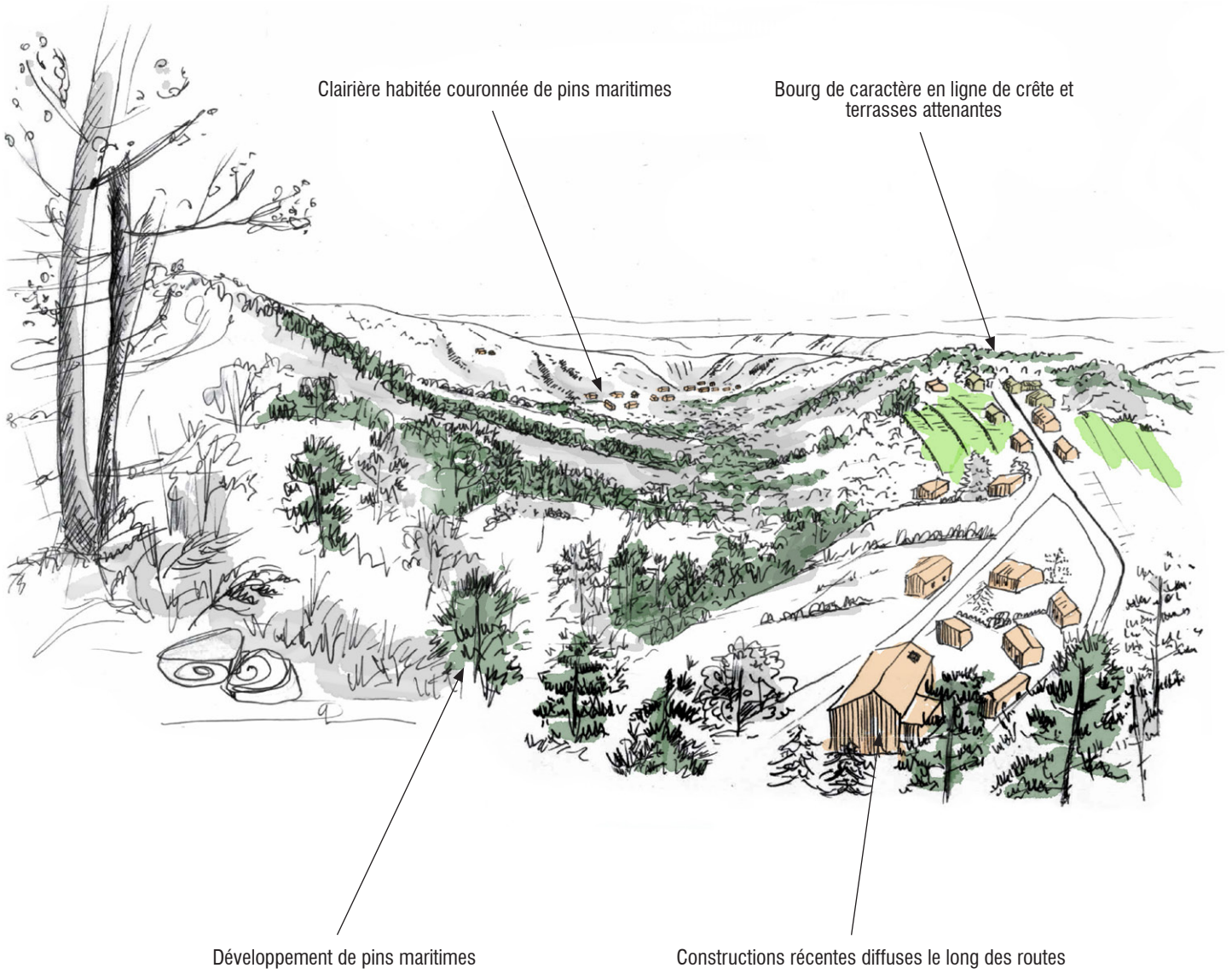
Territoire aux paysages emblématiques, relativement accessible et connecté aux mondes urbains, le secteur des Piémonts est particulièrement convoité. Les dynamiques en cours font du territoire un des secteurs aux paysages les plus dégradés. Il s'y joue des enjeux paysagers majeurs et la transition entre les mondes urbains, les bourgs de caractères et leurs modes d'habiter ainsi qu'une large part des enjeux paysagers à venir de l'Ardèche dans son ensemble.

L'influence urbaine dépasse de loin les villes elles-mêmes et l'étalement urbain affecte la lisibilité des structures des bourgs et hameaux. Le mitage résidentiel, l'apparition de maisons individuelles isolées ou en lotissement sont en effet les éléments centraux des dynamiques d'aménagement du secteur. C'est bien ici souvent la recherche d'une certaine forme d'authenticité qui produit de l'inauthenticité et participe de la banalisation de paysages.

Le développement maîtrisé du secteur, tant qualitativement que quantitativement passe par la requalification de l'existant et la mise en tradition des nouvelles formes et constructions urbaines.



DES PAYSAGES PÉRIURBAINS DE PLUS EN PLUS CONVOITÉS





« Les jeunes rachètent les fermes (...) Au mieux ils refont leur maison avec une architecture traditionnelle mais rares sont ceux qui passent du temps dans les champs autour de chez eux. »

Agricultrice Piémont cévenol

« En plus on n'a pas la maîtrise de ce que font les privés... et faut bien les accueillir les gens, on en a besoin de ce développement »

Élu du Piémont cévenol

« Ici sur la commune on a plus de bistros, plus de pain, plus de journaux et c'est très désagréable parce que ça fait moins de lien social sur la commune. On est sur un bassin de 1000 personnes si on prend les communes proches, quand le bistrot était encore ouvert ça fonctionnait, il y avait du monde depuis le café jusqu'au pastis »

Élu du piémont cévenol

Formés par des territoires de collines à faible déclivité s'élevant au-dessus des plaines et fonds de vallées, les paysages des piémonts apparaissent aujourd'hui comme le cadre de vie le plus attractif et le plus recherché par les populations souhaitant s'installer.

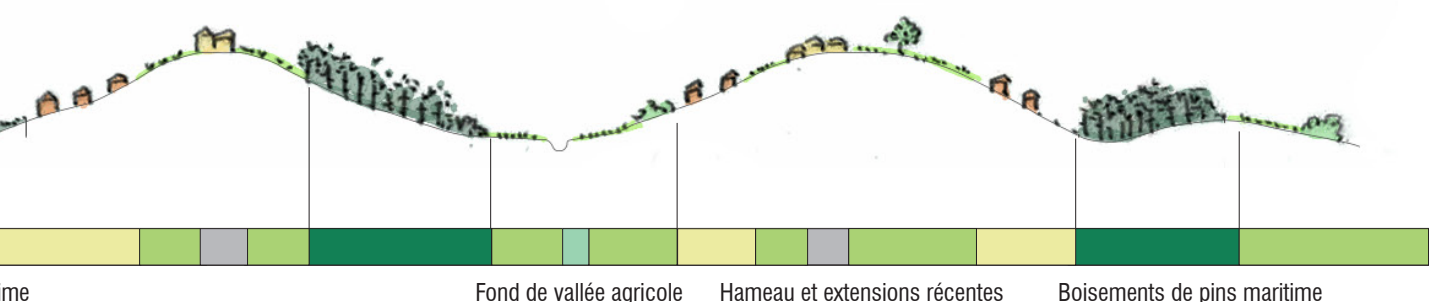
On distingue deux types de piémonts, dont les sous-sol sont cristallins pour le centre de l'Ardèche ou calcaires pour l'Ardèche méridionale, donnant lieu à des caractéristiques architecturales différentes à l'origine des bourgs de caractère, la plupart situés sur les crêtes ou en situation dominante. Les hameaux quant à eux sont situés dans les clairières des versants et des replats.

La plupart des bourgs et des hameaux sont bordés de terrasses et de prairies destinées aux ressources locales. Aujourd'hui, nombreux sont les sites de terrasses en friche, envahis par les pins maritimes.

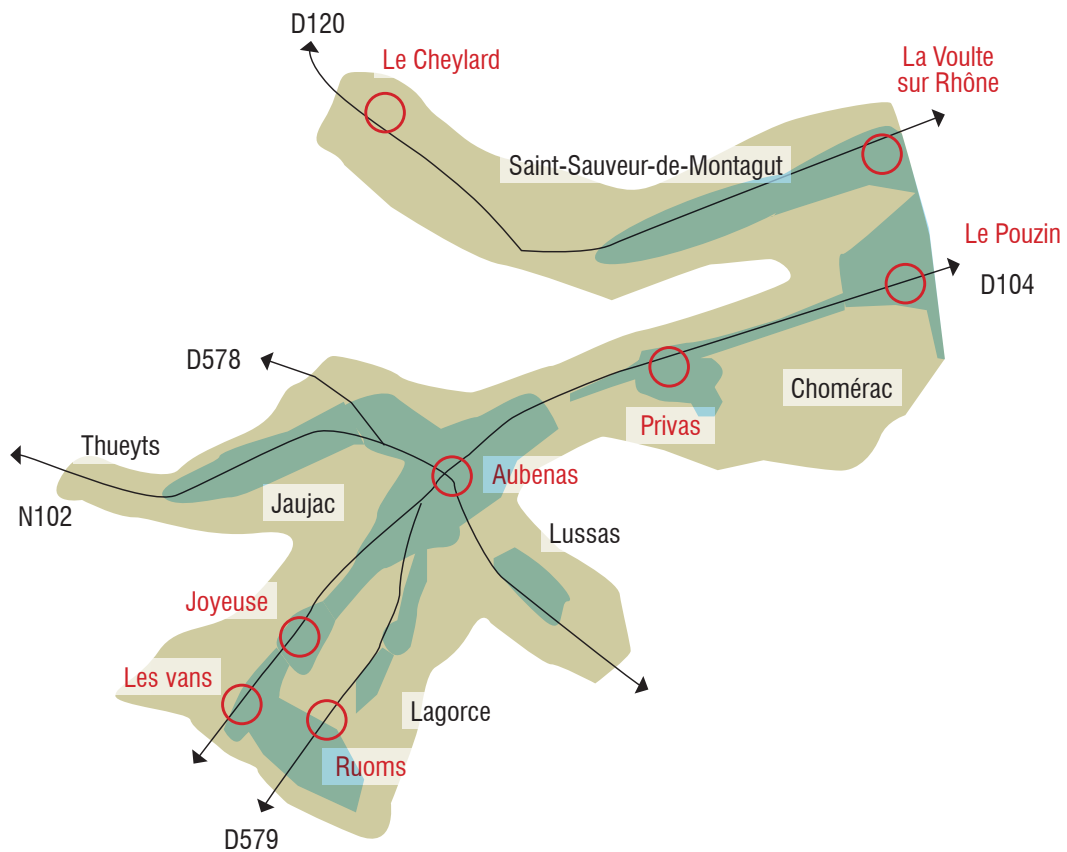
La forte présence de boisements de pins maritimes obstruant les vues lointaines est devenue une caractéristique paysagère propre aux piémonts. Mais le développement récent (une cinquantaine d'années) des boisements de pins est à l'origine d'un conflit de représentations remarquable entre des paysages perçus positivement et négativement. Car si certains se satisfont de l'ambiance méridionale que procurent les pins maritimes, les autres les perçoivent comme des éléments ne correspondant pas aux paysages ardéchois, illustration du déclin de l'agriculture, de la relation sociale au territoire et à l'origine de nombreuses problématiques territoriales et paysagères.

Le fort développement des bourgs est également une caractéristique forte des paysages de piémonts : l'urbanisation présente des dynamiques problématiques, comme l'étalement urbain remarquable en ligne de crête, sur les versants des collines, le long des axes de circulation, l'étalement diffus dans les clairières, souvent détaché des unités historiques d'habitation.

De plus, cadre de vie de qualité et proximité des plaines et des fonds de vallées génèrent également un fort potentiel en terme d'attractivité qui place paradoxalement les territoires de piémonts sous pression de l'urbanisation. Il attire les populations souvent d'origine citadine ou imprégnées de culture citadine, dont les attentes et les pratiques « néorurales » induisent des aménagements privés et publics contrastant avec le caractère rural des paysages.



DES PAYSAGES PÉRIURBAINS DE PLUS EN PLUS CONVOITÉS



Situation en hauteur, vue lointaine sur la vallée de l'Ouvèze.




Cadre de vie de qualité, à proximité des grands axes de communication et des pôles urbains.



Le village de Lentillères au milieu des pins maritimes.



 Territoires de piémonts situés à - de 30 minutes des pôles urbains

 Territoires de plaines et fonds de vallées

 Pôles urbains attractifs

Application des documents d'urbanisme

Augmentation notable de la population

*« Évidemment on aurait préféré être dans le bourg mais ce qu'on apprécie vraiment ici c'est notre quotidien, à la campagne mais en même temps proche de la ville. On passe du temps sur la place du village, on aimerait y voir un peu plus de commerces. Et on se rend plusieurs fois par semaine au parc pour notre fils, il adore, et j'avoue que nous aussi, c'est sympa. »
Jeune couple Piémont cévenol.*

Des territoires attractifs surplombant les villes de la plaine

- ▶ Une topographie colinaire, de basses montagnes et de vallons, moins contraignante que les pentes mais qui cristallise des dynamiques opposées, entre pressions et perte de dynamisme.
- ▶ Territoires à proximité des villes, des axes de communication, des services,
- ▶ Territoires sous pression urbaine car offrant un cadre de vie de qualité, boisé et « naturel » aux yeux des usagers, proche du dynamisme des plaines et à l'écart des nuisances (sonores, pollution, etc.)
- ▶ Territoires en cours de transformation depuis une cinquantaine d'années dont les dynamiques paysagères principales s'accroissent :
 - > **Urbanisation**
 - > **Développement des boisements à dominante de pin maritime**
- ▶ Depuis les années 80, développement d'une agriculture liée au tourisme qui s'appuie sur un système combinant agriculture de proximité, vente à la ferme, tourisme, terroir et paysage
 - > **Développement de l'agritourisme et d'une agriculture de proximité**

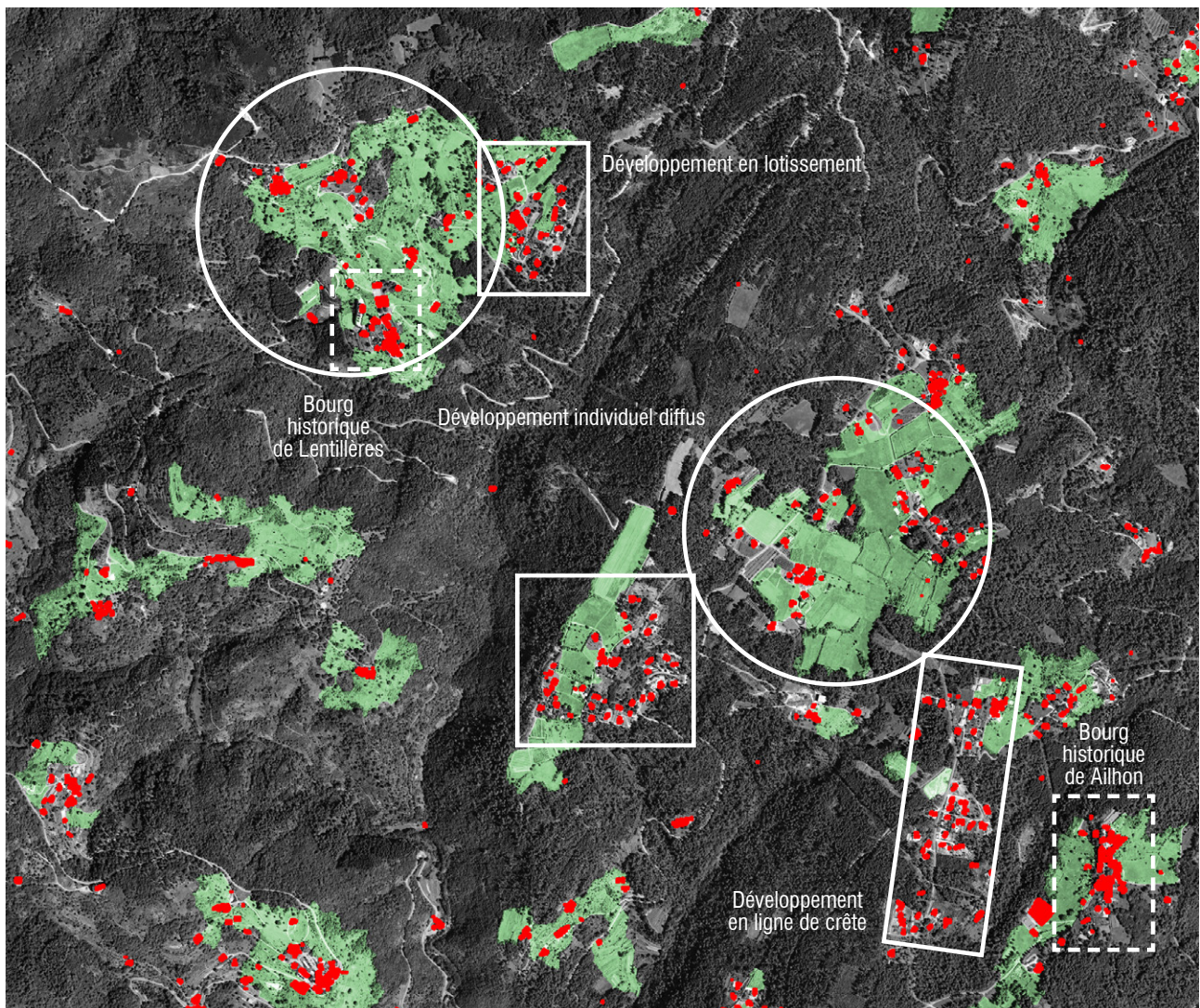
Un cadre de vie boisé

- ▶ Majoritairement plantés de pins maritimes au début du siècle, versants presque entièrement boisés aujourd'hui, entre feuillus et résineux.
 - > **Habitat dans les clairières**
- ▶ Déclin de l'agriculture, retour de la jeune génération de culture citadine, difficulté de transmission des savoir-faire agricole et d'entretien des faisses.
- ▶ Pin maritime élément de cristallisation du conflit de représentations sociales paysagères à propos de la nature des paysages ardéchois.
 - D'un côté :
 - Paysages ardéchois moins boisés, moins de résineux
 - De l'autre :
 - Paysages ardéchois boisés assimilés à la nature, ambiance méridionale
 - > **Dynamique de boisement**
 - > **Double représentation sociale paysagère**
- ▶ Bien que moins reculés que les pentes, certains territoires restent difficiles d'accès : pas d'infrastructures prévues pour l'exploitation forestière.
 - ▶ Peu de possibilités d'exploitation et de valorisation du pin maritime
 - > **Difficulté d'exploitation, paysages subis, non maîtrisés**
- ▶ Forêts de pin mono-espèce peu favorable au développement de la biodiversité
 - > **Acidification des sols, baisse de la qualité environnementale**

LE PHÉNOMÈNE DE « PIÉMONT »



Progression des boisements à Planzoles.



Développement urbain dans les clairières et sur les lignes de crêtes, fermeture des clairières (Ailhon).



SAU \searrow 60% depuis 1988

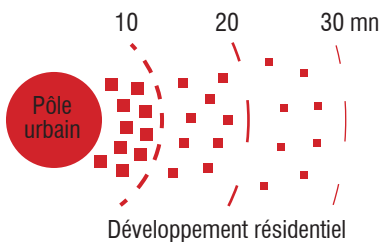
Fermeture des paysages et des clairières, étalement résidentiel diffus

- ▶ Installation des populations rurbaines sans transmission de savoir-faire et de culture de la gestion des faysses.
- ▶ Déclin de l'agriculture, nouvelles pratiques professionnelles et modes d'habiter.
- ▶ Développement des boisements et enrichissement des clairières et des faysses, provoquant souvent des problèmes d'érosion des terrasses.

> Dynamique de fermeture des paysages

- ▶ Faible implantation de logements collectifs ou groupés, potentiel à développer.
- ▶ Typologies d'implantation urbaines (exemple ci-contre, piémont cévenol) :
 - Le long des axes de communication, des lignes de crêtes,
 - Diffuse dans les clairières et sur les versants ouverts
 - En lotissement de parcelles et maisons individuelles

> Fort contraste avec l'habitat historique « de caractère »



30 minutes

- ▶ Apparition de nouveaux modes d'habiter et de travailler : pratiques professionnelles éloignées du domicile, souvent dans les plaines attenantes.
- ▶ Demande sociale de «nature», d'accession à un habitat de qualité éloigné des villes, à sa propre terre, son propre jardin.
- ▶ Fort développement de constructions individuelles sur tous les territoires de piémonts. Particulièrement sur le piémont cévenol, le piémont privadois, l'Ardèche calcaire, les vallées de l'Eyrieux et du Doux.

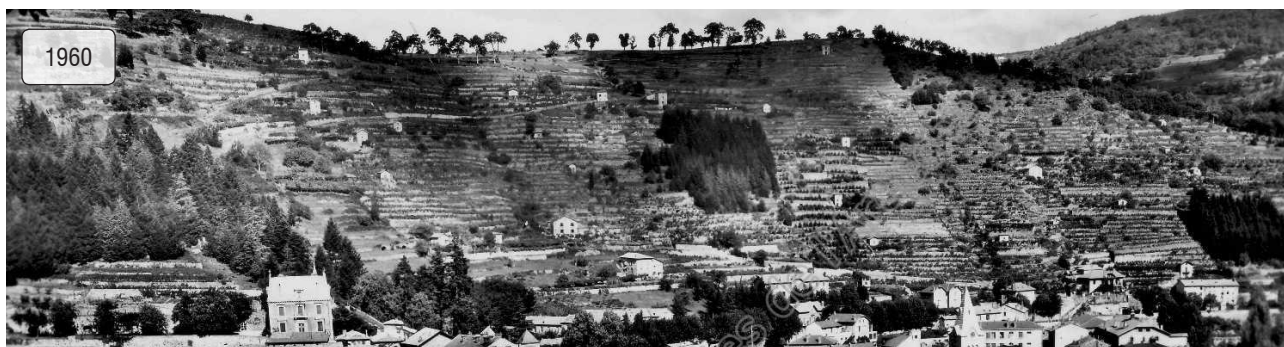
> Dynamique d'étalement urbain et de banalisation paysagère sur les territoires situés jusqu'à moins de 30 mn des pôles urbains

Le phénomène de piémont

- ▶ Apparition récente du phénomène s'accroissant ces dernières années :
 - Proximité des pôles urbains (<30mn)
 - Développement et étalement des constructions sur les coteaux
 - Développement des boisements de pins maritimes
 - Qualité banale des constructions

Caractéristique paysagère forte, développement du phénomène sur tout l'ensemble « Piémonts »

LE PHÉNOMÈNE DE « PIÉMONT »



Les coteaux du Cheylard.



Constructions récentes à l'ascension des coteaux, phénomène de piémont à Lamastre.



Versant urbanisé à Gravières.



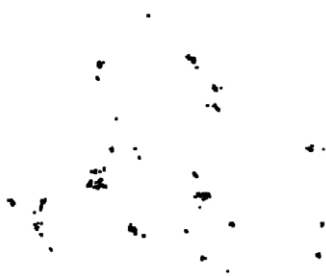
Le village de Joannas, dont la structure bourg-hameau reste bien lisible, montre clairement son lien au territoire.



- Enrichissement considérable des terrasses
- Transformation remarquable du cadre de vie

- Étalement urbain diffus sur les versants
- Développement des boisements

> Phénomène caractéristique de « piémont » sur la vallée de l'Eyrieux



Sanilhac : Structure ancienne, bourg et hameaux distincts



Structure actuelle en nébuleuse

À l'ascension des coteaux

► Aujourd'hui, les possibilités d'habiter hors des villes, plus proche de la «nature», existent. Mobilités accrues, technologies performantes, disposition des services sur les trajets quotidiens, etc. renforcent la volonté de nombreux citoyens, parfois originaires du lieu, à s'installer sur les piémonts.

► En une cinquantaine d'années, les constructions résidentielles ont connu un fort développement des constructions, d'abord en plaine puis sur les hauteurs afin de disposer des vues lointaines surplombantes.

► Une grande quantité de constructions s'effectue dans la pente, la plupart du temps sur de larges remblais, accentuant le caractère banal des maisons et contrastant avec le paysage.

> **Dynamique d'ascension des coteaux**

Disparition de la structure urbaine bourgs - hameaux

► Nombreux ensembles bâtis homogènes et patrimoniaux, villages « de caractère » Mise en place d'AVAP et reconnaissance des silhouettes villageoises remarquables. Structure urbaine historique en bourg et hameaux satellites de qualité architecturale reconnue et attractive des touristes (Centre Ardèche, Piémont cévenol, Haute-Cévennes, Coiron) culturel ou de masse (Ardèche calcaire, frange rhodanienne).

> **Potentiel architectural et paysager remarquable**

► Phénomène récent de néoruralité, apparition de pratiques citadines en territoires ruraux : peu d'entretien du paysage local, mobilité accrue, trafics pendulaires et consommation du paysage, plantations de jardin horticoles et standardisées.

► Étalement urbain le long des axes et diffus sur les versants et dans les clairières.

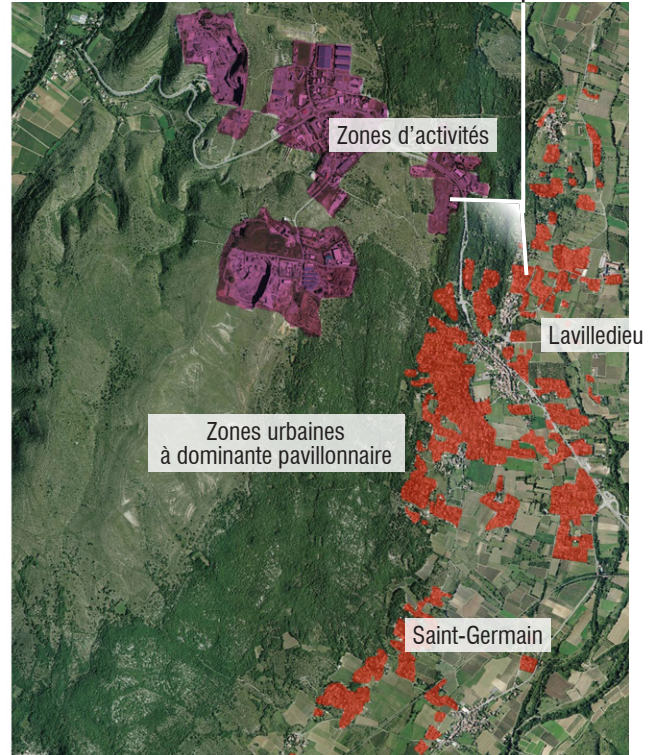
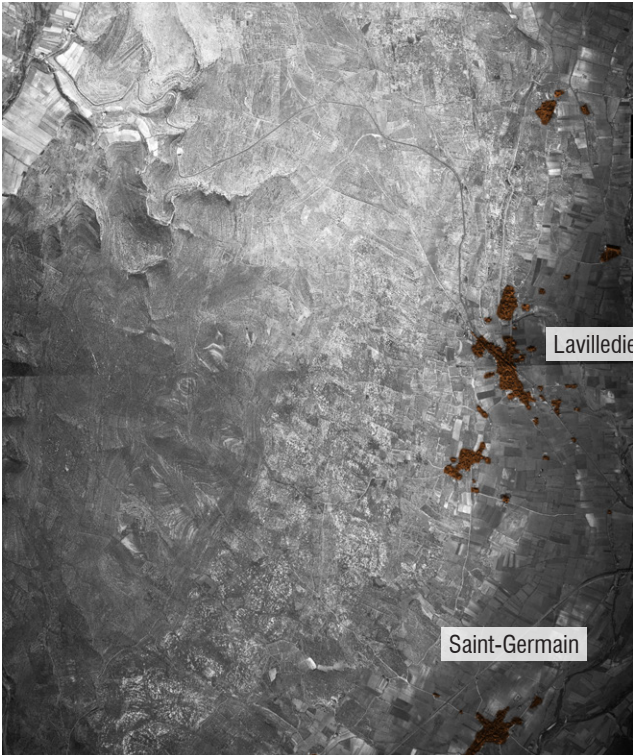
► Développement de zones résidentielles en périphérie des bourgs et des hameaux, les phagocytant peu à peu : perte de la lisibilité des structures historiques bourg - hameaux.

> **Forte dynamique de banalisation des paysages**

LE PHÉNOMÈNE DE « PIÉMONT »



Versant urbanisé à Lavilledieu.



Évolution urbaine à Lavilledieu : résidentiel et zones d'activités à l'ascension des Gras.



Phénomène d'héliotropisme, désir d'exotisme > développement des formes à caractères simili-méditerranéens.



Les Gras, territoire de développement potentiel fortement menacé

► Territoire particulier, peu investi, confronté à un conflit de représentations sociales et à un manque d'intérêt général.

D'un côté :

- Territoire ingrat, chaud, sec et pauvre

De l'autre :

- Territoire intime, pratiques de loisirs très développées, niches paysagères peu valorisées mais à fort potentiel.

► Territoire reconnu réservoir de biodiversité à forte qualité environnementale mais non soumis à une réglementation contraignante.

► Autrefois à dominante pastorale, nombreuses traces et structures encore existantes d'un parcellaire de clos pâturés.

► Présence de ruines romaines, oppidums et forts, à potentiel touristique et patrimonial remarquable.

> **Ambiance pastorale et bucolique à caractère patrimonial et à fort potentiel de valorisation**

► Position privilégiée en principale «vitrine» paysagère visible depuis les axes de communication majeurs.

► Aujourd'hui, forte pression urbaine résidentielle et tertiaire :

- Prix du foncier très bas,

- Ascension des coteaux par les résidences,

- Étalement des ZAE sur le plateau,

- Projets de ferme solaire et éolien en cours.

> **Dynamique de développement menaçante sur les Gras**

Du patrimoine au périurbain, banalisation des paysages et perte des caractères architecturaux


► Ensemble paysager doté d'une grande diversité architecturale par la diversité de ses sous-sols et des matériaux de constructions utilisés historiquement.

► Apparition de bâtiments d'activités économiques à l'architecture banalisée, isolés des lieux d'habitation et regroupés, créant des espaces sectorisés et marquant fortement les paysages.

► Développement de constructions individuelles de type pavillonnaire « standard » ou d'inspiration méditerranéenne, favorisant fortement la banalisation paysagère.

> **Perte des caractéristiques architecturales locales et banalisation architecturale et paysagère**

 Noyau historique de Lavilledieu

 Urbanisation actuelle de Lavilledieu : étalement de la tâche urbaine particulièrement remarquable

 Zones d'Activités Économiques sur le plateau

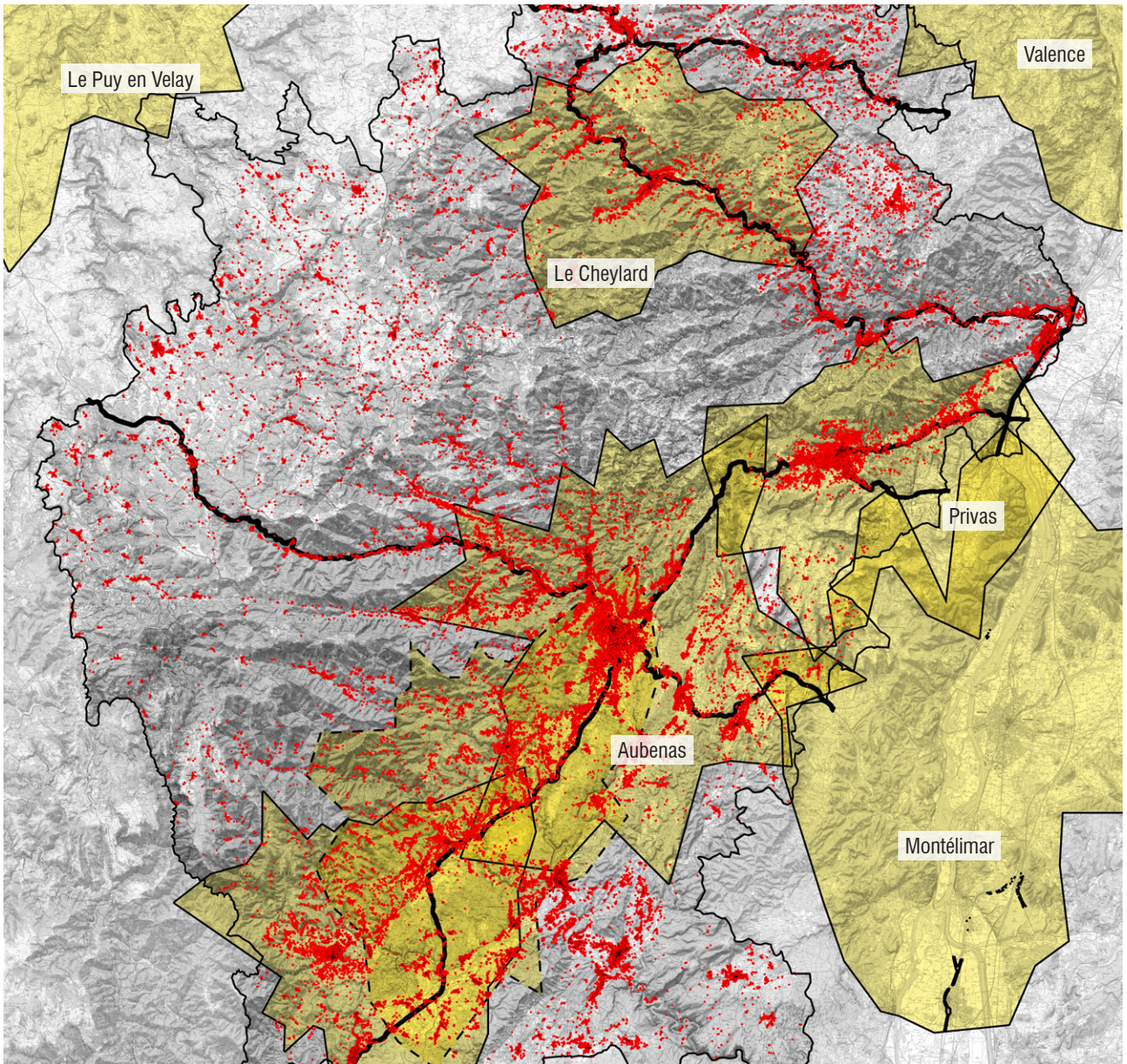
Entre plaines et montagnes, grande diversité de pierres de construction :

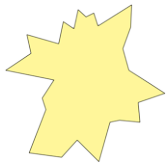
1. Grès rouge à Vinezac

2. Calcaire à Ailhon

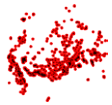
3. Basalte à Saint-Priest

Aujourd'hui, utilisation accrue de matériaux et de volumes plus standards, souvent crépis, de couleurs diverses non caractéristiques localement et tendant à banaliser les paysages.





Isochrones =
territoires situés à
moins de 30 mn des
pôles urbains



Tissu urbain



Principaux axes de
communication

La proximité des pôles urbains comme facteur déterminant dans la construction des paysages

► Confirmation par l'étude des isochrones de la raison récurrente avancée par les personnes interrogées sur la « théorie des 30 minutes » : territoires à moins de 30 mn des pôles urbains sous pression de l'urbanisation.

Les isochrones des villes principales correspondent presque parfaitement avec les dynamiques spatiales d'urbanisation, principalement le long de la N102, D104, D120, D533, faisant de la limite des isochrones la limite des territoires sous pression de l'urbanisation.

> Lien direct entre les temps de trajets « domicile - pôles urbains » et la pression urbaine

> Territoires situés à moins de 30 minutes des pôles urbains = territoires sous pression de l'urbanisation



Aménagement à caractère urbain représentatif du phénomène d'acculturation citadine, fort contraste avec le paysage local.

Pratiques citadines à la campagne, indicateurs paysagers d'une nouvelle vague de néoruralité

► Territoire soumis à différentes vagues d'implantation de populations néo-rurales :

- Dans les années 60 à 70, néo-ruraux issus essentiellement de la région parisienne ayant introduit de nouvelles pratiques agricoles et entretenu le paysage par l'activité menée sur les territoires moins accessibles.

- Depuis les années 2000, nouvelle vague néo-rurale issue de la ville mais composée en partie de générations locales de retour sur leurs terres d'origine imprégnés de culture citadine sans culture de la gestion des paysages.

> Forte dynamique actuelle de développement de l'urbanisation et des boisements



Végétation horticole banalisante, commercialisée dans la plaine, indicatrice de proximité urbaine

► Présence dans les paysages de nombreux indicateurs d'une culture citadine et de représentations sociales « néorurales » de l'aménagement des territoires, privés ou publics : jardins à caractère horticole, mobilier à caractère urbain, équipements urbains de type « city-stade » et pratiques citadines sociales, de loisirs et d'habiter de manière générale.

> Dégradation et banalisation des paysages périurbains ou sous pression

► Paradoxalement, forte demande et consommation des produits issus de l'agriculture de proximité de la part des populations néo-rurales, favorisant ainsi son développement et légitimant sa valorisation.

► Développement, particulièrement dans la haute Cévennes et les Boutières, de regroupements de producteurs locaux destinés à rendre plus accessible et plus lisible leur production et leur vente.

> Apparition d'une culture alternative aux évolutions en cours des modes d'habiter

◀ Construction récente très marquante dans le paysage, plantations horticoles et éléments symboliques du monde rural : phénomène de périurbanisation en cours à Antraigues-sur-Volane.

UNE AGRICULTURE RÉSISTANTE DONT LA TENDANCE EST À LA DIVERSIFICATION



Polyculture résistante à l'invasion du pin maritime, piémont cévenol.



Viticulture, élevage et arboriculture sur les piémonts du Coiron.



Depuis un observatoire paysager : paysages agricoles jardinés en vallée de l'Eyrieux.



Diversification de l'activité agricole > produit touristique (Payzac, Saint-Priest).



Une agriculture qui entretient le cadre de vie quotidien des périurbains : l'élevage « néorural » (Ailhon).



Une agriculture subsistante... - enrichement des terrasses et attachement patrimonial

► Déclin de l'agriculture, diminution de la SAU : difficulté de maintien des exploitations productives.

> **Enrichement des terrasses, fermeture des paysages**

► Abandon de l'exploitation des terres mais conservation du foncier, fort attachement patrimonial à la terre, répartition et transmission des parcelles divisées sans transmission de savoir-faire exploitant et gestionnaire.

> **Morcellement parcellaire, difficulté de gestion publique des friches**

> **Apparition d'une agriculture alternative adaptée au contexte de crise.**

... mais diversifiée et innovante - polyculture, agritourisme et pratiques associées

Mais attractivité du territoire tient aussi au maintien d'espaces cultivés, générateurs d'ouvertures et d'aérations dans les paysages boisés.

Contexte de faible pente propice à une agriculture à taille humaine et productrice de paysages jardinés, à caractère pictural, bucoliques ou champêtres, très appréciés pour le cadre de vie qu'ils procurent par les touristes et les habitants.

► Apparition d'une agriculture alternative, associée à la transformation des produits, à la vente de produits à forte valeur ajoutée, à l'accueil des visiteurs et parfois à une sylviculture à échelle domestique.

► Paysages de polyculture, entre vignes et prairies, vergers et maraîchages, Oliviers et plantes aromatiques ou médicinales, etc. de grande qualité et à fort potentiel de valorisation.

Forte valorisation touristique sur certains territoires de piémonts : piémonts du Coiron, Ardèche Calcaire, vallée de l'Eyrieux, Haute-Cévenne.

> **Dynamique économique croissante dont les paysages et leur bonne gestion sont le moteur, qui s'appuie sur une agriculture durable de proximité, le tourisme, le terroir et les paysages**

*« Nous, ici, on a de la chance, on a été préservés par la réglementation. Regardez à Ruoms, je sais pas s'ils ont des réglementations mais quand vous voyez le nombre de maisons qui se sont construites en 30 ans... »
Artisan Ardèche calcaire.*

Spécificités locales et unités paysagères

LA HAUTE CÉVENNE

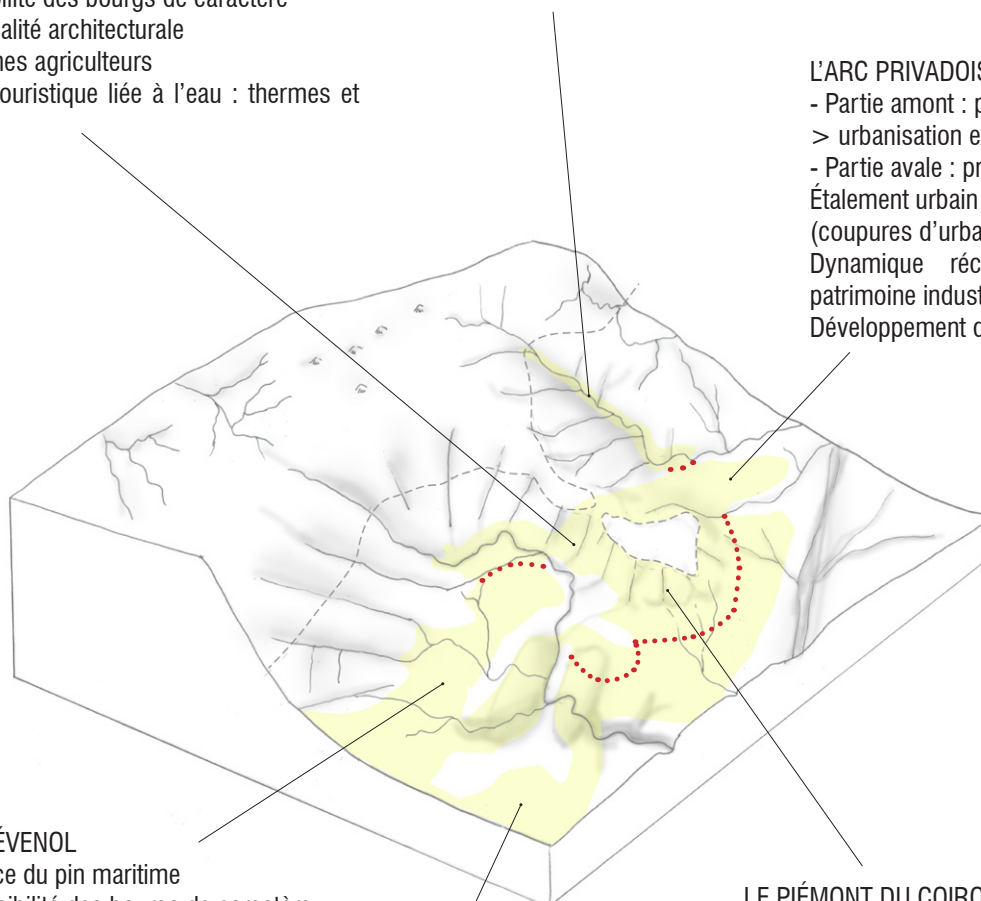
- Périphérie d'Aubenas
- Étalement urbain diffus le long de la N102 et D104
- Perte de la lisibilité des bourgs de caractère
- Baisse de la qualité architecturale
- Installation jeunes agriculteurs
- Fréquentation touristique liée à l'eau : thermes et rivières

LA VALLÉE DE L'EYRIEUX

- Partie amont (le Cheylard)
- Partie aval (proximité Vallée du Rhône)
- Étalement urbain diffus le long de la D120 (coupures d'urbanisation)
- Réhabilitation du patrimoine industriel
- Fréquentation touristique et biodiversité

L'ARC PRIVADOIS

- Partie amont : périphérie de Privas
- > urbanisation extensive
- Partie aval : proximité vallée du Rhône
- Étalement urbain diffus le long de la D104 (coupures d'urbanisation)
- Dynamique récente de réhabilitation du patrimoine industriel
- Développement des zones d'activités



LE PIÉMONT CÉVENOL

- > Omniprésence du pin maritime
- > Perte de la lisibilité des bourgs de caractère
- > Baisse de la qualité architecturale
- > Fréquentation touristique et biodiversité

LE PIÉMONT DU COIRON

- Périphérie de Montélimar
- Étalement urbain diffus le long de la D104 (coupures d'urbanisation)
- Étalement urbain diffus sur les coteaux du Coiron
- Développement des zones d'activités

L'ARDÈCHE CALCAIRE

- Proximité des axes de communication N102, D104 et D579
- Étalement urbain diffus
- Perte de la lisibilité des bourgs de caractère
- Baisse de la qualité architecturale
- Bourgs de caractère et sites de terrasses remarquable
- Saisonnalité des activités
- Tourisme de masse > problématique de circulation et d'hébergement

► Caractérisation détaillée pour chaque unité paysagère à consulter dans le document « **Unités paysagères** »

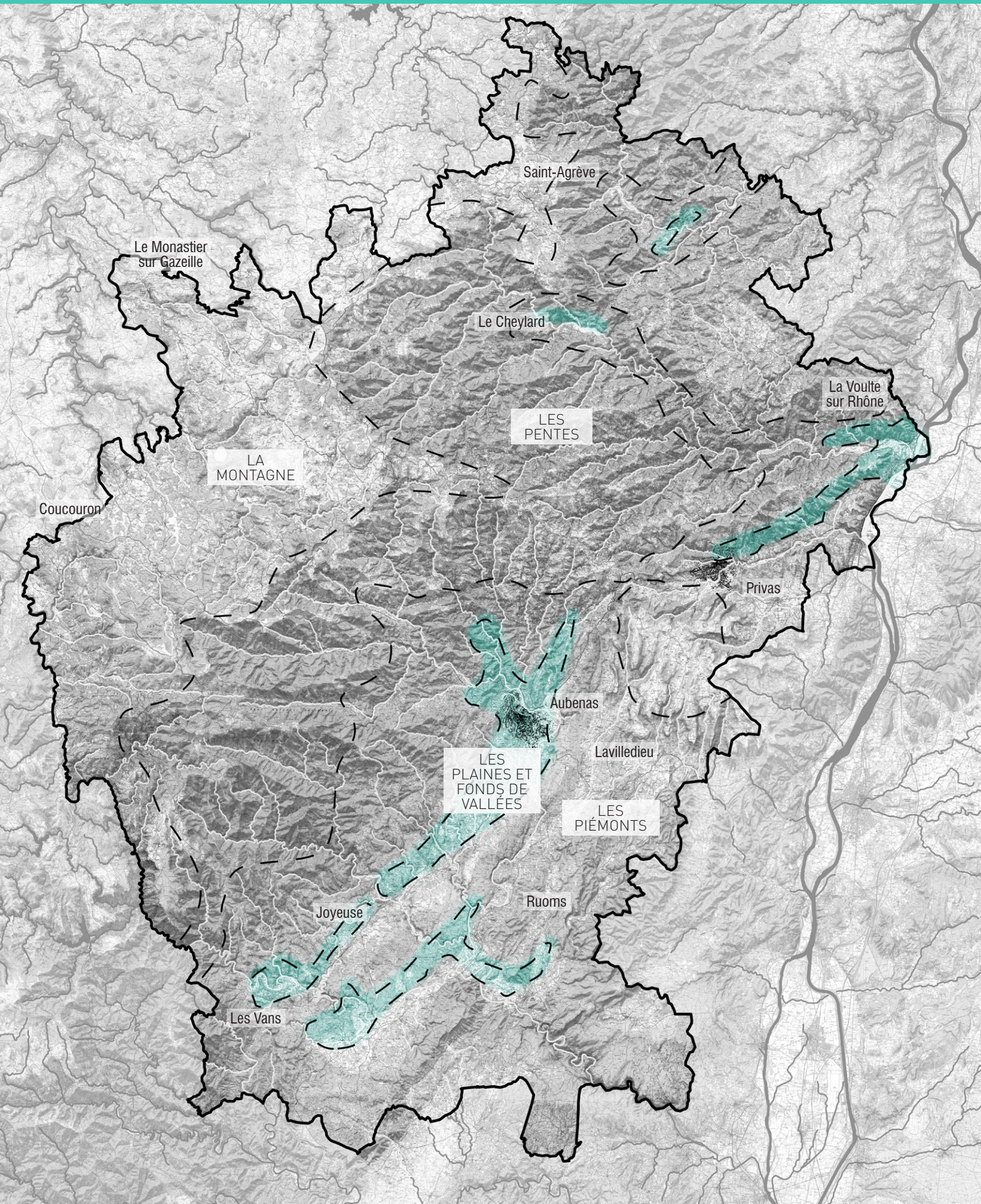


Une perte de dynamisme générale induite par les contraintes topographiques

Récapitulatif des dynamiques en cours

- Développement d'une agriculture alternative de proximité
- Apparition d'activités complémentaires à l'agriculture : transformation et vente, tourisme, sylviculture
- Nombreux bourgs de caractère encore préservés
- Territoire connecté et facilement accessible
- Attractivité par la présence de lieux de loisirs, baignade

- Dynamique de développement urbain non maîtrisée : étalement linéaire et diffus, baisse de la qualité architecturale, tendance à la banalisation des paysages
> Affirmation d'un « phénomène de piémont » généralisé (unités paysagères hors piémont cévenol)
- Développement de l'urbanisation en périphérie des bourgs : menace du caractère remarquable de l'architecture et des paysages des bourgs de caractère
- Enrichissement des terrasses et des clairières
- Fermeture des paysages par les boisements massifs des versants, plantés et spontanés, la plupart en résineux
- Développement du pin maritime et problématiques environnementales (érosion, acidification des sols)
- Divergence de représentations sociales sur les paysages ardéchois entre une vision fonctionnaliste et une vision naturaliste
- Pression sur le territoire des Gras, développement menaçant



Les plaines et fonds de vallées

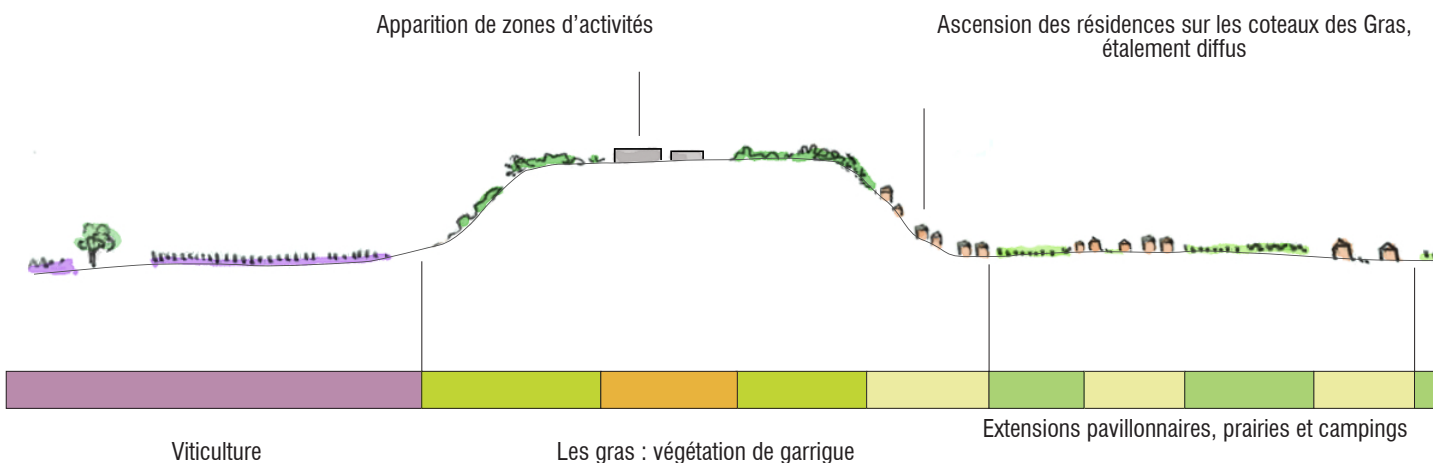
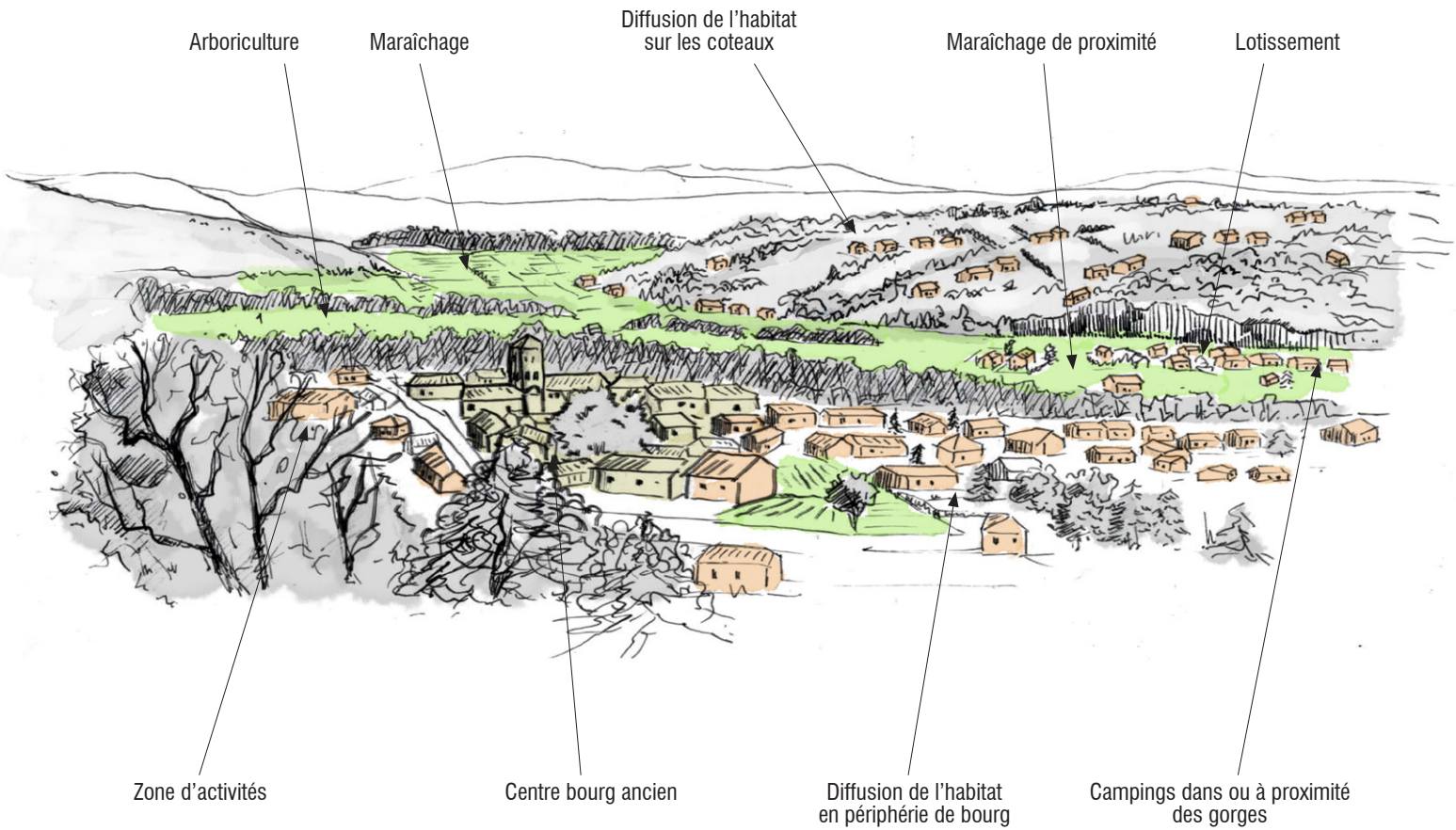
Véritable colonne vertébrale de l'Ardèche, l'Arc albenassien est soumis à l'ensemble des aménagements classiques du périurbain français, analysable notamment à travers la notion de « zoning », c'est-à-dire, une segmentation fonctionnelle du territoire entre zones d'habitation, zones commerciales, zones d'activité économique diverses. Les effets paysagers sont majeurs de ce point de vue. Banalisant les paysages, accélérant la disparition des paysages agricoles et naturels, le zoning commercial, industriel et logistique de l'économie de masse est l'un des éléments qui structurent le plus la perception du paysage et le mode d'habiter de cet axe fortement structurant.

Au-delà de ses propres limites, cet axe « vitrine » joue un rôle majeur dans la perception de l'image de territoire. Notons cependant que si ces espaces sont susceptibles de nuire aux paysages des communes qui les accueillent, ils sont bien souvent plébiscités en termes d'usages et d'attractivité. D'un côté, les populations peuvent blâmer une certaine médiocrité architecturale et paysagère des zones d'activité commerciales, d'un autre côté ils y concentrent une multitude d'activités sociales et se montrent pour partie très attachés à ces espaces qui, dès lors, concurrencent frontalement les anciennes centralités urbaines ou villageoises. Ces nouveaux lieux de vie, fortement liés au développement du réseau routier, tirent parti des flux de consommateurs potentiels qui les empruntent.

Sur le secteur des Gorges de l'Ardèche, la concentration des hauts lieux touristiques couplée à une pression résidentielle croissante et à un marketing touristique effréné met en péril la préservation de la qualité des paysages.



DES PAYSAGES «VITRINE» EN COURS DE BANALISATION



La topographie peu variée et la configuration linéaire des plaines et des fonds de vallées organisent le territoire autour des rivières ou des axes de communication, faisant de son caractère « relié » et « connecté » un des principaux moteurs de la constitution des paysages. La multiplication et l'accessibilité des axes de communication font de ses paysages une « vitrine », dotés des principales entrées sur le territoire.

« Nous on a besoin de ces touristes. Ils nous font vivre. La saison est très courte en Ardèche alors heureusement que les touristes arrivent en masse ! »
Gérant camping plaine de Ruoms

« Le tourisme de masse c'est ce qu'il y a de pire... ça génère de vrais problèmes environnementaux »
Élu de l'Ardèche calcaire

« De toutes façons il n'y a rien dessus [Les Gras] ! Alors autant que ça serve au développement... Elles sont bien les zones industrielles là-bas ! »
Technicien de l'Ardèche calcaire

« Très franchement, vu comme c'est parti, on ferait mieux de laisser la plaine se pourrir et se concentrer sur ce qui reste à sauver ! »
Habitant des Cévennes

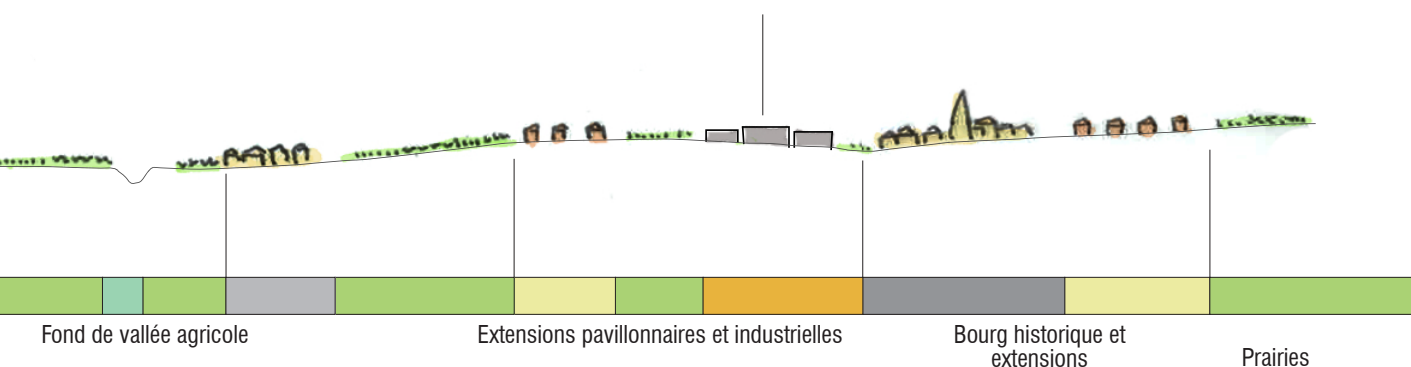
En effet, les activités qui s'y développent jouissent d'une position privilégiée. L'agriculture dispose de terrains plats fortement irrigués et de connexions efficaces pour exporter sa production. Le tourisme se satisfait parfaitement des endroits plats à proximité des lieux de baignades pour y développer les hébergements périodiques (campings, etc.) et les activités tertiaires, générant les ZAE en entrées de ville demandent avant tout des espaces plats et des connexions routières. Cette situation offre également un potentiel remarquable pour la promotion immobilière résidentielle qui profite des prix attractifs du foncier.

Par conséquent, les paysages de l'ensemble présentent des contrastes très nets entre les différentes dynamiques paysagères, chacune aussi forte que les autres, faisant de l'occupation du sol une revendication sectorisée.

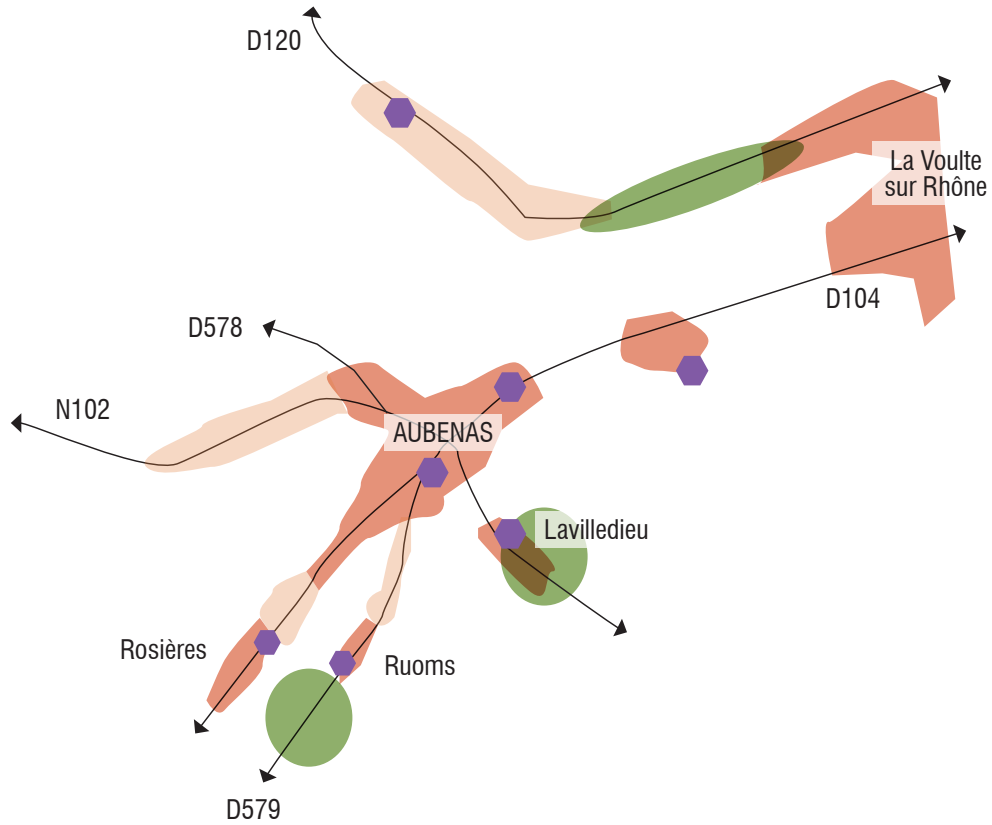
L'urbanisation tend à créer des phénomènes de conurbation, en réduisant nettement les coupures d'urbanisation et les corridors écologiques (TVB). Elle tend aussi à banaliser les paysages par la prolifération d'opération immobilières groupées (lotissements), de maisons individuelles et de bâtiments d'activités économiques sans transmission des caractéristiques architecturales locales, par l'implantation non raisonnée d'enseignes publicitaires aux abords des entrées de villes, etc.

L'agriculture, également très dynamique, est de nature différentes que les autres types d'agriculture que l'on trouve sur les pentes ou sur les piémonts. Son caractère extensif laisse peu de place aux friches, la place de manière concurrentielle pour l'exportation et concurrence l'urbanisation. Cela dit, bien que les plaines représentent un contexte particulièrement propice à la production agricole et disposent d'une valeur agronomique remarquable, la SAU de cet ensemble diminue également, ou au mieux reste stable pour certaines activités comme la viticulture. Les paysages, notamment aux abords des agglomérations, prennent alors une dimension périurbaine « banale », juxtaposant résidences pavillonnaires, agriculture et activités tertiaires, multipliant les « dents creuses » et les éléments de vocabulaire routier comme les ronds-points, échangeurs, etc.

Développement des zones d'activités en périphérie des bourgs et villes



LE POTENTIEL AGRICOLE DES PLAINES DIMINUÉ PAR L'URBANISATION



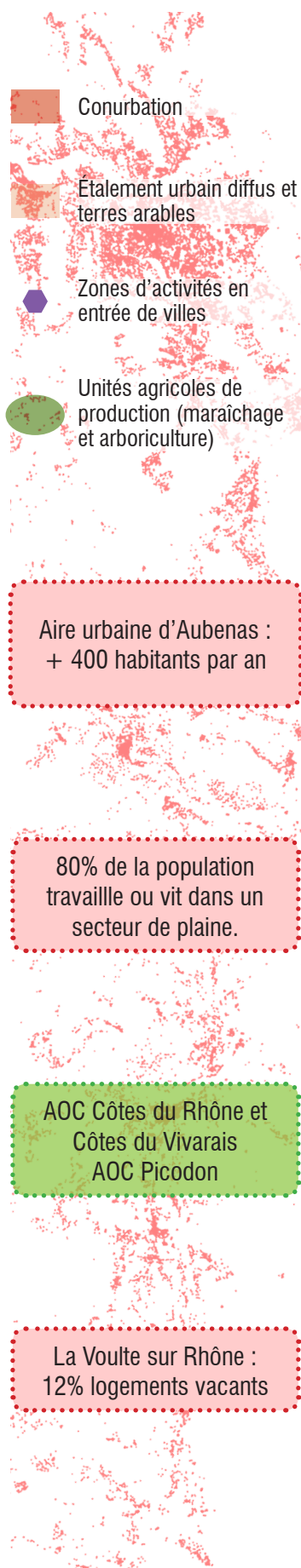
La plaine urbanisée et industrialisée de La Voulte sur Rhône.



Entrée d'Aubenas, zone commerciale de la plaine : le « Aubenas d'en bas ».



La conurbation Aubenas - Lachapelle sous Aubenas.



Un territoire attractif pour l'urbain et pour le rural

Par définition, les territoires de plaines et fonds de vallées suivent les grands cours d'eau et les replats : l'arc Aubenas - Les Vans, l'arc privadois, la plaine de Ruoms, la vallée de l'Eyrieux, la vallée du Doux.

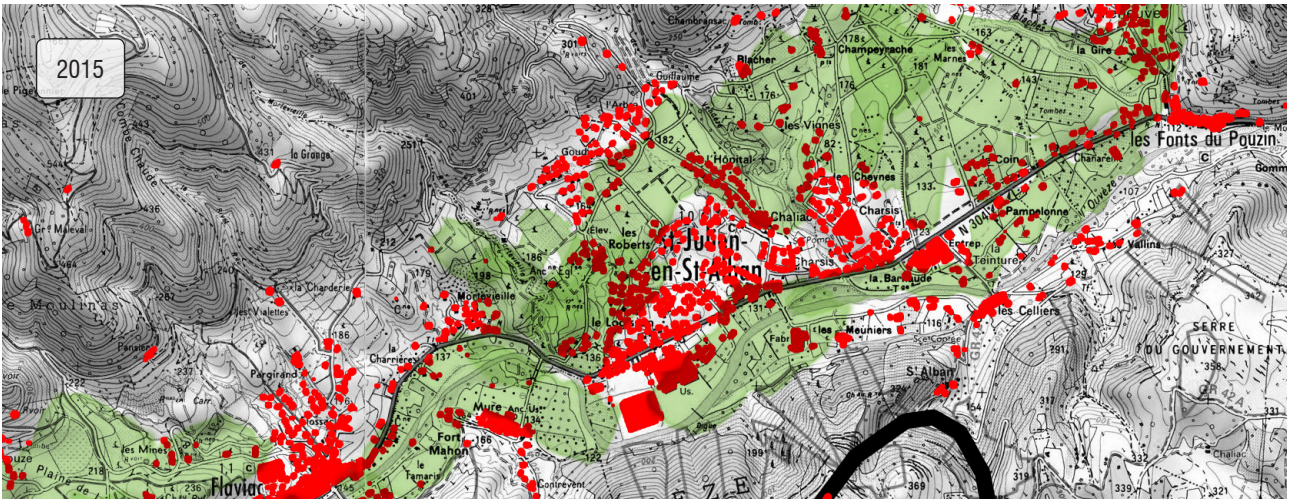
- ▶ Par conséquent, présence des grands axes de communication offrant des situations ouvertes ayant pour toile de fonds les piémonts et les pentes (« paysages de proue »), connectés aux entrées majeures du territoire.
- ▶ Territoires les plus fréquentés, les plus peuplés et dont la population augmente le plus, dont les évolutions sont les plus marquantes.
- ▶ Attractivité d'un cadre de vie « rural » à proximité des services et commerces.
 - > Forte augmentation du nombre de constructions
- ▶ Attractivité pour l'agriculture : richesse des terres, dispositifs d'irrigation, infrastructures logistiques, relief plat propice à la mécanisation.
 - > Dynamique d'une agriculture d'exportation, différente des piémonts et pentes
- ▶ Paysages à forte attractivité touristique. Présence de nombreux campings et quelques infrastructures d'accueil hôtelières sur les territoires du piémont cévenol, Ruoms-Vallon Pont d'Arc, Eyrieux-Rhône, Eyrieux-Boutières, Doux.
 - > Forte fréquentation touristique, polarisation des flux par l'Ardèche Calcaire

Développement des services et commerces en zones périurbaines : les nouvelles centralités

- ▶ Développement de nouvelles pratiques territoriales : implantation de zones de consommation (zones d'activités économiques) dans les plaines d'une architecture standardisée et déconnectée des caractéristiques locales.
- ▶ Centres des bourgs et villes désertés : délocalisation des lieux de vie et de consommation dans les zones périurbaines
 - > Transformation des modes d'habiter (construire, consommer, se déplacer)

Étalement urbain et conurbation

- ▶ Relief propice à l'implantation d'infrastructures et à l'étalement urbain diffus. Structure urbaine historique en hameaux et villages, structure actuelle en « tâche d'huile » (le long des axes de communication) ou diffuse autour des bourgs et hameaux : formation d'agglomérations ou conurbations, perte de lisibilité des structures historiques.
- ▶ Urbanisation linéaire galopante le long des axes majeurs (N102, D104, D579, D120)
 - > Banalisation des paysages avérée et en cours
 - > Forte diminution des coupures d'urbanisation et réduction des corridors écologiques et Trame Verte et Bleue



St Julien Saint Alban : phénomène de conurbation et réduction des coupures d'urbanisation.



Aménagements à caractère urbain, perte des caractères architecturaux, entrée de ville banalisée du Pouzin.



St Sernin : un mobilier urbain qui favorise la banalisation paysagère en entrée de ville (N102).

SAU baisse moyenne de
30 à 80%
Nord-ouest d'Aubenas :
100%

Les zones commerciales
et les vues depuis les axes
majeurs constituent le
quotidien paysager de la
quasi totalité des citoyens
du territoire.

*« La qualité de la construction,
je pense qu'elle y est.
Franchement, je pense que
c'est pas mal, mais sur le plan
architectural, c'est ce que je
disais tout à l'heure, c'est cet
héliotropisme qui fait que l'on a
des maisons du sud, pas du tout
des maisons d'ici, c'est le rez-
de-chaussée uniquement. (...) il
faut de la pédagogie, qu'il faille
des maisons à étages partout,
je ne suis pas persuadé non
plus, l'une des solutions en tout
cas, ce que l'on pourrait faire
ici, c'est déjà l'enduit, couleur,
teinte, finitions, ça serait déjà
vachement bien. »*
Technicien Arc Aubenas -
Les Vans.

Banalisation des paysages « de proue »

► Phénomène de banalisation des paysages accentué aux abords des axes « vitrine » (N102, D104, D579, D120) et à proximité des pôles urbains et pôles secondaires, les paysages faisant office de « figures de proue » des paysages ardéchois.

► Problématique accrue aux entrées sur le territoire : paysages peu valorisées, manque de liaison avec les paysages intérieurs et d'incitation à entrer et parcourir le territoire (ex : La Voulte sur Rhône, le Pouzin).

► Confrontation des dynamiques en cours d'urbanisation (territoires connectés, résidentiel, industriel et tertiaire), d'agriculture (plaines agricoles) et de mobilités (échangeurs, connexions aux axes de communication).

► Fort développement urbain diffus, résidentiel et d'activités économiques menant à une perte de lisibilité des caractéristiques urbaines et architecturales historiques d'un développement lié au territoire.

► Aménagements des espaces publics à caractère routier proche des axes et à caractère urbain dans les bourgs et hameaux, développement des enseignes et pré-enseignes le long de la D104.

> Structure urbaine bourgs-hameaux historique en perte de lisibilité

> Caractéristiques architecturales en perte d'affirmation pour le résidentiel et pour les activités économiques

Une forte diminution des coupures d'urbanisation et menace sur la qualité environnementale

► Phénomène d'agglomération et de conurbation en cours de développement aux abords des villes, urbanisation galopante le long des axes (voir carte p.104), comme ci-contre à Saint Julien Saint Alban.

> Diminution des coupures d'urbanisation

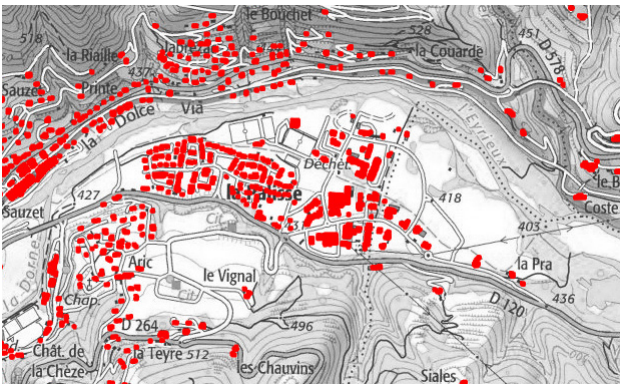
> Interruption de corridors écologiques et de la TVB

► Apparition d'espaces de nature « résiduels » de l'aménagement : nombreuses friches et espaces délaissés ou considérés comme « perdus » ou sans intérêt, essentiellement aux abords des grands axes de communication et des espaces publics des nouvelles centralités et des ZAE.

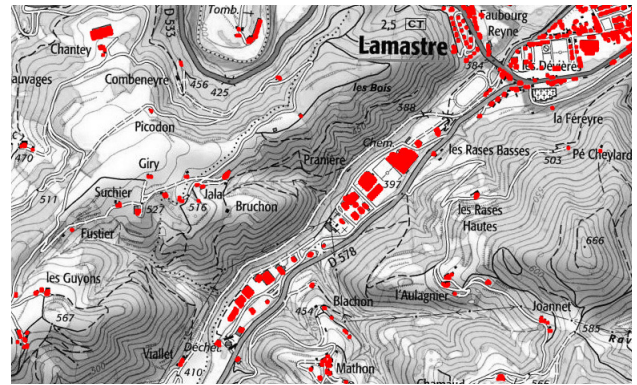
► Confrontation entre le développement à outrance des zones urbanisées ou des espaces fréquentés par le tourisme et des espaces de nature remarquables : rivières, gorges, défilés, etc.

> Abandon des espaces résiduels et apparition remarquable de friches depuis les axes ouverts sur les paysages vitrines

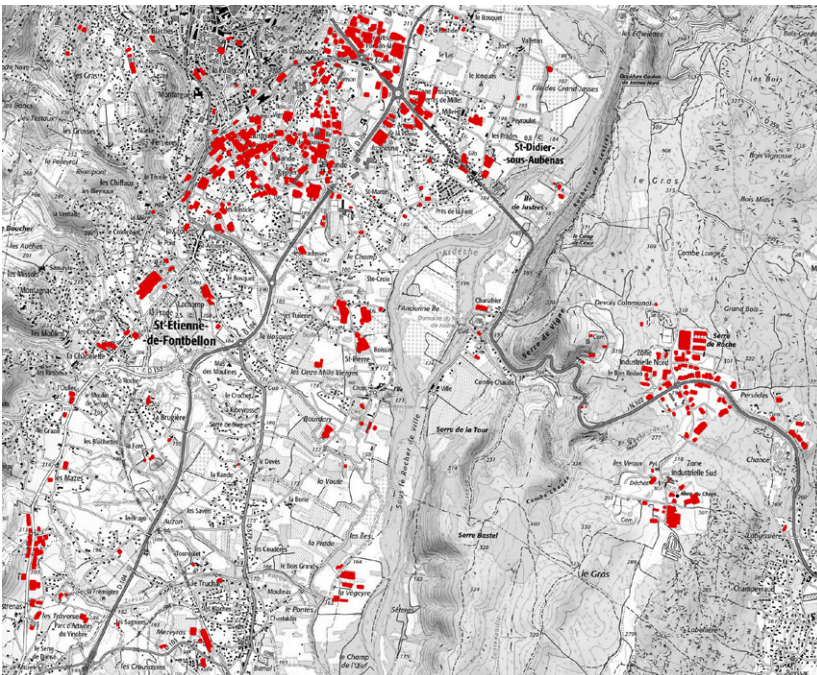
> Dynamique localisée de réduction de la qualité environnementale



Le Cheylard.



Lamastre.



Les ZA dans le secteur Aubenas - Lavedieu, la plaine agricole et les Gras.



Les nouveaux paysages des entrées de ville, Zone d'activités en vallée de l'Eyrieux.



Le « syndrome de la boîte à chaussures », Zone d'Activité en périphérie de Lachapelle-sous-Aubenas.

Les nouvelles pratiques économiques et les répercussions territoriales et paysagères du tertiaire

Les paysages d'entrées de villes sont souvent façonnés par l'industrie, le bâtiment et les grandes et moyennes surfaces commerciales

L'évolution très marquée de la structuration économique du territoire se caractérise par la diminution du poids de l'emploi industriel au profit du secteur tertiaire. Avec plus de 4 000 commerces réalisant un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros, l'Ardèche bénéficie de sa croissance démographique et son attraction touristique. Les principaux pôles commerciaux du territoire disposent de zones commerciales dont l'attractivité rayonne sur la quasi-totalité du département. Le développement rapide de la grande distribution, du commerce électronique (dont les drives), et la forte saisonnalité sur le sud du territoire caractérisent un commerce ardéchois en mutation. Notons que la consommation commerciale en Ardèche est réalisée à 70 % en grande distribution.

Présence de nombreuses friches commerciales sur le territoire des plaines

- ▶ Apparition et développement des zones d'activités économiques en entrées de villes : utilisation accrue du foncier, artificialisation et imperméabilisation des terres, prolongement du développement linéaire le long des axes routiers.
- ▶ Introduction de matériaux de construction et de formes architecturales spécifiques aux bâtiments du tertiaire : grands hangars essentiellement en métal.
- ▶ Aménagements des espaces publics des zones d'activités et de leurs abords par un vocabulaire routier banal, organisation des espaces dédiée aux véhicules, perte des liaisons vernaculaires (chemins, venelles, etc.) et des rapports sociaux conséquents, conflits d'usages entre flux de circulations durs et doux, particulièrement lors des traversées de bourgs.

- > Baisse de la qualité des espaces publics, perte des liens sociaux favorisés par les pratiques non motorisées
- > Perte de la lisibilité de l'organisation du territoire, des repères paysagers et des logiques territoriales
- > Utilisation accrue des véhicules motorisés et développement des problématiques de conflits d'usages de mobilités aux traversées de bourgs.

- ▶ Désertion des centres bourgs : perte des pratiques urbaines et sociales dans les anciennes centralités, délocalisation des lieux de vie
- > Paysages d'abandon dans les centre bourgs anciens et dynamisation des nouvelles centralités
- > Dynamique de développement des ZAE périurbaines
- > Transformation des modes d'habiter (construire, consommer, se déplacer)

Aubenas :
Projet de requalification architecturale des bâtiments du tertiaire sur la zone d'activités du Moulon

Le « syndrome de la boîte à chaussures »

▶ Pour des raisons essentiellement économiques, développement d'une qualité architecturale fortement réduite et de caractéristiques banales des bâtiments du tertiaire, entrepôts de distribution, de stockage et de logistique : volumes identiques, simplistes et économiques déconnectés des réalités du territoire que l'on retrouve dans toute la France et au-delà, de formes rappelant des « boîtes à chaussures », expression à connotation péjorative du jargon aménageur largement appropriée et réemployée par les personnes interrogées.

- > Baisse de la qualité architecturale dans les ZAE et développement des « boîtes à chaussures »



Plaine agricole à l'embouchure de l'Eyrieux.



Avancée de l'agglomération d'Aubenas sur la plaine agricole.



Phénomène de dent creuse à Saint-Etienne-de-Fontbellon.



Tourisme de masse, points de vue divergents ? Lagorce.



Canoës en période estivale dans les gorges de l'Ardèche.

Gorges de l'Ardèche :
1,5 M visiteurs / an
180 000 descentes en
canoë kayak / an

Caverne du Pont d'Arc :
3500 personnes / jour

Ardèche calcaire (2012) :
54,6% de résidences
principales en moyenne
sur le parc de logements
des 23 communes

Arc albenassien (2012) :
81,3% de résidences
principales en moyenne
sur le parc de logements
des 13 communes

« Allez-voir du côté du Ruoms et
Vallon, si vous êtes paysagistes
il y a de quoi faire
là-bas ! Parce que niveau
urbanisation... [grimace de
mécontentement] »
Habitant Haute-Cévenne



Dents creuses cultivées et
parcelles en friche à St Etienne de
Fontbellon.

Urbain et agricole : 2 dynamiques fortes concurrentes

► Territoires privilégiés pour le développement d'une agriculture productiviste : substrat riche et drainant, irrigation simplifiée.

Production de paysages agricoles dynamiques, surtout en zones inondables (faible concurrence de l'urbain) : arboriculture - frange rhodanienne et basse vallée de l'Eyrieux, polyculture - plaines de Berrias et de Barjac.

> Fort potentiel économique et paysager des territoires de l'agriculture productiviste

► Forte diminution de la surface agricole utile produite par l'artificialisation des terres urbanisées.

Les territoires les plus peuplés sont ceux qui attribuent le moins d'espaces dédiés à la production alimentaire, l'agriculture doit s'exporter pour rester viable.

> Paysages agricoles sous pression urbaine

> Production de paysages périurbains, où l'urbain et l'agricole s'entremêlent

> Nécessité d'importer les ressources alimentaires

► Subsistance d'une agriculture « résiduelle » dans les parcelles non urbanisées appelées « dents creuses », de moins en moins nombreuses.

► Application de la loi SRU préconisant la densification et la construction dans les espaces résiduels ou « dents creuses ».

> Disparition décriée des espaces agricoles au sein des zones urbanisées

► Expression collective d'une forte volonté de retrouver des pratiques quotidiennes de proximité dans les modes de consommation.

> Dynamique en cours d'un mode d'habiter alternatif aux évolutions actuelles

Tourisme de masse et qualité environnementale

► Territoires privilégiés pour l'implantation de structures d'accueil pour le tourisme périodique : campings, HLL, etc.

► Fréquentation d'un tourisme de masse particulièrement sur le secteur Ruoms-Vallon Pont d'Arc

► Problématique de nuisances apportées par le tourisme de masse environnementales et sociales : forte fréquentation des espaces de nature remarquable

► Périodicité restreinte du tourisme de masse étalée sur 4 mois de l'année

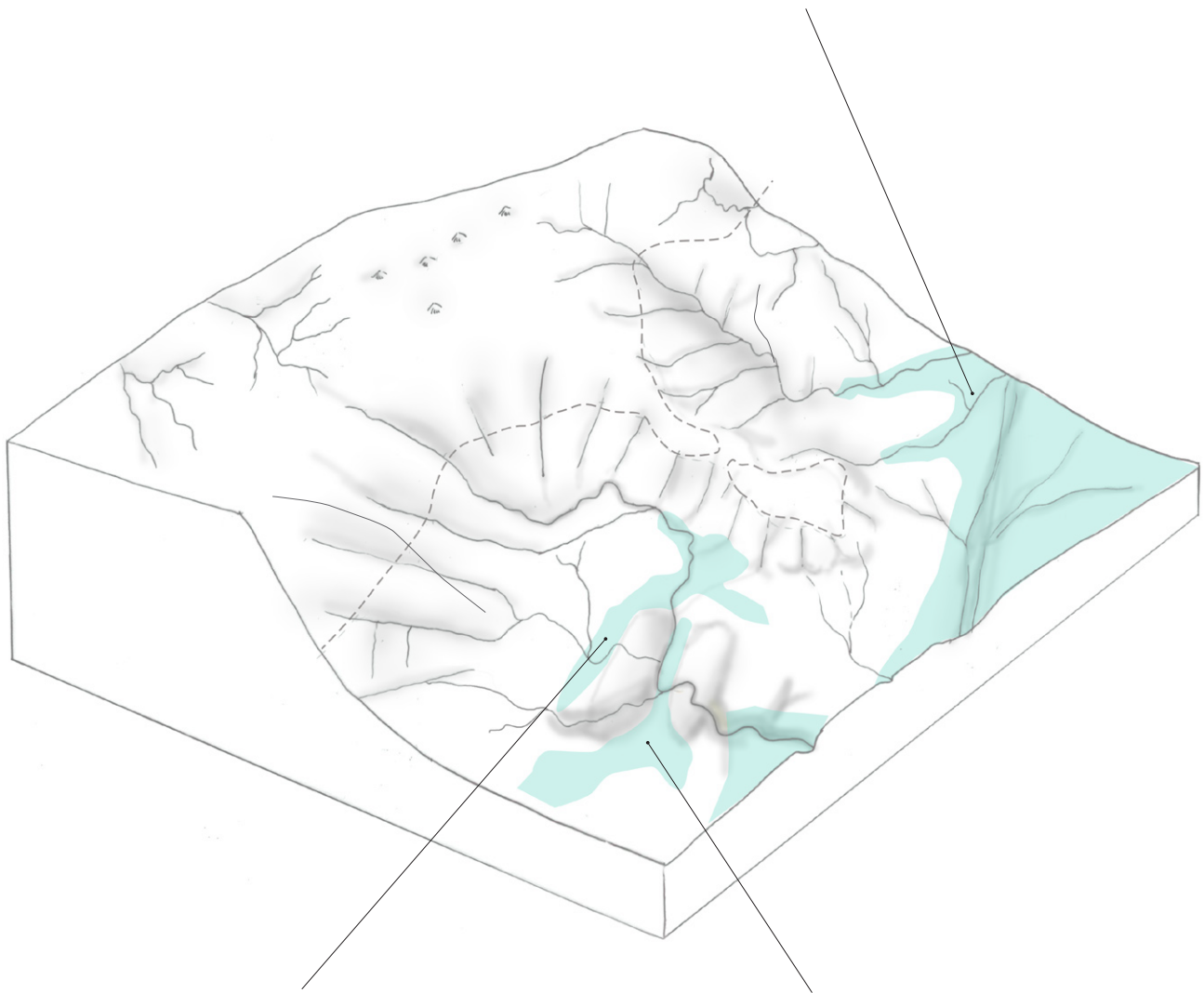
> Surfréquentation touristique sur une courte période

> Périodicité

> Dégradation des paysages de nature

Spécificités locales et unités paysagères

LA FRANGE RHODANIENNE
Partie aval de la vallée de l'Ouvèze:
forte pression urbaine
Développement des zones d'activités
Entrée sur le territoire ardéchois : vitrine



L'ARC AUBENAS - LES VANS
Maintien de quelques coupures d'urbanisation
Urbanisation extensive sur les gras
Gestion du trafic routier
La D104 : axe vitrine

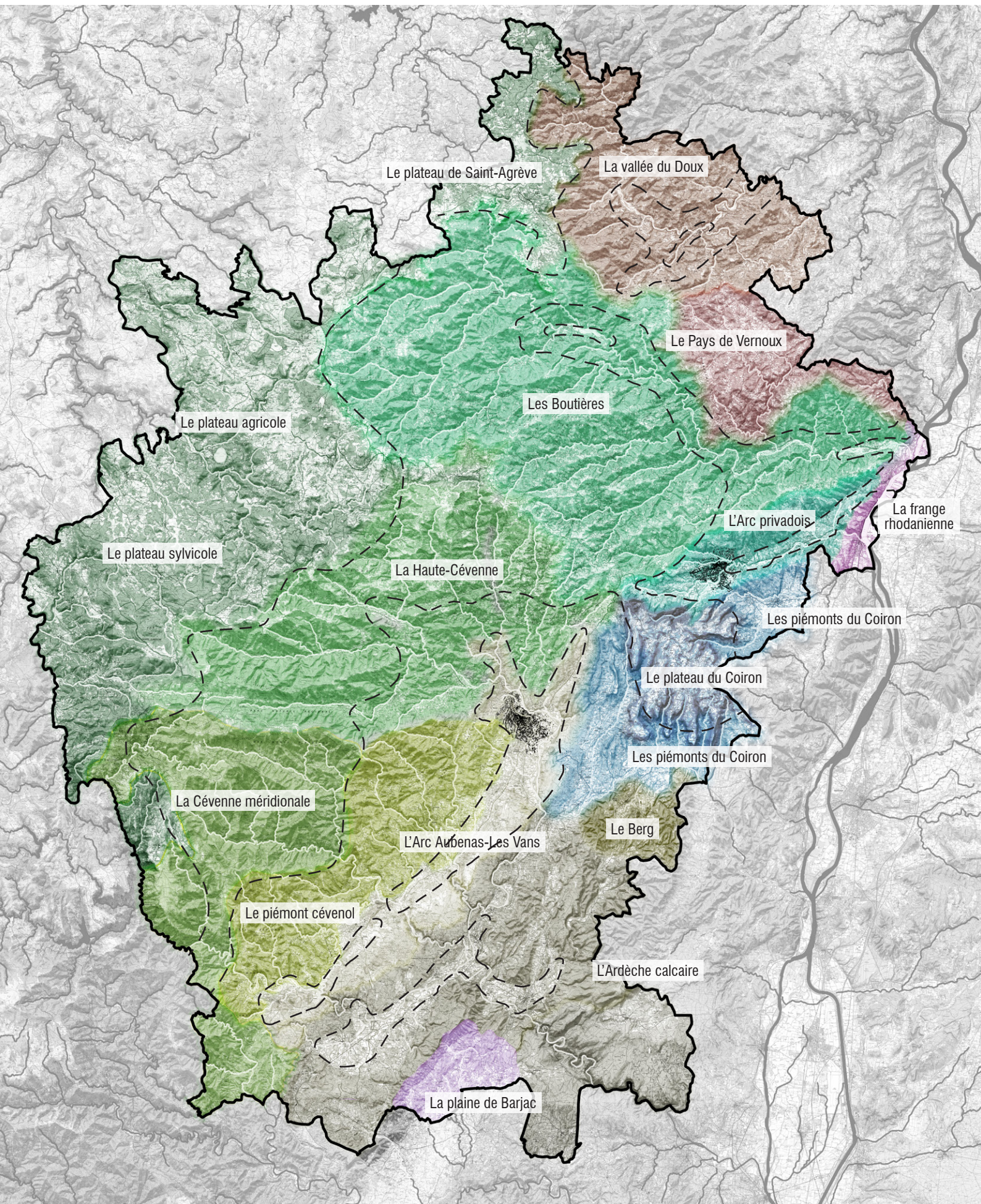
L'ARDÈCHE CALCAIRE
Basse vallée de l'Ardèche: forte pression urbaine
Urbanisation extensive sur les gras
Gestion du trafic routier
Surfréquentation des rivières

► Caractérisation détaillée pour chaque unité paysagère
à consulter dans le document « **Unités paysagères** »

Une perte de dynamisme générale induite par les contraintes topographiques

Récapitulatif des dynamiques en cours

- Phénomène de banalisation autour des axes de communication majeurs
- Étalement des conurbations autour des pôles urbains et pôles secondaires
- Réduction des coupures d'urbanisation au sein des conurbations
- Désertification des centres-bourgs et centres-ville
- Apparition des paysages du tertiaire
- Maintien de certaines unités agricoles
- Développement des activités liées à la baignade et équipement des bords de rivières
- Surfréquentation touristique périodique du secteur Ruoms - Vallon Pont d'Arc



4 GRANDS ENSEMBLES, 17 UNITÉS PAYSAGÈRES : LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ARDÉCHOIS

La montagne

Le plateau de Saint-Agrève

Le plateau sylvicole

Le plateau du Coiron

Le plateau agricole

Si le territoire d'étude se présente sous 4 grands ensembles bien distincts, notamment par la géographie, il ressort de leur analyse que chacun de ces grands ensembles est doté de spécificités.

Au regard des caractéristiques des 4 ensembles paysagers et de leurs spécificités, 17 unités de paysage se distinguent.

Les unités de paysage sont également issues de la connaissance produite à l'occasion des différentes études fournies au départ de la démarche par les maîtrises d'ouvrages (voir page 11) et la confirment.

Les unités paysagères sont définies à la lecture d'une trame géographique et historique clairement lisible, dont le moteur principal est l'exploitation des ressources du territoire dans un contexte socio-économique local.

Les pentes

Le Pays de Vernoux

Les Boutières

La Haute-Cévenne

La vallée du Doux

La Cévenne méridionale

► LES UNITÉS PAYSAGÈRES ILLUSTRENT DES MODES D'HABITER LIÉS À L'EXPLOITATION ET À LA GESTION DU TERRITOIRE.

Mais aujourd'hui, la lecture des paysages permet d'observer des éléments nouveaux faisant fonctionner le territoire. De nouvelles dynamiques sont en cours depuis une cinquantaine d'années et produisent de nouveaux éléments et de nouveaux paysages, pourvus de potentialités de développement et d'amélioration du cadre de vie mais aussi de problématiques menant à la dégradation ou à la banalisation des paysages.

Les piémonts

Le piémont du Coiron

Le piémont cévenol

L'Ardèche calcaire

Le Berg

Les plaines et fonds de vallées

L'Arc Aubenas-Les Vans

La frange rhodanienne

La vallée de l'Ouvèze

La plaine de Barjac

**Le présent document vise à fournir
une connaissance globale du territoire,
issue d'une approche transversale.
Les 17 unités sont présentées et
caractérisées dans le document ci-joint
« UNITÉS PAYSAGÈRES ».**

— — — Les grands
ensembles
paysagers

CARACTÉRISER

Des pratiques territoriales historiques aux nouveaux modes d'habiter : les évolutions des paysages ardéchois

1. Les caractères fondateurs des paysages ardéchois
2. Les nouveaux moteurs des paysages ardéchois
3. Des évolutions à maîtriser
Dynamiques, potentialités et problématiques

1. LES CARACTÈRES FONDATEURS DES PAYSAGES ARDÉCHOIS

Ce chapitre fait ressortir **les grandes valeurs partagées** des paysages ardéchois. Les différentes thématiques présentées sont issues des travaux et études déjà réalisés, notamment la **Charte du Parc**, des entretiens individuels, des parcours et des ateliers.

L'ensemble de ces éléments ou composantes paysagères fonde les caractères paysagers de l'Ardèche, ce qu'il en reste « lorsque l'on ferme les yeux ».

Mais il est important d'indiquer la distinction que l'on doit faire entre représentations sociales et « réalités matérielles » et de souligner l'importance de comprendre les manières dont les paysages sont représentés.

En effet, les résultats de l'étude mettent en lumière que les caractères paysagers ardéchois reposent sur quatre grandes composantes :

- **Les constructions humaines**
- **L'agriculture**
- **La forêt**
- **Les espaces de nature**

Mais il n'en est pas moins que d'autres composantes forment les paysages ardéchois, occultées par bon nombre de personnes interrogées.

Notamment, l'activité tertiaire est aujourd'hui un élément remarquable de la formation des paysages ardéchois mais n'apparaît que très peu dans les représentations sociales. Il en est de même avec l'activité industrielle, peu évoquée lors des entretiens et des ateliers. Seul le territoire du Cheylard est considéré comme un territoire industriel et représente une caractéristique importante aux yeux de ses usagers.

LES CONSTRUCTIONS HUMAINES



Les silhouettes des villages. Sablières.



Les constructions liées à l'exploitation des ressources du territoire et à la pente : terrasses, murets, béalières, etc.

< *Beaumont*



Le génie et le patrimoine hydraulique, les ponts, les patrimoine industriel

< *St-Sauveur-de-Montagut*



« Quand vous aurez fait le tour de la commune vous comprendrez que certaines personnes aimeraient bien ivre ici, on en est fière. Mais en même temps on ne veut pas comme certaines communes où il ya quand même une villa tous les 100 mètres ce n'est pas notre souhait ici. Je sais que j'ai des maires voisins qui souhaitent passer le cap des 1000 habitants et donc qui disent à leur administrés construisez construisez ! »
Élu du Piémont cévenol.



Les ensembles bâtis historiques, les bourgs de caractère et villages remarquables, les silhouettes des villages

< Ailhon



Les centre-bourgs et hameaux historiques, leur architecture spécifique

< Les Vans

L'AGRICULTURE



La polyculture des piémonts. Piémont sud du Coiron.



L'agriculture « de proximité » orientée par la vente locale, à la ferme ou aux coopératives locales, permettant de développer un agritourisme reconnu et valorisé et les châtaigneraies et les cultures « d'excellence »

< *Chalencon*



L'agriculture « résiduelle » des territoires périurbains

< *St-Etienne-de-Fontbellon*

“Oui, aujourd’hui on a un élevage assez dynamique sur le plateau et des activités agricoles sur le piémont, mais ces territoires n’ont plus les mêmes relations, avant ils fonctionnaient ensemble, aujourd’hui ils sont séparés.”
Technicien Haute-Cévenne.



Les vastes prairies de la Montagne offrant de grandes ouvertures visuelles et des horizons lointains

< *Sainte-Eulalie*



L’agriculture de plaine, les grandes cultures, les territoires de fonds de vallées permettant une activité concurrente d’autres bassins agricoles

< *Plaine d’Aubenas*

LA FORÊT



Les versants des pentes aux boisements spontanés de feuillus, principalement des châtaigniers. Les Boutières.



Les « clairières »,
composantes paysagères
fortes des secteurs de
pente, témoignage d'une
organisation spatiale
spécifique des sociétés
basées sur la fonction
agricole

< *St-Etienne-de-Serre*



Les forêts anciennes
dites « naturelles »

< *Mazan l'Abbaye*

*« Ce qui est intéressant c'est que les gens crient au scandale si on enlève la forêt, mais la forêt ce n'est pas le paysage d'origine. En 1930 il n'y avait pas de bois pour se chauffer tellement de gens et d'animaux vivaient ici. »
Élu Cévenne Méridionale.*



La forêt de production

< *Le Cheylard*



La forêt de résineux en tension avec l'agriculture

< *Piémont cévenol*

LES ESPACES DE NATURE



Les rivières. Vallée de l'Ibie.



Les espaces laissés au libre développement de la nature, les réservoirs de biodiversité, les torrents et les rivières

< *Les sources de la Loire*



La géomorphologie et le volcanisme, la diversité de la géographie, la place de la roche, notamment visible dans l'architecture, les particularités géologiques : sucs, coulées de laves, gorges, sous-sols cristallins ou schisteux, géoparks, etc.

< *Vallée de la Bourges*



Les points de vue et les perceptions visuelles issues de la grande diversité des reliefs : les crêtes, le caractère escarpé, les cols, les vallées, etc.

< *Col de l'Escrinet*



Les éléments naturels remarquables et les sites emblématiques de renommée nationale et internationale : le Pont d'arc, la Grotte Chauvet, le Gerbier de Jonc, le Mont Mezenc. La géologie et le volcanisme (géopark)

< *Pont d'Arc*



Lotissements le long de la D 104, les pratiques pendulaires productrices de paysages (Arc Aubenas - Les Vans).



Zone d'Activités Économiques à Aubenas, le tertiaire en entrées de villes (Arc Aubenas - Les Vans).



Zone d'Activités Économiques à Privas, le tertiaire en entrées de villes (Vallée de l'Ouvèze).



Ascension des coteaux et vue sur la plaine (Piémont cévenol).

2. LES NOUVEAUX MOTEURS DES PAYSAGES ARDÉCHOIS

Les unités de paysage forment des ensembles cohérents d'éléments paysagers. En Ardèche plus qu'ailleurs, les éléments paysagers sont étroitement en lien avec la géographie et illustrent la relation existante des ardéchois avec leur territoire.

Aujourd'hui, le fonctionnement des unités paysagères est perturbé par de nouveaux éléments producteurs de paysages, issus des évolutions des modes d'habiter et de fonctionner.

Sur certains ensembles paysagers, les paysages illustrent un fonctionnement « déterritorialisé » en lien avec les pratiques mondialisées :

- Les pratiques pendulaires (déplacements domicile-travail)

Elles provoquent un développement résidentiel diffus, principalement le long des axes de circulation, dans les plaines et fonds de vallées, les piémonts et les territoires à moins de 30 mn des pôles urbains.

Les déplacements domicile-travail de la population active ardéchoise ont connu une nette augmentation ces dernières années. Les actifs ayant un emploi travaillent de plus en plus souvent hors de leur commune de résidence. Cette progression des mouvements pendulaires pour déplacement professionnel s'explique par une polarisation forte des emplois sur quelques territoires clés. Valence Agglomération, la CdC du pays du Cheylard et la CdC Privas.

- Les activités tertiaires (développement économique)

Elles provoquent l'étalement urbain dans les plaines et fonds de vallées par le développement des Zones d'Activités, en périphérie des villes et villages, principalement aux entrées.

Les activités tertiaires provoquent également l'enfrichement des paysages, en se substituant aux activités d'exploitation et d'entretien du territoire (agriculture, élevage, etc.). La conséquence la plus directe est le développement des friches boisées.

- La consommation du paysage

Apparu récemment, la consommation du paysage est un phénomène directement lié aux représentations sociales paysagères. Le paysage est devenu un produit de consommation faisant partie des éléments recherchés pour le cadre de vie, comme un jardin ou une piscine. Elle illustre le passage d'un lien fonctionnel au territoire à un attachement esthétique de ses usagers (habitants et touristes).

Elle provoque l'étalement urbain résidentiel à l'ascension des pentes douces et collines bordant les plaines, dont la vue du paysage est la principale motivation.

Comme le développement des activités tertiaires, ce phénomène engendre une installation sur le territoire de populations qui n'entretiennent pas le paysage par leur activité professionnelle et provoque pas conséquent le développement des friches et des boisements.



Ascension des coteaux et vue sur la plaine (Piémont du Coiron).



Paysage en cours de banalisation > architecture résidentielle et espaces publics.



Développement des zones d'activités (D120 - St Sauveur).



Développement résidentiel (N102 - Villeneuve-de-Berg).

- La résidentialisation secondaire

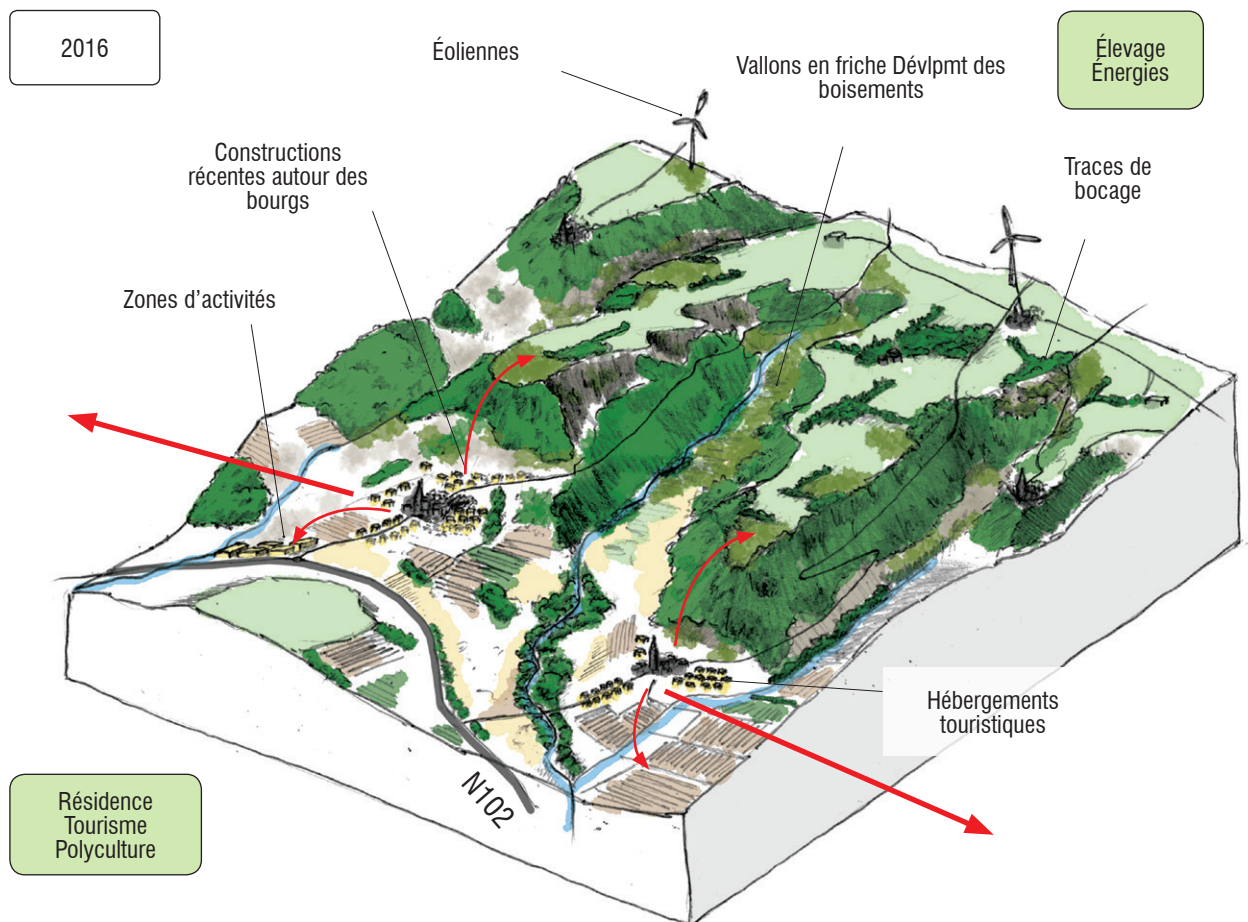
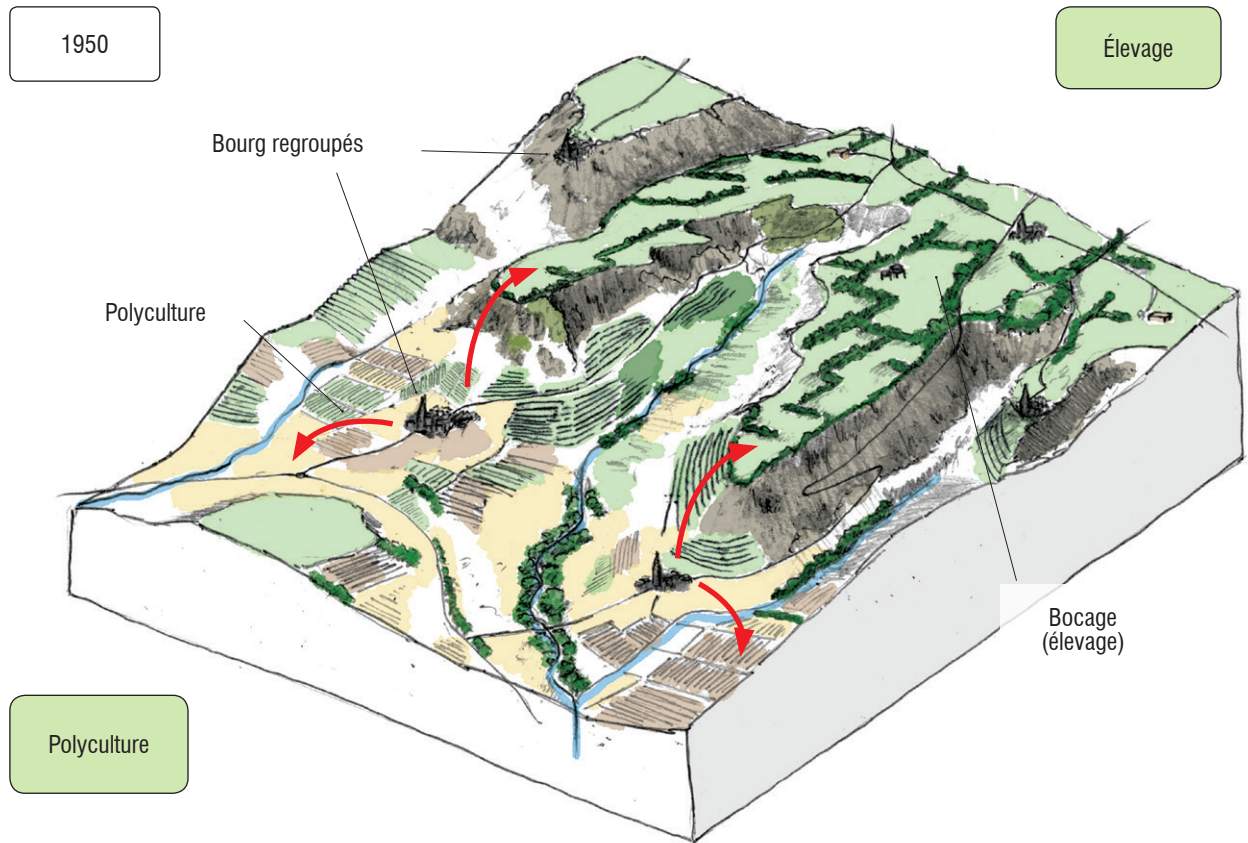
L'évolution des modes d'habiter a largement partie lié au phénomène de résidence secondaire et plus spécifiquement à l'émergence d'une « culture résidentielle secondaire ». Cette « culture résidentielle secondaire » se décline selon trois registres : la mobilité, la famille et les nouveaux rapports à la nature et à l'environnement.

- Le raccourcissement des distances permet un « recalage » de la résidence dans un temps qui n'est plus seulement celui du loisir. La décomposition des lieux de travail entre les résidences engage désormais à parler plutôt de résidences alternantes différenciées.

- La résidence secondaire est de plus en plus investie sur le territoire comme le lieu de la possible réalisation/ reconstitution des liens familiaux par ailleurs fragilisés. La nature profonde des motivations et du projet des résidents secondaires est la quête d'une sociabilité moins contrainte qu'en ville.

- Le désir de nature des résidents secondaires dessine cette culture spécifique de l'habité et influence considérablement le choix du lieu. C'est en effet moins la région que l'environnement le plus immédiat et les pratiques (sportives ou autres) qu'il permet qui oriente les acheteurs. Il est une différence notable avec une certaine image de « territoire refuge » que pouvait constituer l'Ardèche dans les années 70 : la résidence secondaire convoitée se situe désormais en bordure de village, ou en fond de vallée connectée aux infrastructures routières.

De la montagne aux piémonts, des interactions fortement transformées : le Coiron



Exemples d'évolutions des paysages et des modes d'habiter

Les paysages en 1950

« En effet avant il y avait différentes activités complémentaires dans une exploitation. Ils faisaient de l'élevage sur le plateau et de la polyculture sur les piémonts, pour subvenir à tous les besoins. »
Technicien Ardèche méridionale.

- La constitution des paysages repose sur les **pratiques qui exploitent les ressources du territoire**, articulant élevage sur le plateau et polyculture sur les piémonts.

Les producteurs de paysage sont les agriculteurs.

- Les paysages reflètent un **mode d'habiter ancré au territoire** : des bourgs regroupés peu consommateurs d'espace qui profitent des terres agricoles alentours en fonctionnant avec Aubenas et Privas.

> **Les paysages reflètent un territoire « RESSOURCE »**

Les paysages en 2016

« Ce qui me gêne sur secteur c'est l'implantation d'éoliennes supplémentaires (...), c'est débile dans mettre 12 à cet endroit et 15 là (...° que l'on ne voit pas des aberrations comme les 2 à Saint clément et dans le Coiron il y en a une qui est toute seule. Les danois ils mettent 200 éoliennes au même endroit ils font des champs d'éolien. »
Élu Piémont cévenol.

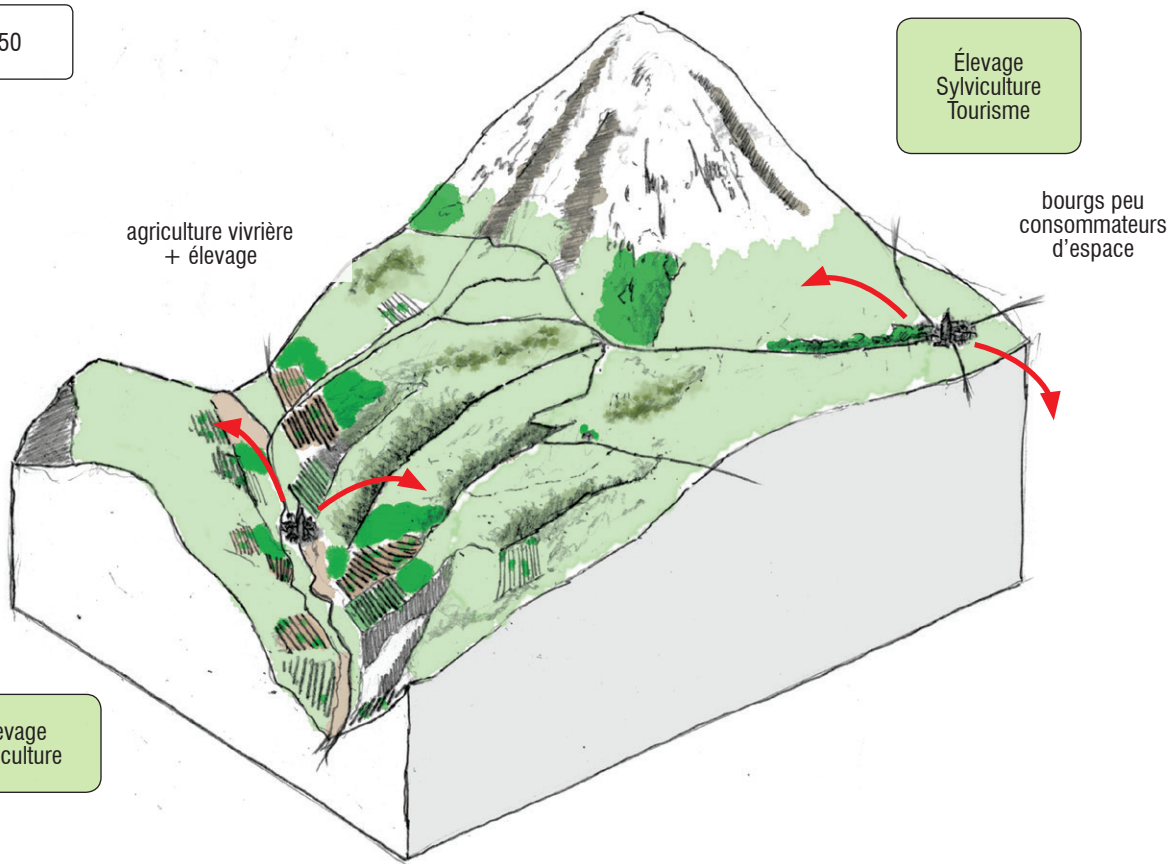
- La constitution des paysages repose sur **des pratiques exploitant moins le territoire**, articulant agriculture et pratiques de mobilité pendulaires ou touristiques. Les producteurs des paysages sont les agriculteurs (moins nombreux), les « néo-ruraux » et les touristes.

- Les paysages reflètent un **mode d'habiter « déterritorialisé »** : des espaces en friche ou boisés, des bourgs étalés consommateurs d'espace qui profitent du paysage offert en fonctionnant de manière privilégiée avec Montélimar.

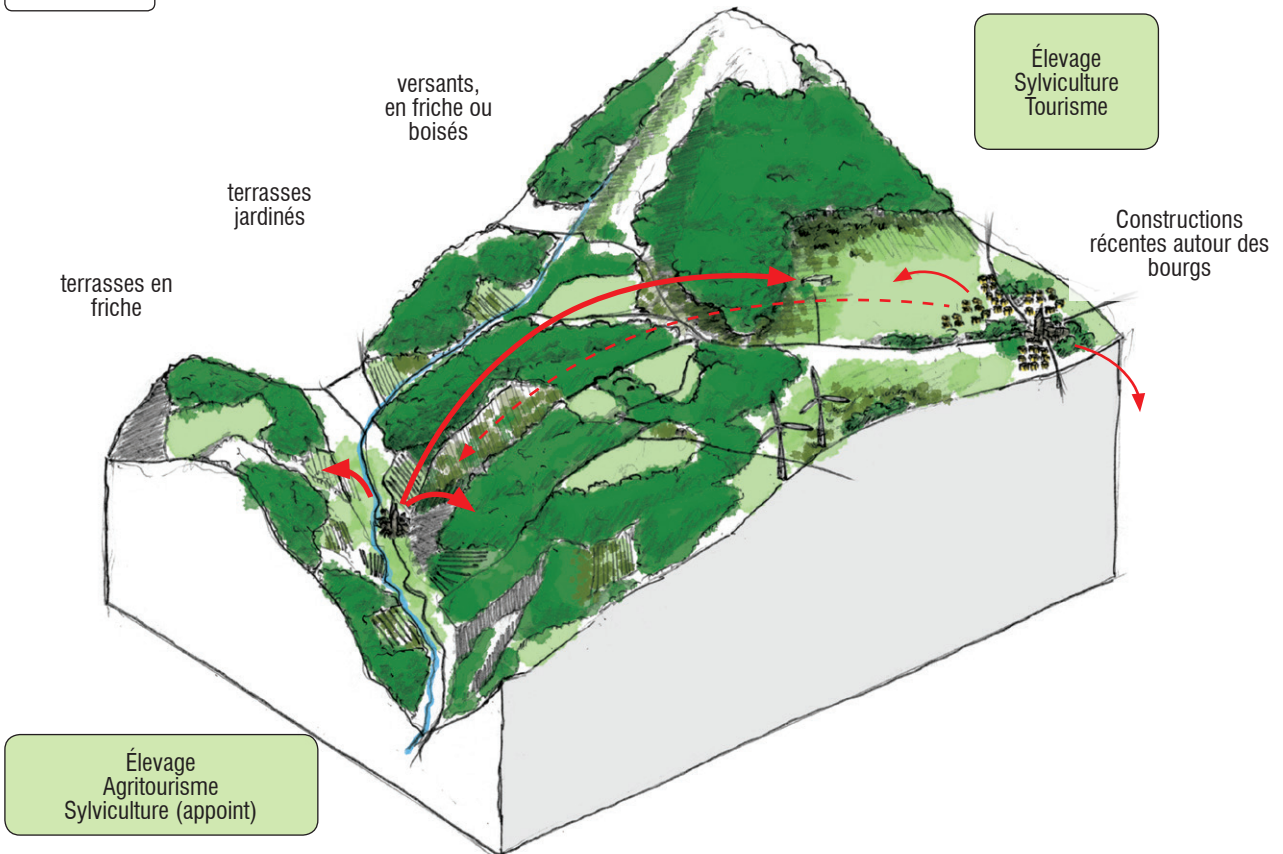
> **Le Paysage devient un « PRODUIT DE CONSOMMATION »**

Entre pentes et montagne, des pratiques peu changeantes : les Boutières

1950



2016



Les paysages en 1950

- La constitution des paysages repose sur les **pratiques qui exploitent les ressources du territoire**, articulant élevage et polyculture sur les pentes, élevage, sylviculture et tourisme sur le plateau

Producteurs de paysages = agriculteurs, sylviculteurs, touristes

« La broussaille peut offrir une ressource complémentaire à l'herbe. L'ensauvagement est perçu, par les gens qui sont nés ici ou arrivés dans les années 80, comme une forte contrainte mais c'est en train de s'inverser. Les jeunes qui arrivent le tournent en acquis même si c'est dur au quotidien. »

Technicien Ardèche Méridionale

- Les paysages reflètent un **mode d'habiter ancré au territoire** : bourgs regroupés peu consommateurs d'espace qui profitent des terres agricoles alentours en fonctionnant avec Le Cheylard et les pôles urbains du plateau

> **Les paysages reflètent un territoire « RESSOURCE »**

Les paysages en 2016

- La constitution des paysages repose sur **des pratiques exploitant les ressources du territoire**, articulant :

- élevage : pentes = moins dynamique / plateau = intensif

- pratique sylvicole : pentes = d'appoint / plateau = intensive

- tourisme : pentes = agritourisme / plateau = « de masse »

- urbanisation : pentes = stable / plateau = faible développement (résidences secondaires ou d'hébergements touristiques)

Producteurs des paysages = agriculteurs (moins nombreux), sylviculteurs et touristes

- Les paysages reflètent un **mode d'habiter exploitant le territoire pour ses ressources** : des pratiques qui associent paysage, agriculture et sylviculture en fonctionnant de manière privilégiée avec Le Puy et les pôles urbain du plateau.

> **Le paysage devient un « PRODUIT DE CONSOMMATION » mais reste une « RESSOURCE »**

« J'ai des parcelles sur le plateau et d'autres sur les pentes. Et ben ... je continue avec celle des pentes même si elles ne me rapportent plus beaucoup. Sur les pentes c'est difficile, et en plus il y a le sanglier. »

Éleveur des Boutières

TENSION ÉCONOMIQUE : DÉSINDUSTRIALISATION, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ET SOCIÉTÉ DU TEMPS LIBRE

Une des grandes tensions qui structure le cadre de vie ardéchois renvoie aux évolutions économiques contemporaines. Toujours en lien avec les deux tensions précédentes, l'activité économique porte en elle la contradiction entre croissance, viabilité, rentabilité d'un côté et préservation écologique et des paysages de l'autre.

- Ces points sont sujets à des conflits d'usages, mais également à des innovations. La question de la rentabilité économique est un enjeu majeur, les choix entre le « tout écologique » et des modèles plus intensifs sont au cœur du débat. Entre les deux cependant, il est une pratique ardéchoise qui n'est pas sans effet sur les

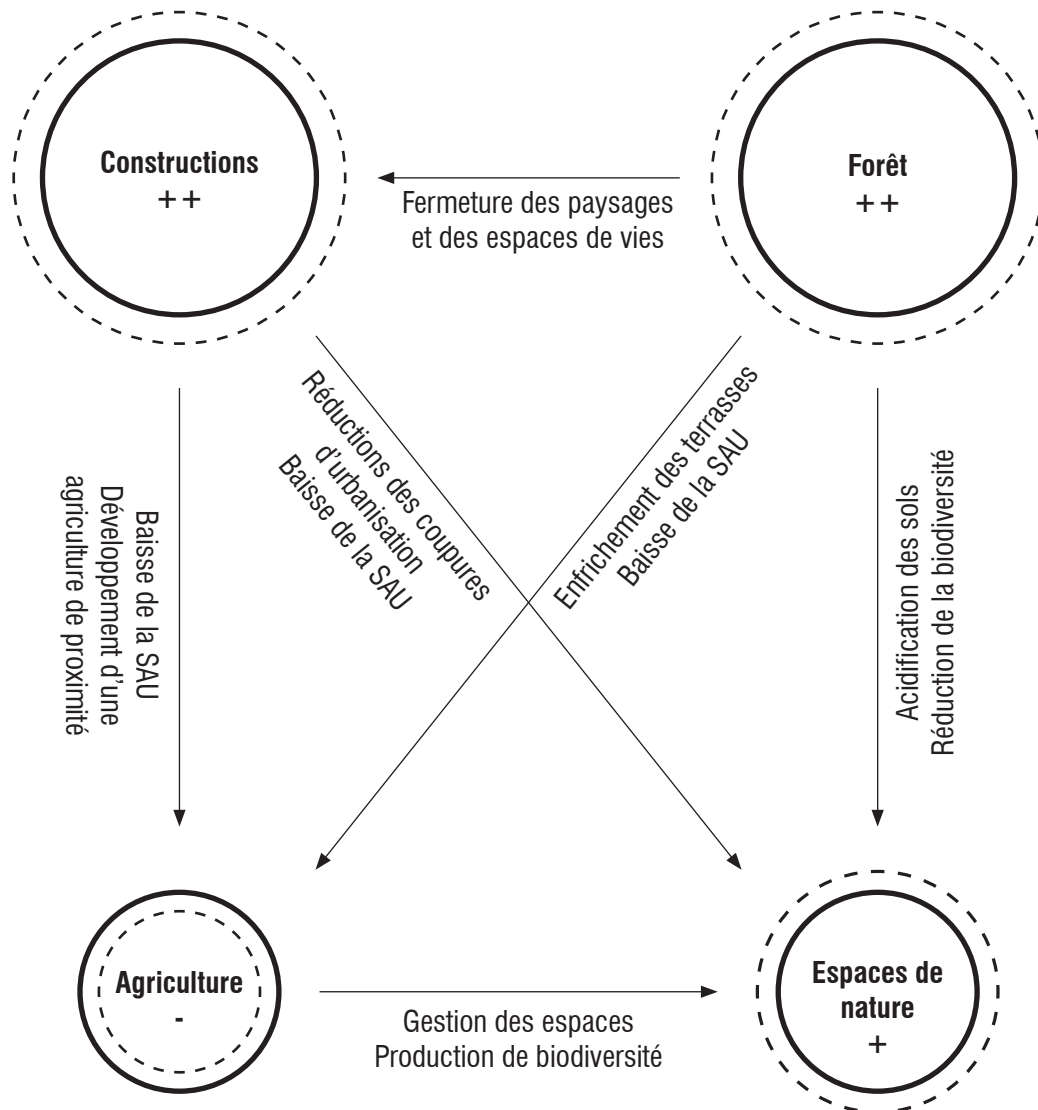


paysages, elle concerne le cumul et la diversification d'activités sur une même exploitation. Ce cumul semble aujourd'hui réinventé sous diverses formes, dont l'agritourisme est l'exemple.

- Le modèle économique contemporain privilégie néanmoins les grandes agglomérations. De ce point de vue, l'axe Privas/Aubenas/Les Vans souffre de la concurrence de Valence et Montélimar en termes de « bassins d'emplois ». Au regard de ce point précis, nous noterons qu'habiter en Ardèche pour beaucoup, c'est travailler à Valence ou Montélimar et dans les grandes agglomérations. C'est un mode d'habiter fondé sur l'automobile et les déplacements pendulaires quotidiens. Pour d'autres, selon un phénomène d'emboîtement, habiter en Ardèche, c'est habiter les secteurs des Pentes ou la Montage et se rendre dans les grandes villes du département, Aubenas, Privas, selon un même phénomène de mobilité pendulaire quotidienne automobile.

- Une autre caractéristique des évolutions économiques contemporaine renvoie à l'accroissement du temps libre. L'Ardèche, dont l'économie touristique est essentielle est au cœur de ce phénomène.





L'étude montre donc que les paysages ardéchois, tels qu'ils sont ancrés dans les esprits et les mémoires, reposent sur un équilibre entre ses différentes composantes remarquables. Aujourd'hui cet équilibre est perturbé par la prédominance et la dynamique croissante et écrasante des composantes « urbanisation » et « boisements ».

3. DES ÉVOLUTIONS À MAÎTRISER

Dynamiques, Problématiques et potentialités

Comme évoqué précédemment, les caractères fondateurs de l'attachement aux paysages ardéchois reposent sur un équilibre des éléments des quatre grandes composantes. Aujourd'hui, l'équilibre des paysages est perturbé par les dynamiques dominantes en cours qui transforment et réduisent la diversité des paysages ardéchois.

Autrement dit, qu'il s'agisse de cadre de vie quotidien ou de cadre touristique exceptionnel, ce qui crée l'attachement au territoire et par conséquent son attractivité, s'affaiblit de plus en plus dans les représentations sociales locales ou extérieures.

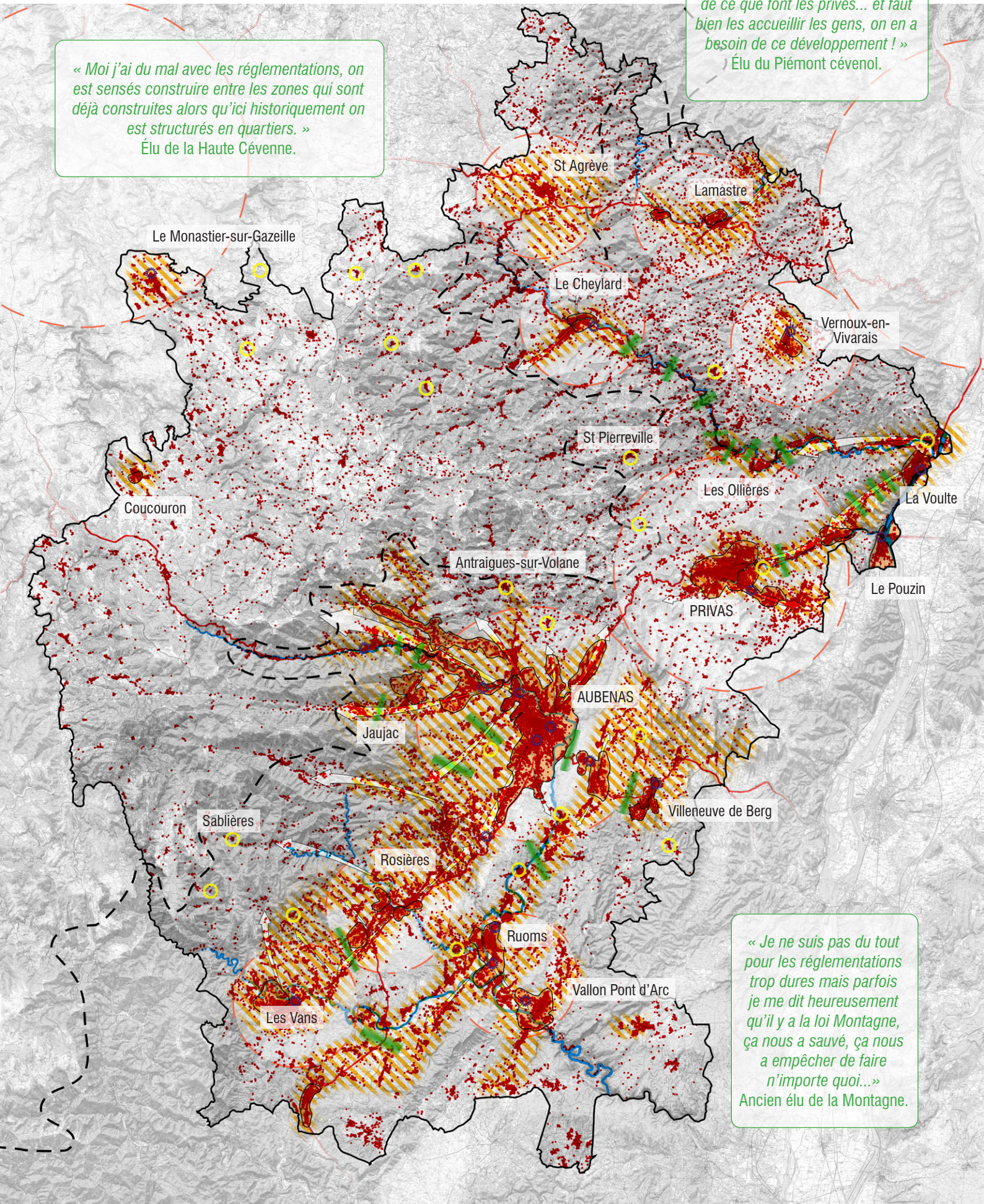
L'affaiblissement d'une image affirmée des paysages ardéchois dans les représentations des usagers résulte des phénomènes suivants :

- Les développements non maîtrisés de l'urbanisation et des boisements au détriment de l'agriculture et des espaces de nature,
- Un tourisme focalisant sur les paysages remarquables aux dépens des paysages quotidiens,
- Une faible lisibilité des offres culturelle, de loisirs et touristique, à l'échelle globale du territoire d'étude,
- Un fort potentiel de développement des filières énergies renouvelables (un contexte encore sous-exploité).

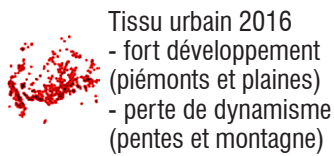
En prenant du recul par rapport à la caractérisation des quatre ensembles paysagers, les résultats de l'analyse des paysages mettent en lumière de grandes dynamiques en cours sur l'ensemble du territoire, pouvant être considérées comme des potentialités ou des problématiques.

« Moi j'ai du mal avec les réglementations, on est sensés construire entre les zones qui sont déjà construites alors qu'ici historiquement on est structurés en quartiers. »
Élu de la Haute Cévenne.

« En plus on n'a pas la maîtrise de ce que font les privés... et faut bien les accueillir les gens, on en a besoin de ce développement ! »
Élu du Piémont cévenol.



« Je ne suis pas du tout pour les réglementations trop dures mais parfois je me dit heureusement qu'il y a la loi Montagne, ça nous a sauvé, ça nous a empêché de faire n'importe quoi... »
Ancien élu de la Montagne.



Tissu urbain 2016
- fort développement (piémonts et plaines)
- perte de dynamisme (pentes et montagne)

— Axes routiers majeurs

--- Limite des territoires à faibles densité (cf étude en cours)

POTENTIELS



Attractivité des territoires situés à ~ 30 mn des pôles urbains



Silhouettes villageoises remarquables principales (liste non exhaustive)

PROBLÉMATIQUES



Paysages soumis au phénomène avéré de banalisation urbanistique et architecturale :
- conurbation
- étalement urbain,
- disparition des structures bourgs-hameaux



Paysages soumis au phénomène en cours de banalisation urbanistique et architecturale



Coupures d'urbanisation menacées par l'étalement urbain



Entrées de ville problématiques



Dynamiques d'urbanisation notables

• Patrimoine bâti, attractivité territoriale et banalisation architecturale

À l'échelle du territoire, la dynamique urbaine modifie et transforme les paysages ardéchois depuis un vingtaine d'années.

Les paysages actuels traduisent des dynamiques opposées entre :

- Une dynamique d'urbanisation importante sur la partie est du territoire, à proximité de la vallée du Rhône et sur les secteurs de plaines et de pentes.

- Une dynamique de désertification dans les secteurs reculés des pentes et de la montagne (territoires éloignés des pôles urbains, et à plus de 800m d'altitude).

À une échelle plus localisée il convient de souligner une pression urbaine forte sur les territoires situés à moins de 30 min :

- des pôles urbains (Privas, Aubenas)

- des villes portes, et pôles secondaires (Les Vans, Rosières, Vals-les-Bains, Vernoux-en-Vivarais, Le Cheylard, etc.)

- et des pôles extérieurs (Montélimar, Le Puy ou Valence)

Le Patrimoine bâti ardéchois

La traversée des paysages ardéchois permet d'observer la qualité et la diversité architecturale et urbaine des ensembles bâtis traditionnels en pierre, parfois réhabilités et souvent abandonnés.

Les formes architecturales et urbaines des ensembles bâtis historiques montrent une adaptation au territoire environnant (orientation en fonction du vent, utilisation d'un type de calcaire, etc.). Les constructions anciennes s'intègrent donc facilement au paysage. Certains projets urbains et architecturaux récents illustrent une réelle volonté d'intégration avec des formes et matériaux nouveaux : constructions bois dans le piémont cévenol, réhabilitation des moulinages dans la Haute Cévenne, constructions récentes dans la pente, extensions de maisons en pierre dans les Boutières, etc.

La banalisation urbanistique architecturale et paysagère

Le phénomène de banalisation est d'abord expliqué par l'étalement urbain.

- linéaire le long des axes de communication (conurbation),

- diffus et périurbains sur les versants et dans les clairières,

- en poches (lotissements, campings, ZAE, etc.).

Les coupures d'urbanisation existantes présentent donc des potentiels importants à valoriser pour leurs multiples intérêts (environnemental, fonctionnel et esthétique).

La banalisation peut se lire à différents niveaux :

- Urbanistique : disparition de la structure urbaine historique bourg/hameaux,

- Architecturale : disparition des matériaux de constructions traditionnels (pierres calcaires) et transformation des formes architecturales (développement du pavillons et disparition des corps de fermes)

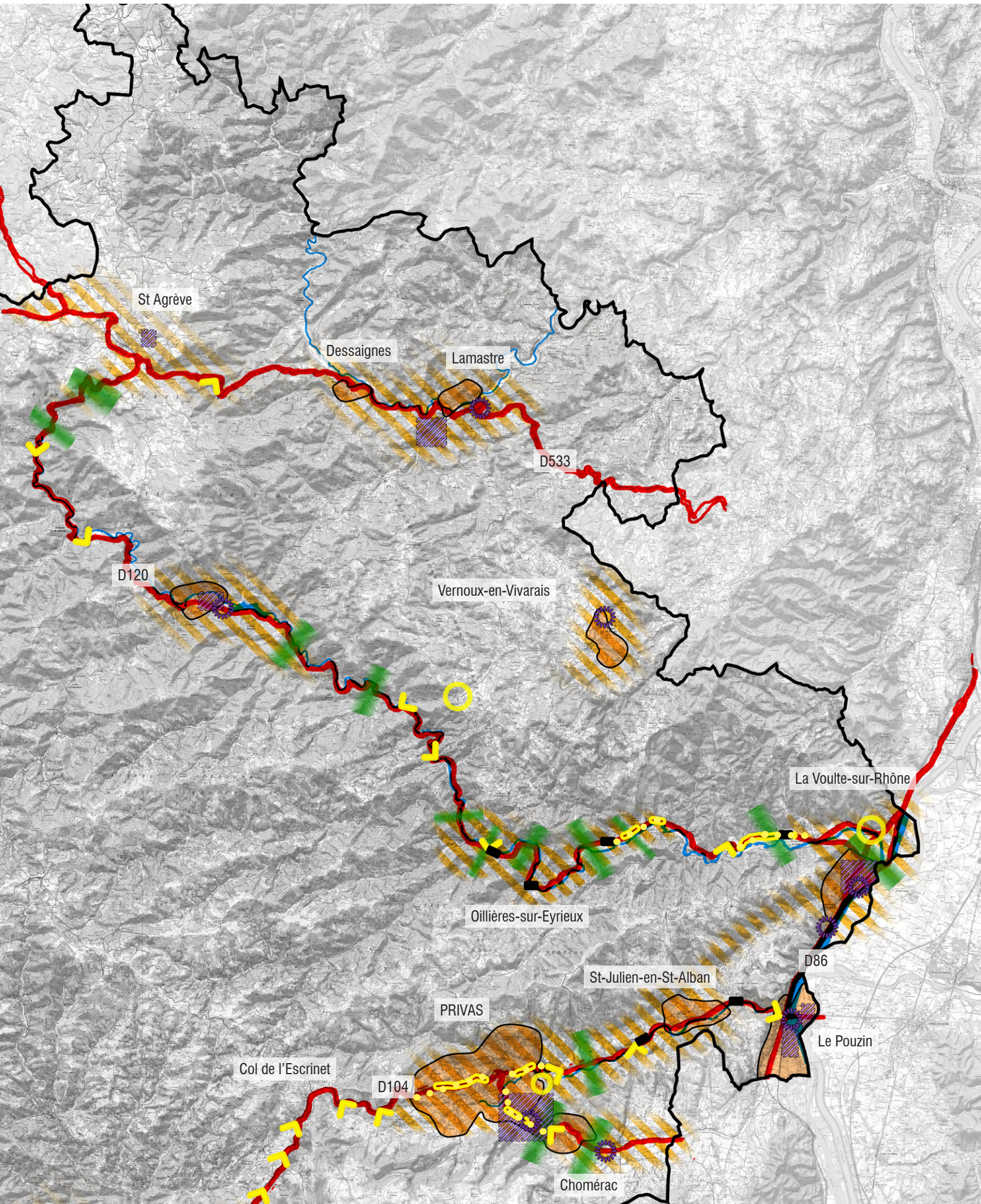
- Paysager : multiplication des haies horticoles, des clôtures standardisées, des panneaux publicitaires, d'un mobilier urbain routier, etc.

> Le diagnostic à l'échelle du territoire montre les secteurs où le phénomène de banalisation est avéré et ceux où il est en cours.

La désertification


Ce phénomène concerne d'une part les bourgs reculés (des pentes et de la montagne). Il se traduit dans le paysage par l'abandon des logements, la fermeture des commerces, l'enfrichement des parcelles et des sites de terrasses.

Mais ce phénomène touche aussi les bourgs-rue traversés par les axes de communication majeurs (dans les plaines). Dans ces villages les problématiques concernent essentiellement les conflits d'usages entre circulations douces et infrastructures « dures », de la sécurité et de la qualité des espaces publics.



Les paysages aux abords des axes de communication majeurs - Le Centre-Ardèche

 Axes routiers majeurs

 Bourgs traversés par un axe routier majeur (désertification et conflits d'usages)

 Silhouettes villageoises remarquables situées aux abords des axes

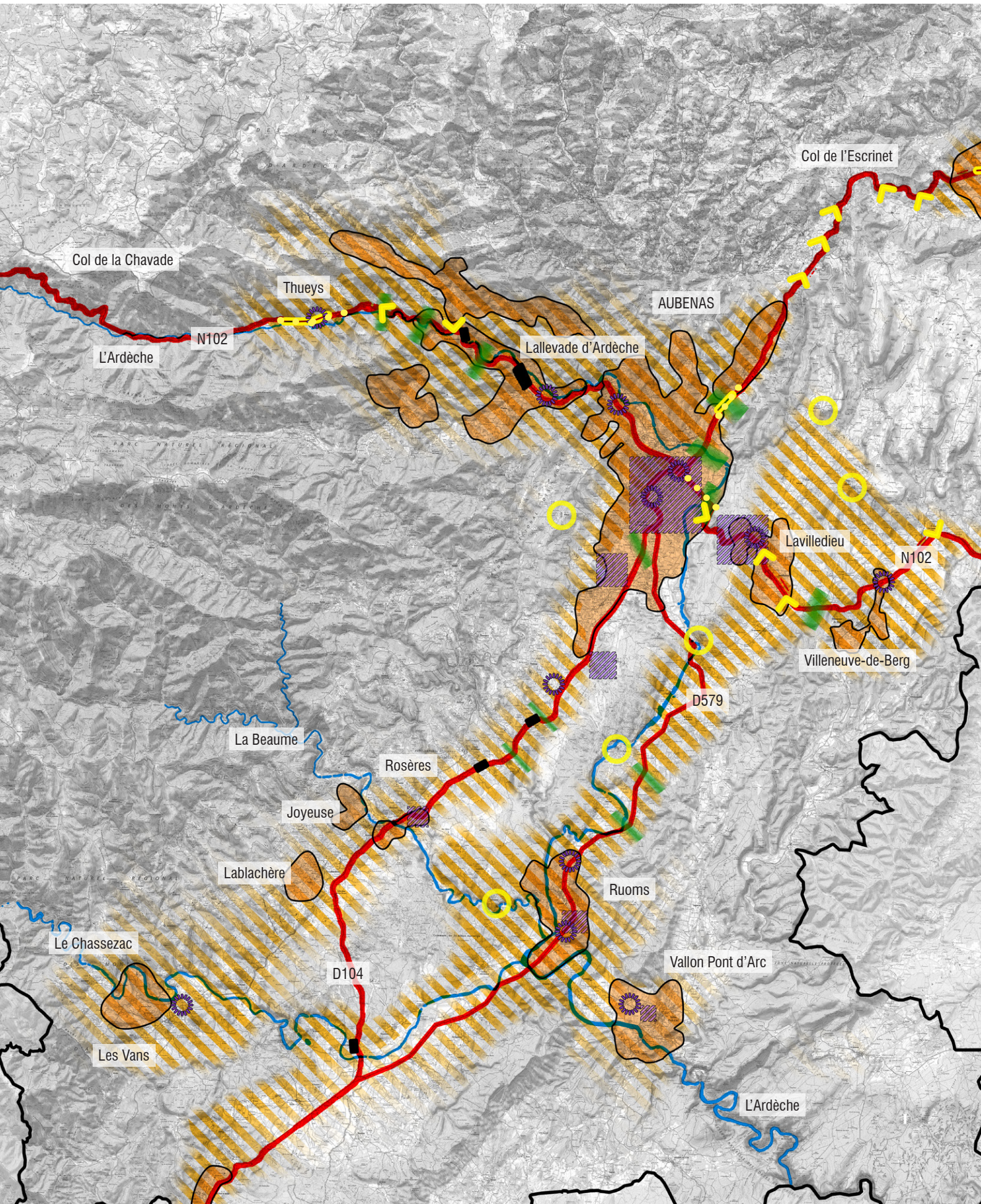
 Vues remarquables depuis les routes

 Coupures d'urbanisation menacées par l'étalement urbain

 Zone d'activités économiques : dynamique de développement


 Entrées de ville problématiques

 Allées de platanes en entrée de ville



Les paysages aux abords des axes de communication majeurs - L'Ardèche méridionale

 Axes routiers majeurs

 Bourgs traversés par un axe routier majeur (désertification et conflits d'usages)

 Silhouettes villageoises remarquables situées aux abords des axes

 Vues remarquables depuis les routes

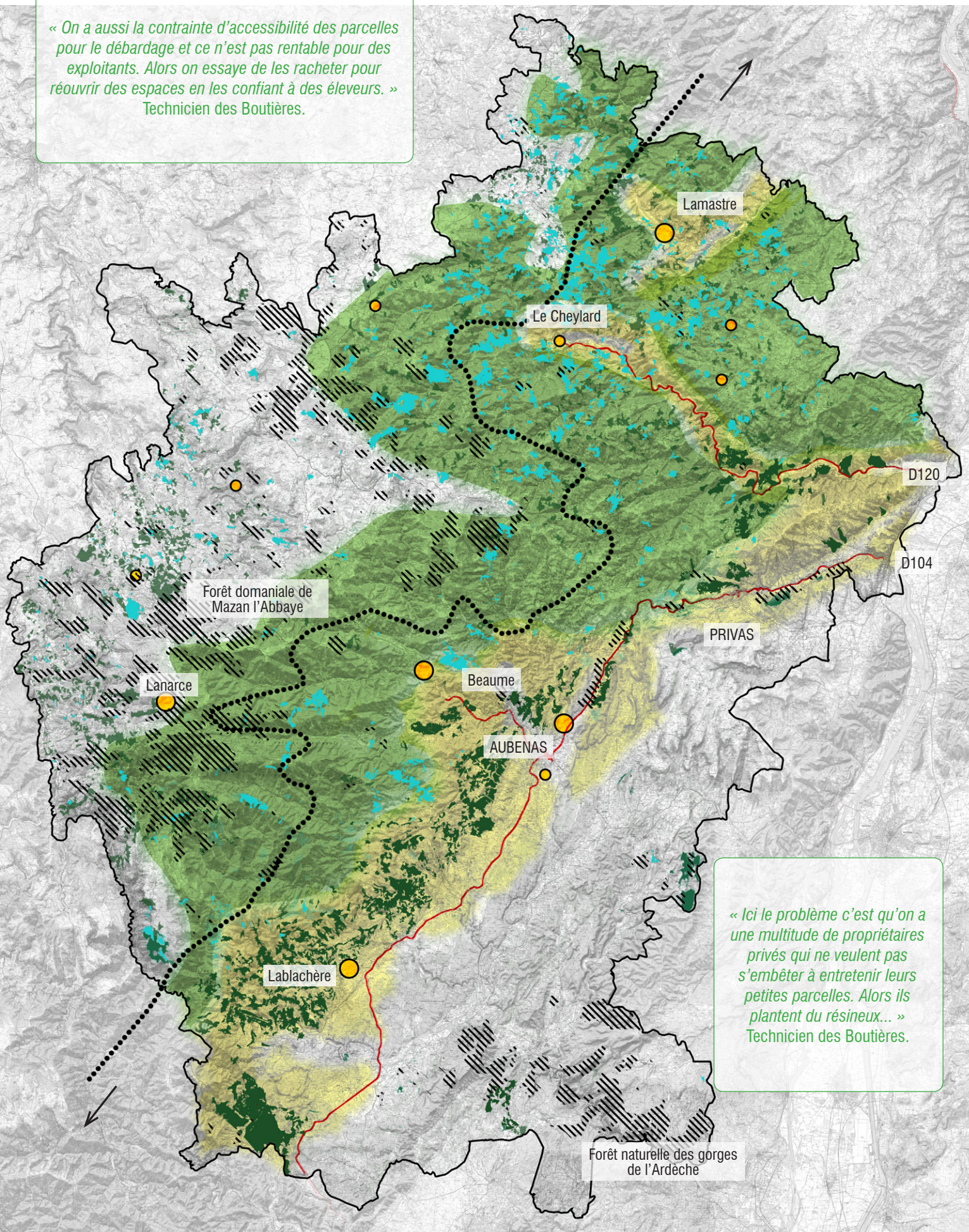
 Coupures d'urbanisation menacées par l'étalement urbain

 Zone d'activités économiques : dynamique de développement

 Entrées de ville problématiques

 Allées de platanes en entrée de ville

« On a aussi la contrainte d'accessibilité des parcelles pour le débardage et ce n'est pas rentable pour des exploitants. Alors on essaye de les racheter pour réouvrir des espaces en les confiant à des éleveurs. »
Technicien des Boutières.



« Ici le problème c'est qu'on a une multitude de propriétaires privés qui ne veulent pas s'embêter à entretenir leurs petites parcelles. Alors ils plantent du résineux... »
Technicien des Boutières.

• Des forêts diversifiées ressources pour l'avenir

En Ardèche, le boisement s'est développé sur plus de 100 000 ha en 40 ans.

← - → Courbe de niveau 800m

POTENTIELS:

Paysages forestiers dominants et ressources diversifiées

< 800m : épicéa, hêtre, sapin, pin sylvestre, laricio, douglas = bois d'œuvre

> 800m : châtaignier, chêne vert (piémont Ardèche méridionale), pin maritime (Arc Les Vans-Aubenas-Privas) = fruits (châtaigne), bois d'œuvre et énergie



Forêts domaniales et forêts publiques (réserves naturelles et forêts gestion ONF)

PROBLÉMATIQUES :

Paysages forestiers dégradés



Territoire des pentes > **dynamique d'enrichissement et d'énrésinement**



Territoire de piémonts > **problématiques des coupes-rases > dynamique d'enrichissement et d'énrésinement**



Boisements de pins maritimes sur les piémonts et versants ubacs des pentes



Enrésinement fort aux abords des axes de communication D104 et D120



Boisements de douglas purs plantés sur les lignes de crêtes



Peu de grandes scieries > transformation limitée

Depuis 1950 une évolution radicale a transformé et même inversé le caractère des paysages ardéchois. Les paysages se ferment peu à peu : d'un territoire à forte dominance agricole, l'Ardèche est devenue un territoire à dominance boisée. Le développement non maîtrisé de la forêt s'est étendu sur les terres agricoles.

La fermeture des paysages et des vues majeures

Une forêt privée, mitée et peu accessible

La première difficulté est la volonté des propriétaires. Les enjeux de sensibilisation, d'information et d'accompagnement sont donc premiers. Le caractère privé (à 91%) et mité (environ 80% des parcelles sont inférieures à 4ha) sont des problématiques majeures pour l'exploitation de la forêt. Les boisements sous exploités qui représentent un enjeu pour le territoire se situent en grande majorité dans le secteur des pentes, territoire difficile d'accès, notamment pour le débardage et le transport jusqu'aux scieries.

Baisse du «savoir-faire» forestier

Le contexte socio-économique actuel traduit une perte de dynamisme et manque d'intérêt pour la culture forestière : baisse considérable de l'activité des scieries, fermeture de la formation pour les forestiers au lycée d'Aubenas, concurrence croissante des bois venus de l'étranger, etc.

Une dominance des résineux

Grande domination du pin maritime à moins de 800 mètres d'altitude et augmentation de la surface boisée de résineux (pin maritime, sylvestre, laricio ou noir) aux dépens des feuillus. > Problématiques environnementale et paysagère : système racinaire et tenue des sols (érosion), opacité des boisements et gestions en coupe-rase des parcelles, acidification des sols.

Le châtaignier, une plus-value pour le territoire

Traditionnellement cultivé en verger pour ses fruits, le châtaignier couvre aujourd'hui une grande partie des versants sous forme de taillis ou forêt non gérée. La dynamique d'enrichissement des vergers est de plus en plus importante et provoque de gros problèmes d'effondrement et de glissement de terrain. Le bois de châtaignier est un bois noble mais encore sous-exploité. Le PNR lance un programme de reconquête de la châtaigneraie afin de trouver des solutions pour améliorer l'état de la forêt et valoriser une essence locale, culturellement importante.

Un terrain d'expérimentation pour la gestion collective

La quantité et la qualité de la forêt ardéchoise représente un réel atout pour le territoire. Aujourd'hui largement sous-exploitée, la forêt attise les curiosités pour les années à venir > plusieurs initiatives locales sont en cours : charte forestière, regroupements forestiers, ASLGF, Bourse foncière forestière, AMAP, etc.

Conflit de représentations

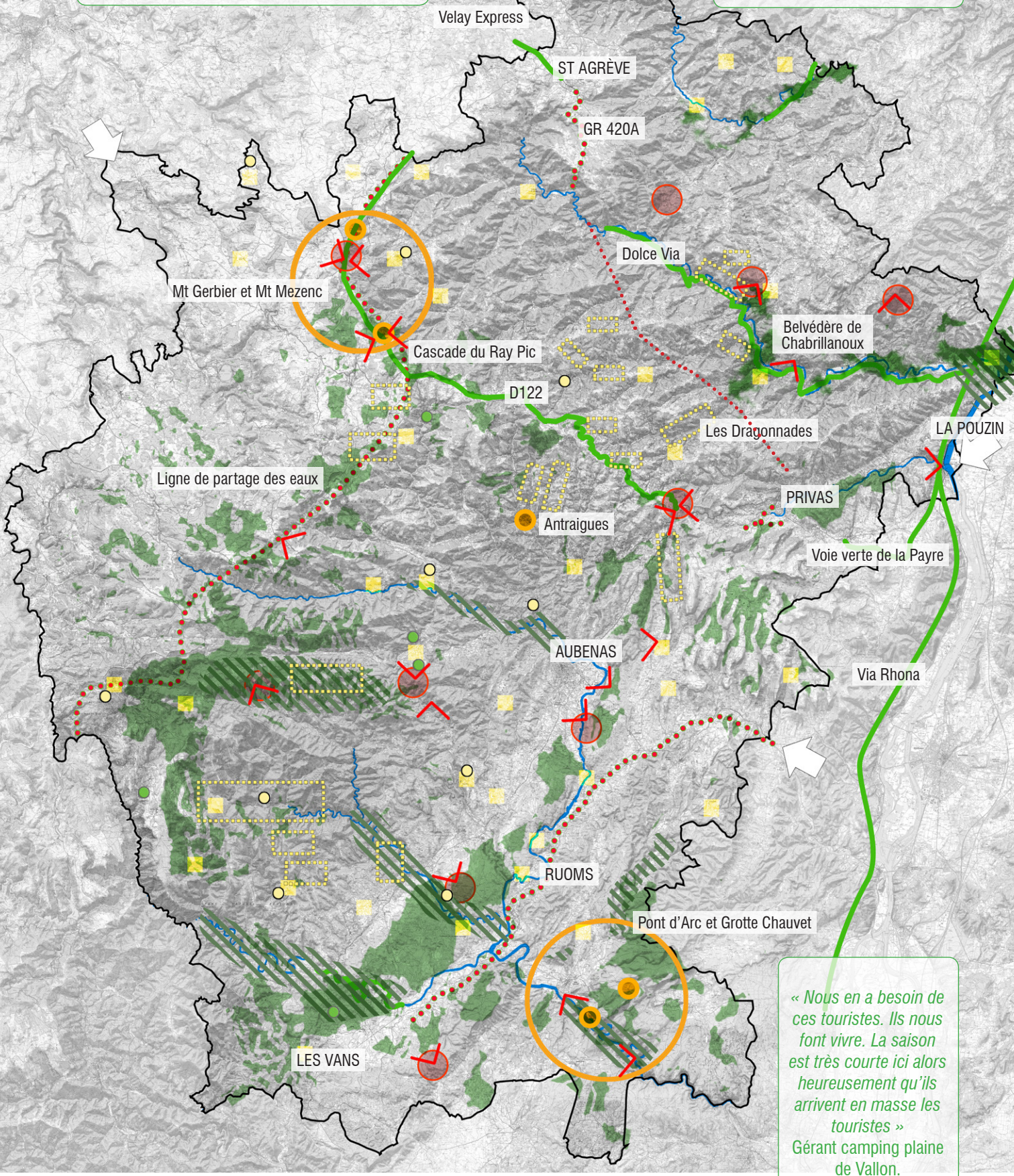
Ce qui reste de l'Ardèche quand on ferme les yeux, c'est un paysage naturel. Or ce caractère naturel était lié à l'agriculture autrefois alors qu'aujourd'hui les paysages «naturels» de l'Ardèche sont boisés.

>> Évolution des caractéristiques paysagères ardéchoises ? À affirmer ou à contrer ?

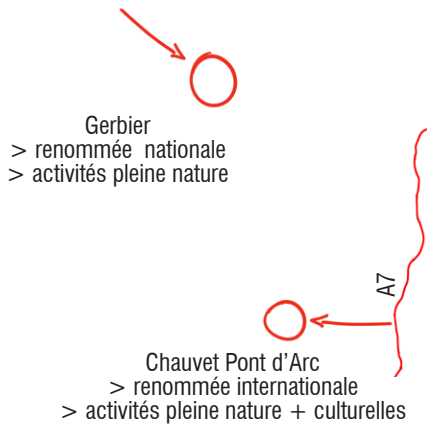
Sources : Géoportail

« Ce qui est dommage c'est qu'on n'a pas grand chose pour les randonneurs. On a quelques petites boucles mais rien pour les connecter. Et pour nous aussi ça serait utile pour les récoltes ou l'entretien tout simplement... ».
Agriculteur Haute-Cévenne.

« Allez-voir du côté de Ruoms et Vallon, si vous êtes paysagistes il y a de quoi faire là-bas ! Parce que niveau urbanisation... »
Habitant Haute-Cévenne.




« Nous en a besoin de ces touristes. Ils nous font vivre. La saison est très courte ici alors heureusement qu'ils arrivent en masse les touristes »
Gérant camping plaine de Vallon.



 Pôles touristiques majeurs

 Sites touristiques attractifs

 Rivières et gorges principales

POTENTIELS :
Patrimoine bâti et naturel

Bâti remarquable :
silhouettes
villageoises, châteaux,
bâtiments industriels
réhabilités, etc.


 Sites de terrasses
remarquables entretenus
et visibles

 Sites culturels attractifs :
(musée, hameau, puits, etc.)

 Monuments naturels et
géologiques

Itinéraires paysagers et
voies vertes principales très
fréquentées

Espaces stratégiques

 Vues remarquables
principales et situations de
«basculement paysager»


 Itinéraires paysagers et
liaisons douces potentielles

 Sites d'intérêt paysager
délaissés

PROBLÉMATIQUES :
Des secteurs menacés

 Réservoirs de biodiversité
attractifs pour le tourisme

 Paysages banalisés
et milieux naturels sur
fréquentés menacés

 Entrées sur le territoire
peu valorisées

• Une ressource paysagère attractive pour les loisirs et le tourisme

Un patrimoine naturel et bâti

Depuis plusieurs dizaines d'années, les paysages naturels de l'Ardèche attirent et permettent à l'activité touristique de se développer autour des sports de nature, notamment le canoë et la randonnée. Deux grands types de paysages représentent une attractivité : les paysages façonnés par l'eau et ceux liés à l'activité volcanique. Les paysages «construits» et les éléments du patrimoine bâti sont eux encore peu connus même si une dynamique récente illustre la tendance vers un tourisme plus culturel.

Deux pôles attractifs majeurs sont reconnus à l'échelle nationale :

> L'ensemble Gerbier-Mezenc et l'ensemble Pont D'Arc - Grotte Chauvet

Une multitude de petites «niches» présentent aussi un intérêt particulier pour ses paysages et constituent une image de marque pour les ardéchois :

> les sites de terrasses et de clapas (dans le Berg)

> les ensembles bâtis et silhouettes villageoises remarquables, les châteaux, les bâtiments industriels réhabilités, etc.

> les monuments géologiques et naturels comme les géosites, sucs, gorges, défilés, etc.

> les réservoirs de biodiversité (espaces naturels mentionnés dans les SCoT)

> les itinéraires panoramiques et les liaisons douces : via rhona, dolce via, ligne de partage des eaux, route des paysages 122, Velay Express etc.

Des espaces stratégiques abandonnés

Le territoire requiert d'un certain nombre de lieux, stratégiques car présentant un intérêt paysager mais trop souvent abandonnés et en friche. Il s'agit de sites précis (comme les oppidums, les parkings, les cols, etc.) et d'itinéraires potentiels pour intéressants pour relier ou observer.

Les entrées sur le territoire représentent aussi des secteurs stratégiques mais délaissés.

Les conséquences du tourisme de masse

DES SECTEURS MENACÉS PAR LE TOURISME DE MASSE

En matière de fréquentation le territoire est «bipolaire». Les deux pôles majeurs de subissent et profitent d'un tourisme de masse estival. Deux types de menaces pèsent sur les paysages touchés par le tourisme de masse :

- la banalisation des paysages : multiplication des enseignes, juxtaposition et intégration des campings, croissance considérable des résidences secondaires, etc.)

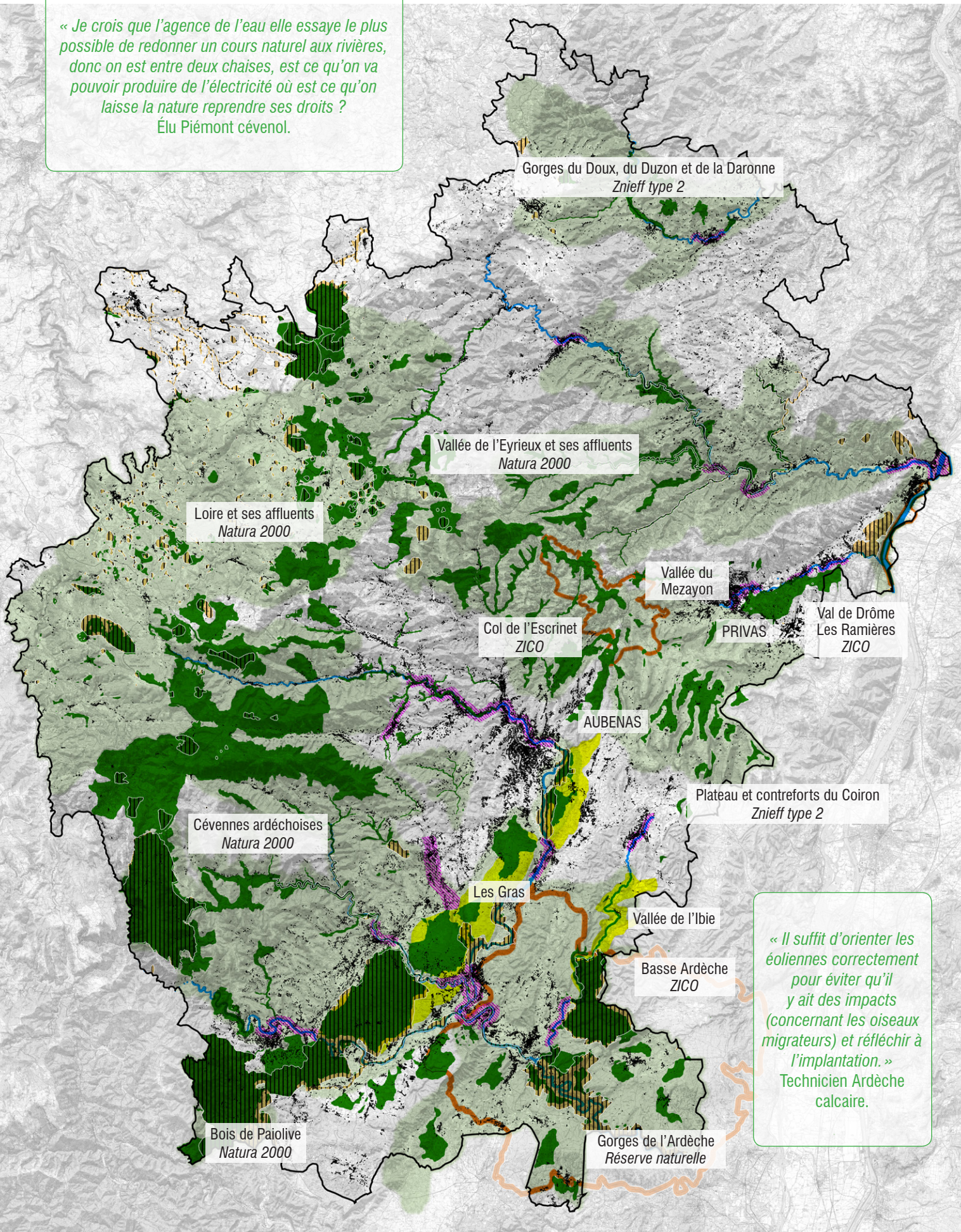
- la «surfréquentation» des espaces naturels: baisse de la qualité de l'eau, faune et flore menacée, conflits d'usages sur les circulations (motorisées ou non).

DES SECTEURS SOUS-ÉQUIPÉS

À l'échelle du territoire les acteurs du tourisme s'accordent sur le manque d'équipements, d'hébergements, et de stationnements sur les secteurs les plus fréquentés.

Une offre touristique globale peu lisible : un territoire qui ne profite pas de la renommée des deux pôles reconnus au niveau national.

« Je crois que l'agence de l'eau elle essaye le plus possible de redonner un cours naturel aux rivières, donc on est entre deux chaises, est ce qu'on va pouvoir produire de l'électricité où est ce qu'on laisse la nature reprendre ses droits ?
Élu Piémont cévenol.



« Il suffit d'orienter les éoliennes correctement pour éviter qu'il y ait des impacts (concernant les oiseaux migrants) et réfléchir à l'implantation. »
Technicien Ardèche calcaire.

• Un réservoir de biodiversité national sous pressions



Urbanisation



Principaux cours d'eau à forte valeur environnementale

POTENTIELS :
Espaces naturels remarquables et protégés



Réservoirs de biodiversité (issus de la Charte du Parc, du SRCE et des observations de terrain)



Zones classées Natura 2000 habitats



ZNIEFF 2



ZICO

PROBLÉMATIQUES :
Espaces naturels menacés



Territoires sous pression de qualité environnementale reconnue non protégée



Zones de conflit qualité environnementale / développement urbain

Des espaces de nature nombreux et diversifiés

Bien que mentionnée à travers les autres thématiques, la qualité «naturelle» des paysages ardéchois mérite une page spécifique. Étroitement liés à l'altitude, le climat, la géologie, et le degré d'artificialisation les espaces naturels nombreux diversifiés, constituent une plus-value majeure pour le territoire.

UNE NATURE REMARQUABLE

Les zones humides et tourbières sur les plateaux, les massifs boisés et pâturés sur les pentes, les gorges, et les milieux secs méditerranéens sur les Gras sont les plus connus et préservés.

NATURE DU «QUOTIDIEN»

D'autres espaces de nature plus communs voire banals souvent oubliés permettant les continuités écologiques, représentent un rôle majeur dans les échanges entre les écosystèmes: jardins, potagers, vergers, alignements d'arbres remarquables, berges de rivières, bocages, abords des routes et de voies de chemins de fer, etc. Ces espaces sont d'autant plus importants à préserver quand ils constituent des coupures d'urbanisation.

Multiplication des mesures de protection

Dans les différents documents réglementaires, les espaces de nature sont mentionnés. Certaines réglementations comme les ZNIEFF du type 2 et les réservoirs de biodiversité présentées dans les SCoT seront très précisément observées dans les phases suivantes du plan de paysage afin de décliner un programme d'actions opérationnelles.

- Vastes secteurs de nature : Znieff du type 2, et ZICO

- Secteurs plus localisés : Natura 2000 et réserves naturelles

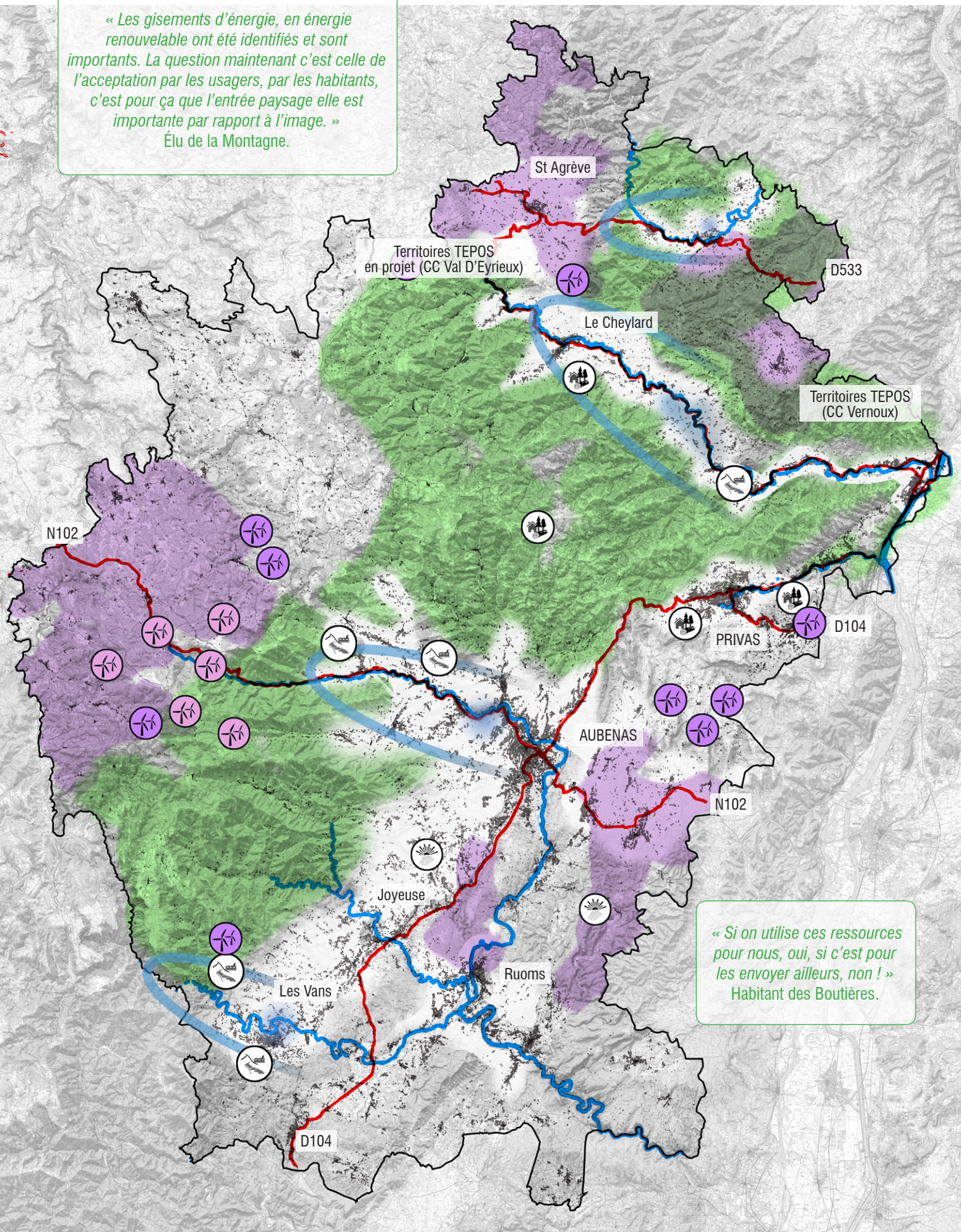
Secteurs sous pression

ENSEMBLES PAYSAGERS RECONNUS MAIS NON PROTÉGÉS

L'étude des différents espaces de nature nous amène à souligner certains ensembles paysagers reconnus mais non protégés dans leur globalité : les gras, la vallée de l'Ibie, la vallée du Mezayon, par exemple.

Ces ensembles sont menacés par le développement urbain et représentent des zones de conflits entre qualité environnementale et urbanisation.

« Les gisements d'énergie, en énergie renouvelable ont été identifiés et sont importants. La question maintenant c'est celle de l'acceptation par les usagers, par les habitants, c'est pour ça que l'entrée paysage elle est importante par rapport à l'image. »
Élu de la Montagne.



« Si on utilise ces ressources pour nous, oui, si c'est pour les envoyer ailleurs, non ! »
Habitant des Boutières.

• Un territoire riche en ressources renouvelables



Chaufferies bois existantes



Centrales hydroélectriques existantes



Parcs éoliens existants ou accordés en 2010



Parcs éoliens en cours d'instruction en 2010



Parcs solaires existants

POTENTIELS

Territoires producteurs



Les pentes : étage privilégié pour la filière bois



Les vallées potentielles pour redévelopper l'utilisation de l'énergie hydraulique: secteurs privilégiés pour l'installation de centrales hydrauliques (rivières torrentielles, centrales déjà existantes, équipements liés au génie hydraulique à réhabilité)



Zones favorables au développement de l'éolien issues du SRE de la région Rhône Alpes, approuvé en 2012

PROBLÉMATIQUES :

Territoires consommateurs



Peu d'axes de transport et de distribution



Concentration de la consommation dans la plaine et le piémont

Peu abordé dans les entretiens individuels mais largement débattue au cours des parcours et ateliers collectifs, la thématique des énergies renouvelables s'impose quand on évoque l'avenir du paysage ardéchois. Dans le cadre du plan de paysage il est intéressant d'envisager cette thématique à travers le prisme du paysage, ressource patrimoniale, environnementale et touristique ou ressource pour la production énergétique. Quelle concurrence existe-t-il entre la valeur paysage et la valeur de production énergétique ? Dans le cadre de la transition énergétique, les thématiques plus globales comme les mobilités, les circuits courts, et les techniques de construction ne seront pas développées ici.

Des territoires producteurs potentiels

Représentant un réel potentiel la diversité des paysages permet de développer la production d'énergie. Certains projets ont déjà prouvé leur intérêt (en matière d'apport financiers, d'autonomie énergétique et d'innovation), d'autres ont cristallisé des conflits de représentations (notamment sur l'intégration des équipements et la distribution de l'énergie produite).

Déjà très présentes sur les plateaux, les éoliennes constituent des éléments plutôt assumés dans les paysages et l'économie par les municipalités.











Par ailleurs, le reste du territoire est sous exploité alors qu'il constitue un véritable potentiel. Les contraintes topographiques et foncières sont les principaux freins au développement de projets producteurs d'énergies renouvelables malgré le savoir-faire local, notamment pour l'énergie hydraulique:










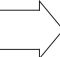



- Les pentes > la filière bois
- Les vallées > la filière hydraulique
- Les plateaux (Montagne, Coiron, Vernoux) et les Gras > le solaire et l'éolien domestique.













Des territoires consommateurs

Les territoires de plaines et de piémonts où habitent et travaillent 80% de la population sont les territoires consommateurs en matière d'énergie. Par exemple les chaufferies bois se concentrent autour d'Aubenas et de Privas.





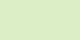








> Pour plus d'informations, consulter le **Schéma Régional Éolien** et la **Charte du Parc**












	Patrimoine construit, attractivité territoriale et banalisation architecturale	Présence d'une forêt patrimoniale et remarquable	Paysages et productions agricoles diversifiées
P o t e n t i e l s	<p> Patrimoine bâti: silhouettes villageoises, ensembles architecturaux (pierres volcaniques, lauzes et formes massives) et bâtis agricoles de qualité</p> <p> Dynamique urbaine dans le secteur est (St Agrève) et à Coucouron</p> <p> Coupures d'urbanisation maintenues dans les secteurs en cours d'urbanisation</p>	<p> Forêt exploitée pour le bois d'œuvre: essences diversifiées (épicéa, hêtre, sapin, pin sylvestre, laricio, douglas) et bonne accessibilité</p> <p> Présence de forêts domaniales et de forêts publiques : forêts anciennes dites «naturelles» (réserves naturelles et forêts gestion ONF)</p>	<p> Élevage dynamique qui garantit un maintien des vastes prairies ouvertes (paysages caractéristiques de la Montagne)</p> <p>Production valorisée (AOP Fin Gras) sur les secteurs central (Unités «Plateau agricoles AM et Haute-Loire)</p>
P r o b l é m a t i q u e s	<p> Abandon et désertification des centres des villes et des villages: vacance des logements et phénomène de résidentialisation</p> <p>Perte de lisibilité des silhouettes villageoises car menacées par l'avancée des boisements</p> <p> Phénomène de banalisation «en cours» dans le secteur de (St Agrève) et à Coucouron</p> <p> Entrées de villes dégradées</p>	<p>Fermeture des paysages et des vues : développement des boisements spontanés aux abords des villages (Unité «Plateau sylvicole»)</p>	<p> Conflits d'usage entre les éleveurs et les randonneurs</p> <p>Secteurs non couverts par l'AOP</p>

	<p>Une ressource paysagère attractive pour les loisirs et le tourisme</p>	<p>Un réservoir de biodiversité national sous pressions</p>	<p>Un territoire riche en ressources renouvelables</p>
	<p> Pôles touristiques majeurs (tourisme de masse) : Le Gerbier, les sources de la Loire et le Mezenc</p> <p> Patrimoine bâti: silhouettes villageoises, ensembles architecturaux</p> <p> Les itinéraires et pôles d'intérêts paysagers : D122, Cirque des Boutières, la Ligne de partage des eaux, et les nombreuses vues remarquables.</p>	<p>Présence d'espaces naturels remarquables, reconnus et protégés:</p> <p> . Natura 2000</p> <p> . Znieff type II</p> <p> . réservoirs de biodiversité</p>	<p> Zones favorables au développement de l'éolien issues du SRE de la région Rhône Alpes, approuvé en 2012</p>
	<p>Des espaces stratégiques abandonnés et peu mis en valeur :</p> <p> . les vues remarquables principales,</p> <p> . les itinéraires paysagers et liaisons douces potentielles,</p> <p> . les entrées sur le territoire (par la N102 au nord et la D533 à l'est)</p> <p> Des secteurs menacés et sous-équipés pour le tourisme de masse:</p> <p>. espaces naturels (zones humides),</p> <p> . le pôle touristique Gerbier-Cirque des Boutières Mezenc.</p> <p>Lisibilité de l'offre (hébergement, stationnement, randonnées, pôles attractifs, etc.)</p>	<p>Connaissances sur le patrimoine paysager, les évolutions et la localisation des sites à visiter.</p>	<p> Implantation de nouveaux parcs éoliens</p> <p>Dveloppement des projets éoliens domestiques</p>





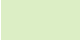









	Patrimoine construit, attractivité territoriale et banalisation architecturale	Présence d'une forêt patrimoniale et remarquable	Paysages et productions agricoles diversifiées
P o t e n t i e l s	 Patrimoine bâti: silhouettes villageoises, ensembles architecturaux (pierres volcaniques, lauzes et formes verticales accrochées au relief), bâtis industriels et patrimoine bâti lié au génie hydraulique  Grande quantité de sites de terrasses ou de clapas souvent en friche  Dynamique urbaine dans les secteurs est, de Centre Ardèche (Unité «Pays de Vernoux», et «Bassin du Doux») Réhabilitation des certains bourgs ou hameaux dans les secteurs les plus accessibles	 Forêt exploitée pour le bois d'œuvre et le bois énergie: essences étagées: épicéa, hêtre, sapin, pin sylvestre, laricio, douglas (<800m), et pin maritime (>800m)  Le châtaignier une plus-value pour le territoire  Présence de forêts domaniales et de forêts publiques (réserves naturelles et forêts gestion ONF)	 Paysages caractéristiques façonnés par la polyculture dans les clairières et par les vergers de châtaigniers. Production agricole valorisée qui soutient le maintien d'une partie des vergers de châtaigniers. (AOP Châtaigne d'Ardèche) Spécialisation de certains secteurs dans la culture du fruit (Unités «Bassin du Doux» et «Pays du Vernoux»)
P r o b l é m a t i q u e s	 Phénomène de banalisation «en cours» les secteurs est, de Centre Ardèche (Unité «Pays de Vernoux», et «Bassin du Doux»)  Désertification des centres villes anciens (dans les bourgs reculés): logements et commerces vacants, et phénomène de résidentialisation  Villages-rue traversés par la N102 (Unité «Haute-Cévenne») et la D120 (Unité «Boutières»)	 Forêt privée, mitée et peu accessible  Développement des boisements de pins maritimes sur les versants ubac Plantations de douglas sur les lignes de crêtes Fermeture des paysages et des vues majeures: développement des boisements spontanés aux abords des villages (perte de lisibilité des silhouettes villageoises remarquables)	Des paysages agricoles menacés par une forte dynamique d'enfrichement sur les secteurs les plus reculés Des terres agricoles stratégiques abandonnées: les clairières et les sites de terrasses autour des villages et des bourgs (topographie, foncier morcelé et pratiques culturelles) Les corridors écologiques






























	<p>Une ressource paysagère attractive pour les loisirs et le tourisme</p>	<p>Un réservoir de biodiversité national sous pressions</p>	<p>Un territoire riche en ressources renouvelables</p>
	<p> Antraigues, pôle touristique de renommée nationale</p> <p> Les silhouettes villageoises remarquables</p> <p> Les itinéraires et pôles d'intérêts paysagers : D122, la Dolce Via, les sites de terrasses remarquables, les oppidum romains, les cols et les nombreuses vues remarquables.</p>	<p>Présence d'espaces naturels remarquables, reconnus et protégés:</p> <p> . Natura 2000</p> <p> . Znieff type II</p> <p> - ZICO</p> <p> . réservoirs de biodiversité</p>	<p> Les vallées: secteurs privilégiés pour redévelopper l'utilisation de l'énergie hydraulique: rivières torrentielles et centrales hydrauliques</p> <p> Secteur privilégié pour la filière bois</p>
	<p>Des espaces stratégiques abandonnés et peu mis en valeur :</p> <p> . les vues remarquables principales,</p> <p> . les itinéraires paysagers et liaisons douces potentielles</p> <p> Des secteurs menacés : espaces naturels attractifs pour le tourisme (Massif du Tanargue)</p> <p>Lisibilité de l'offre (hébergement, stationnement, randonnées, pôles attractifs, etc.)</p>	<p> Zones de conflit qualité environnementale / développement urbain (résidentiel et touristique) et mobilité (axe N102, Bassin du Doux et Vallée de l'Eyrieux)</p> <p>Connaissances sur le patrimoine paysager, les évolutions et la localisation des sites à visiter.</p>	<p>Réhabilitation des moulinaiges (coût et droit d'eau)</p> <p>Débardage et transport du bois</p> <p>Distance entre le lieu de production et le lieu d'exploitation</p>

	Patrimoine construit, attractivité territoriale et banalisation architecturale	Présence d'une forêt patrimoniale et remarquable	Paysages et productions agricoles diversifiées
P o t e n t i e l s	 Patrimoine bâti: silhouettes villageoises, ensembles architecturaux (schiste, granite et grès ou basalte et calcaire), bâtis industriels et patrimoine bâti lié au génie hydraulique de qualité  Grande quantité de sites de terrasses souvent enfrichés  Réhabilitation de certains bourgs ou hameaux dans les secteurs les plus accessibles Dynamique urbaine dans les secteur les plus accessibles  Coupures d'urbanisation maintenues dans les secteurs en cours d'urbanisation	 Forêt monospécifique (pins maritimes): cadre de vie attractif et apprécié pour son caractère méridional Potentiel de valorisation économique (industries) et énergétique (chauffage)	 Terrasses de cultures (vignes et oliviers) dans les secteurs sud et touristiques  Production valorisée (AOP Côtes du Vivarais)
P r o b l é m a t i q u e s	Perte de lisibilité des silhouettes villageoises car menacées menacées par le boisement et l'urbanisation diffuse  Désertification des centres villes anciens, Phénomène de résidentialisation  Phénomène de banalisation «en cours» dans les secteurs les plus accessibles  Entrées de villes dégradées	Forêt privée, mitée et peu accessible  Dynamique d'enfrichement et d'énrésinement > développement considérable des boisements de pins maritimes: acidification des sols, glissements de terrains, gestion paysagère par coupes-rases	Des paysages agricoles menacés: Forte dynamique d'enfrichement Fort développement urbain Des terres agricoles stratégiques abandonnées: - Les Gras, territoire potentiel pour le développement d'une agriculture raisonnée - Les corridors écologiques




	<p>Une ressource paysagère attractive pour les loisirs et le tourisme</p>	<p>Un réservoir de biodiversité national sous pressions</p>	<p>Un territoire riche en ressources renouvelables</p>
	<p> Les rivières et les gorges</p> <p> Les silhouettes villageoises remarquables</p> <p> Les itinéraires et pôles d'intérêts paysagers : D122, les sites de terrasses remarquables, les oppidum romains, les voies vertes et les nombreuses vues remarquables.</p>	<p>Présence d'espaces naturels remarquables, reconnus et protégés:</p> <p> . Natura 2000</p> <p> . Znieff type II</p> <p> - ZICO</p> <p> . réservoirs de biodiversité</p> <p>Secteurs d'habitat : espaces extérieurs entretenus et jardinés : nature ordinaire</p>	<p> Les vallées: secteurs privilégiés pour redévelopper l'utilisation de l'énergie hydraulique: rivières torrentielles et centrales hydrauliques</p> <p> Secteur privilégié pour la filière bois</p>
	<p>Des espaces stratégiques abandonnés et peu mis en valeur :</p> <p> . les vues remarquables principales,</p> <p> . les itinéraires paysagers et liaisons douces potentielles,</p> <p> Des secteurs menacés: par la fréquentation estivale - Espaces naturels attractifs pour le tourisme (Gorges de la Baume et du Chassezac)</p> <p>Lisibilité de l'offre (hébergement, stationnement, randonnées, pôles attractifs, etc.)</p>	<p> Des ensembles paysagers présentant une qualité environnementale, reconnus mais non protégés (Les Gras, la vallée du Mezayon)</p> <p> Zones de conflit qualité environnementale / développement urbain (résidentiel et touristique) et mobilité (axe N102, Bassin du Doux et Vallée de l'Eyrieux)</p> <p>Connaissances sur le patrimoine paysager, les évolutions et la localisation des sites à visiter.</p>	<p>Réhabilitation des moulinaiges (coût et droit d'eau)</p> <p>Débardage et transport du bois</p> <p>Dstance entre le lieu de production et le lieu d'exploitation</p>

	Patrimoine construit, attractivité territoriale et banalisation architecturale	Présence d'une forêt patrimoniale et remarquable	Paysages et productions agricoles diversifiées
P o t e n t i e l s	 - Patrimoine bâti : silhouettes villageoises menacée par l'urbanisation  Dynamique urbaine forte surtout dans la partie sud et est du territoire  Coupures d'urbanisation maintenues dans les secteurs en cours d'urbanisation	 Présence de forêts domaniales et de forêts publiques (réserves naturelles et forêts gestion ONF)	 Vergers arbres fruitiers (Unité «Arc Privadois»)  Bassins agricoles (Ceinture maraîchère d'Aubenas, Plaine de Berrias, Plaine de Chomérac)
P r o b l é m a t i q u e s	 Vacance des logements et des commerces dans les centres des villes et des villages  Villages-rue traversés par la D104 (Unités «Arc Aubenas-Les Vans», «Arc Privadois», «Frange rhodanienne») et la D579 (Unité «Ardèche Calcaire»)  Phénomène de banalisation important: étalement urbain  Entrées de villes dégradées,  Baisse de la qualité des paysages sur les abords des axes de communication principaux: les couloirs de la N102, D104 et D579.	 Enrésinement fort aux abords des axes de communication majeurs (D104 et D120)	Des paysages agricoles menacés: Étalement urbain important et développement urbain lié au tourisme sur les terres agricoles à proximité des rivières Des terres agricoles stratégiques - Les jardins et espaces agricoles «résiduels» à proximité des quartiers résidentiels - Les corridors écologiques

	<p>Une ressource paysagère attractive pour les loisirs et le tourisme</p>	<p>Un réservoir de biodiversité national sous pressions</p>	<p>Un territoire riche en ressources renouvelables</p>
	<p> Pôles touristiques majeurs (tourisme de masse): Grotte Chauvet Pont d'Arc,</p> <p> Les rivières et les gorges</p> <p> Les silhouettes villageoises remarquables</p> <p> Les itinéraires et pôles d'intérêts paysagers : D122, les sites de terrasses remarquables, les oppidum romains, les voies vertes et les nombreuses vues remarquables.</p>	<p>Présence d'espaces naturels remarquables, reconnus et protégés:</p> <p> . Natura 2000</p> <p> . Znieff type II</p> <p> . Réservoirs de biodiversité</p> <p>Secteurs d'habitat : espaces extérieurs entretenus et jardinés : nature «ordinaire»</p>	
	<p>Des espaces stratégiques abandonnés et peu mis en valeur :</p> <p> . les vues remarquables principales,</p> <p> . les itinéraires paysagers et liaisons douces potentielles</p> <p> - les entrées sur le territoire (par la N102 et la D86 au sud et sud-est)</p> <p> Des secteurs menacés et sous-équipés pour le tourisme de masse:</p> <p>. espaces naturels attractifs pour le tourisme (Les Gras, La vallée de l'Ibie,</p> <p> . le pôle touristique des Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc</p> <p>Lisibilité de l'offre (hébergement, stationnement, randonnées, pôles attractifs, etc.)</p>	<p> Des ensembles paysagers présentant une qualité environnementale, reconnus mais non protégés (la Vallée de l'Ibie)</p> <p> Zones de conflit qualité environnementale / développement urbain (résidentiel et touristique) et mobilité (axe N102, Bassin du Doux et Vallée de l'Eyrieux)</p> <p>Connaissances sur le patrimoine naturel, les évolutions et la localisation des sites à visiter.</p>	<p> Territoires consommateurs où habitent et travaillent 80% de la population</p>

**TENSION MIGRATOIRE, DES MIGRATIONS VERS LA
« CAMPAGNE » QUI SE TRADUISENT PAR DES APPORTS
IMPORTANTES AU MILIEU LOCAL**





Habiter l'Ardèche c'est vivre la rencontre entre des situations rurales diversifiées et les « mondes urbains », la densité la plus grande de ses principaux pôles et les mondes ruraux les moins peuplés de son « arrière pays ». Cette tension relève en premier lieu du rapport entre différents types de mobilités et des sédentarités de longue date. Cette tension rural/urbain n'est pas exceptionnelle en France, elle apparaît néanmoins plus significative ici qu'ailleurs.

- Théâtre d'un « retour à la terre », le territoire a accueilli et continue d'accueillir depuis les années 1960, différentes « vagues » de « néo ruraux » — citadins souvent porteurs d'une culture urbaine, mais exprimant le besoin de changer de cadre de vie.

Souvent décrite comme le produit d'un choc de cultures et de valeurs, cette tension permet d'analyser une part des rapports entre « nouveaux arrivants » et « habitants autochtones ». Elle est porteuse de conflits culturels, d'usages et d'aménagements du territoire entre de nouveaux habitants d'origine urbaine, refusant le « mode de vie » urbain, mais s'adaptant difficilement aux « modes de vie » paysans traditionnels. Au fil du temps cependant, ce sont à des convergences et une acculturation que nous assistons. Les « anciens urbains » participent aujourd'hui pour beaucoup à la vie locale, certains d'entre eux expriment la volonté d'y développer une activité agricole ou rurale. Ils sont, pour beaucoup, de plus en plus impliqués dans la vie économique, politique, sociale.

- Si l'arrivée de « néo ruraux » sur le territoire ardéchois a induit un mouvement de recomposition sociale sans précédent, d'autres mobilités et parcours résidentiels travaillent le territoire : nouvelles générations d'urbains des années 1990, résidents secondaires, touristes du tourisme de masse, migration économique saisonnière ou plus durable. Parmi ces nouveaux habitants, notons d'abord, des habitants urbains cherchant à échapper à la grande ville et à retrouver un cadre de vie moins dense, plus « naturel ». À la différence des « néo-ruraux », ceux que l'on appelle parfois « les rurbains » cherchent à conserver leur culture urbaine. Ils importent en quelque sorte la ville à la campagne. Ne recherchant pas nécessairement l'isolement, on les retrouve surtout aux abords des grands axes urbains structurants dont ils viennent grossir les mondes périurbains émergents. Parmi les populations mobiles qui participent de la production des territoires, les habitants ponctuels, propriétaires ou non de leur résidence secondaire, participent également activement de l'évolution des paysages. Là encore, à la différence des « néo-ruraux », le lien aux usages traditionnels est plus ou moins distant. Alors que certains voudront se situer en liens avec les usages architecturaux passés, d'autres n'en auront qu'une conscience éloignée ou feront en fonction de leurs moyens et de leurs désirs empreints à nouveau de culture urbaine.

Conclusion : une superposition de trames paysagères historiques et récentes

Les nouveaux modes d'habiter et de fonctionner sur le territoire génèrent des pratiques différentes de celles qui constituaient les paysages il y a cinquante ans :

- Pratiques pendulaires
- Désindustrialisation et activités tertiaires
- Consommation du paysage et société du temps libre
- La résidentialisation secondaire
- Transition écologique

Il s'agit des nouveaux moteurs qui produisent les paysages ardéchois. On constate donc qu'à la trame géographique et historique qui met en lumière les 17 unités de paysage s'articule une trame territoriale récente issue des nouveaux modes d'habiter. Les principales formes paysagères issues des nouvelles pratiques participent fortement à la banalisation et à la dégradation des paysages mais sont également le reflet des nouvelles potentialités du territoire : l'attractivité du bassin de vie, le dynamisme de l'emploi et de la consommation, la création de richesses économiques, etc.

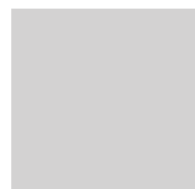
Par conséquent, si les nouvelles pratiques et les nouveaux modes d'habiter ne sont pas à stigmatiser, il faut en prendre conscience et maîtriser leur développement en les intégrant aux processus de valorisation des paysages.

Dès lors, la définition des enjeux de territoire doit intégrer les nouvelles pratiques territoriales et répondre aux questions suivantes :



**COMMENT SE POSITIONNER PAR RAPPORT À
CES ÉVOLUTIONS DES MODES D'HABITER ?**

**QUELS ENJEUX METTRE EN LUMIÈRE POUR
QUEL PROJET DE TERRITOIRE ?**



ENJEUX

Les enjeux par ensembles paysagers :

1. La Montagne
2. Les pentes
3. Les piémonts
4. Les plaines et fonds de vallées

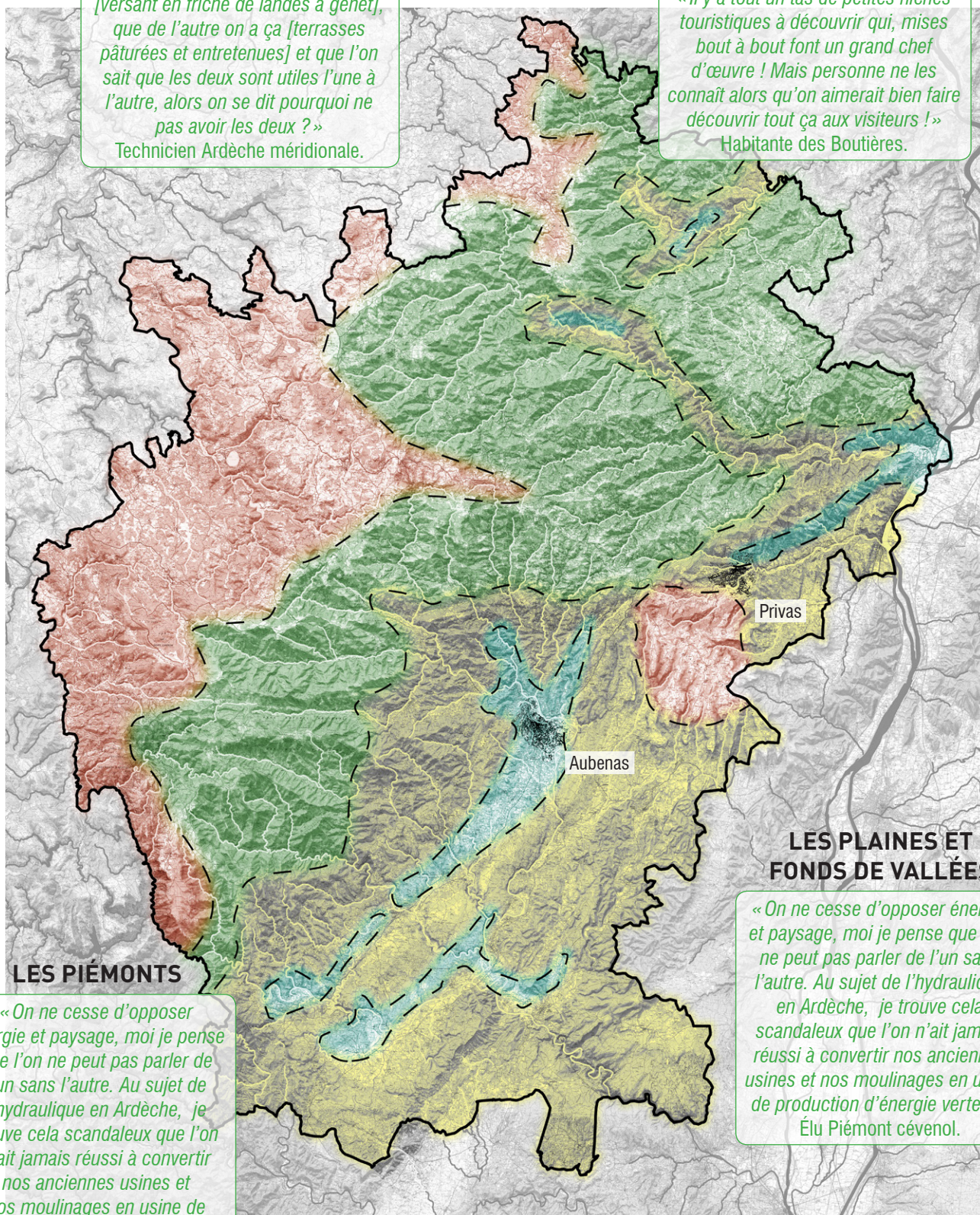
Tous les enjeux ne sont pas à traiter de manière opérationnelle dans le plan de paysage mais méritent d'être mis en lumière car faisant partie des éléments structurants du projet de territoire.
Il peut s'agir d'enjeux globaux de gestion, de préservation ou localisés, d'aménagement, etc.

LA MONTAGNE

« Quand on voit que d'un côté on a ça [versant en friche de landes à genêt], que de l'autre on a ça [terrasses pâturées et entretenues] et que l'on sait que les deux sont utiles l'une à l'autre, alors on se dit pourquoi ne pas avoir les deux ? »
Technicien Ardèche méridionale.

LES PENTES

« Il y a tout un tas de petites niches touristiques à découvrir qui, mises bout à bout font un grand chef d'œuvre ! Mais personne ne les connaît alors qu'on aimerait bien faire découvrir tout ça aux visiteurs ! »
Habitante des Boutières.



LES PIÉMONTS

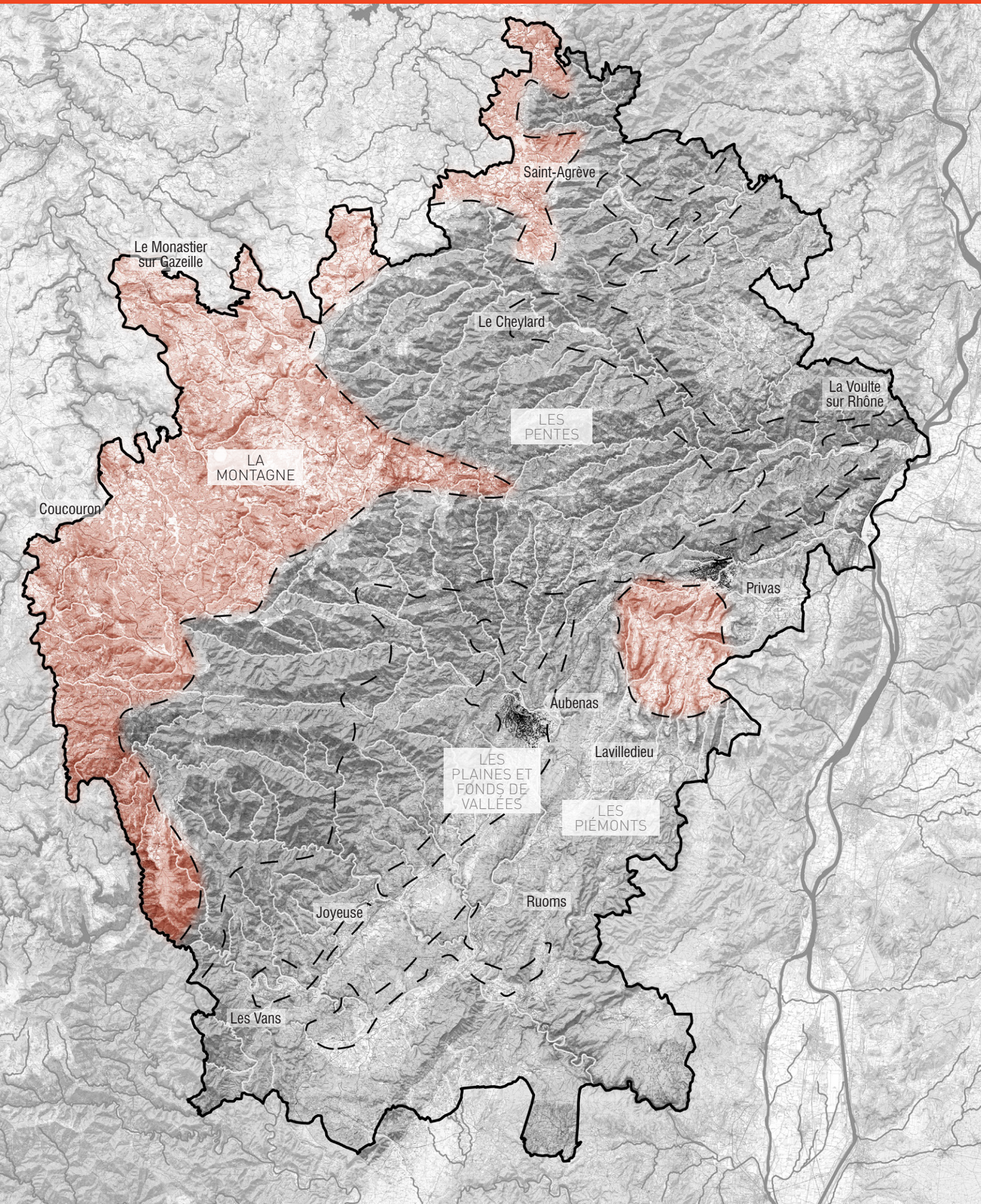
« On ne cesse d'opposer énergie et paysage, moi je pense que l'on ne peut pas parler de l'un sans l'autre. Au sujet de l'hydraulique en Ardèche, je trouve cela scandaleux que l'on n'ait jamais réussi à convertir nos anciennes usines et nos moulins en usine de production d'énergie verte... »
Élu Piémont cévenol.

LES PLAINES ET FONDS DE VALLÉES

« On ne cesse d'opposer énergie et paysage, moi je pense que l'on ne peut pas parler de l'un sans l'autre. Au sujet de l'hydraulique en Ardèche, je trouve cela scandaleux que l'on n'ait jamais réussi à convertir nos anciennes usines et nos moulins en usine de production d'énergie verte... »
Élu Piémont cévenol.

LES ENJEUX PAR ENSEMBLES PAYSAGERS

Les enjeux relevés font la synthèse des résultats des entretiens, des parcours, des ateliers, des comités techniques et du comité de pilotage tenu le 5 juillet 2016. Ils expriment les préoccupations majeures et plurielles des participants, des usagers du territoire et des techniciens ainsi que le regard de l'équipe paysagiste. Ils s'intéressent particulièrement à ce qui constitue les éléments majeurs de l'attractivité du territoire, également issus de l'analyse du terrain et des débats tenus.



ENJEUX

La Montagne



> **Préservation et valorisation des paysages des ensembles urbains de qualité**

La présence de silhouettes villageoises remarquables suppose des enjeux spécifiques de **préservation des effets de silhouettes de bourgs et villages** et des points de vue les plus remarquables sur ces ensembles urbains.

La **valorisation du patrimoine bâti** est également un enjeu fort (hameaux, bourgs historiques, fermes isolées) de valorisation de qualité de cadre de vie source d'attractivité pour de nouveaux habitants et les touristes.

> **Maîtrise de l'urbanisation sur le secteur nord**

Face aux dynamiques de pression urbaine sur l'ensemble des bourgs et hameaux du secteur nord de la Montagne, il apparaît que la **maîtrise du développement urbain devra pouvoir se faire à la fois d'un point de vue qualitatif** pour éviter la banalisation des paysages urbains locaux par homogénéisation des formes urbaines et architecturales (pavillonnaires), **et quantitatif** pour éviter le mitage des espaces agricoles périphériques de ces ensembles urbains.



> Développement maîtrisé des bourgs en perte d'attractivité (secteur ouest et sud)

Face aux enjeux de **reconquête des bourgs des secteurs ouest et sud de la Montagne**, il apparaît important d'envisager de **nouveaux modes de développement urbain** passant par la réalisation d'opérations de constructions neuves intégrées au cadre bâti existant, aux paysages et à l'environnement agricole et forestier du secteur.

Face aux enjeux de regain d'attractivité des bourgs de la Montagne, la maîtrise de l'équilibre entre résidences principales et résidences secondaires apparaît également incontournable. La production de nouveaux logements devra donc permettre de la **diversification de l'offre de logements proposée afin de favoriser l'installation de nouveaux ménages visant la dynamisation de ces territoires**. Par voie de conséquence, l'enjeu de développement urbain mesuré et diversifié des bourgs des secteurs de Montagne apparaît également comme une des conditions nécessaires à la maîtrise des phénomènes d'urbanisation extensive dans l'arc Aubenas-Privas.

Enfin, la perte d'attractivité de nombreux bourgs et villages du secteur de la Montagne implique également et conjointement des réflexions renforcées sur la **valorisation des espaces publics dégradés ou peu mis en valeur, en particulier les espaces publics centraux des bourgs**.

Ces réflexions auront également intérêt à être combinées avec une **politique de valorisation du parc de logements vacants ou vieillissants au sein des bourgs et des ensembles urbains isolés**.





VALORISATION DES PAYSAGES NATURELS ET CULTURELS À VOCATION TOURISTIQUE



La fréquentation touristique du territoire des sucs et des monts est historique mais tous les participants s'accordent à dire que les flux touristiques s'y arrêtent et ne vont pas plus loin, ne descendent pas dans les pentes et ne leur profitent pas. Un enjeu de **répartition des flux touristiques entre le plateau et les pentes** ou encore de **valorisation et de création de liaisons** apparaît donc comme incontournable pour répondre à la nécessité de valoriser le patrimoine paysager des pentes.

D'autre part, les lieux de basculement entre les paysages de la montagne et des pentes, comme la Croix de Boutières, ne sont pas valorisés, paraissent délaissés et ne sont que très peu reliés aux pentes, ne jouant pas leur rôle de charnière pour inciter les visiteurs à descendre. L'**aménagement des espaces stratégiques délaissés** est donc un enjeu majeur pour valoriser à la fois les paysages de la montagne et des pentes.

Mais comme l'ont souligné les éleveurs des pentes et de la montagne interrogés, la fréquentation touristique comporte des risques et la favoriser mérite de porter une attention particulière aux éventuels conflits d'usages entre agriculteurs et touristes. La **préservation des milieux naturels et agricoles fréquentés** (sentiers, prairies), s'inscrit également comme un enjeu majeur de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Enfin, les acteurs interrogés ont tous mis en lumière le patrimoine paysager produit par l'activité d'élevage servant de socle aux sucs. Mais si l'élevage reste remarquablement dynamique sur l'ensemble de la montagne, les faibles dynamiques d'enrichissement (lande à genêts sur le plateau des sucs) et de disparition des haies (Coiron), mettent en lumière un enjeu de **préservation des prairies ouvertes** (Montagne) **et du bocage** (Coiron).





PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AGRICOLE DE HAUTE QUALITÉ

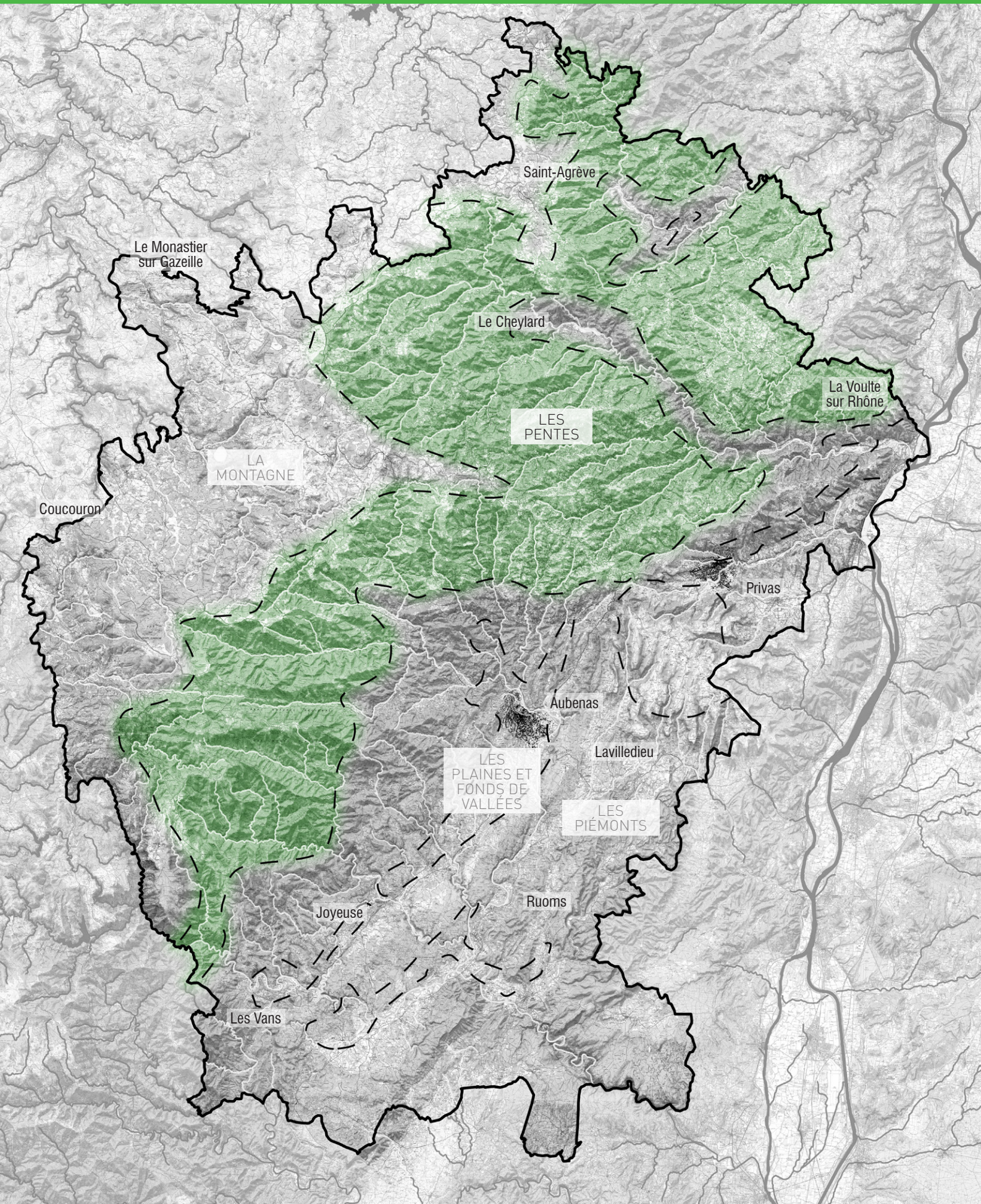
(Zones humides, forêts « anciennes » et haies bocagères)

Étant peu urbanisé, l'ensemble de la montagne est pourvu d'éléments à forte qualité environnementale, pouvant être ponctuels ou de liaison. Dans la perspective d'un développement urbain soutenu des territoires à faible densité, la **protection des zones humides du plateau** (tourbières de Coucouron, etc.), la **préservation des forêts "anciennes" de Mazan et Chambon** et la **réhabilitation de la trame bocagère du plateau du Coiron** sont des enjeux forts.





ENJEUX	PRÉSERVATION GESTION	VALORISATION CRÉATION	RÉHABILITATION REQUALIFICATION
VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	- Effets de silhouettes de bourgs	- Le patrimoine bâti caractéristique (hameaux, bourgs historiques, fermes isolées)	- Espaces publics banalisés
MAÎTRISE DE L'URBANISATION SUR LE SECTEUR NORD	- Formes urbaines et architecturales - Espaces agricoles périphériques de ces ensembles urbains	- Les nouvelles formes architecturales respectueuses des caractéristiques locales	
RESTRUCTURATION ET DYNAMISME DES BOURGS (SECTEUR OUEST ET SUD)	- Équilibre entre résidences principales et résidences secondaires - Diversification de l' offre de logements	- Opérations de constructions neuves intégrées au contexte existant - Espaces publics dégradés ou peu mis en valeur, en particulier les espaces publics centraux des bourgs	- Le parc de logements vacants/vieillissants (bourgs, ensembles urbains isolés, exploitations isolées) - Les friches urbaines
VALORISATION DES PAYSAGES NATURELS ET CULTURELS À VOCATION TOURISTIQUE	- Les flux touristiques plateau/pentes: faire rayonner les visiteurs - Les milieux naturels et agricoles fréquentés (sources de la Loire, prairies ouvertes de la Montagne, sentiers de randonnée) - Les paysages forestiers - Les paysages d'infrastructures : impacts des équipements de production/transport d' énergie	- Les liaisons plateau/pentes (circuits de randonnée, etc.) - Les itinéraires paysagers et espaces stratégiques délaissés à vocation de loisirs ou touristique (Croix de Boutières, de Pecata, etc.)	- La trame bocagère du plateau du Coiron - Les friches agricoles
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AGRICOLE DE HAUTE QUALITÉ	- Les zones humides du plateau (tourbières de Coucouron, landes de Montselgues, etc.) - Les forêts "anciennes" de Mazan et Chambon		- La trame bocagère du plateau du Coiron



Le Monastier
sur Gazeille

Saint-Agreve

Le Cheylard

La Voulte
sur Rhône

LA
MONTAGNE

LES
PENTES

Coucouron

Privas

Aubenas

LES
PLAINES ET
FONDS DE
VALLÉES

Lavilledieu

LES
PIÉMONTs

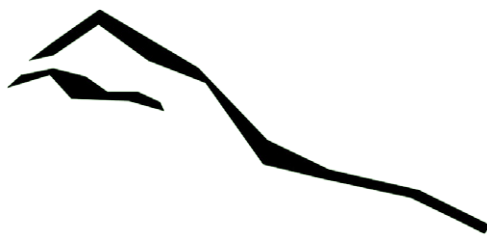
Joyeuse

Ruoms

Les Vans

ENJEUX

Les pentes







Cet enjeu répond de manière transversale à différentes problématiques et potentialités du territoire des pentes. En effet, les clairières habitées et cultivées (contrairement aux clairières en friche formées par les coupes rases) cristallisent des problématiques d'urbanisation, d'agriculture et de sylviculture, bien que la présence des bourgs et hameaux présente un fort potentiel attractif par la qualité des paysages environnants. Aujourd'hui, la dynamique de fermeture des clairières est toujours en cours, malgré le regain d'activité de l'agriculture depuis une dizaine d'années. L'ouverture des clairières est donc fortement liée au **maintien et à la dynamisation d'une agriculture entretenant le paysage** ainsi qu'à l'entretien et à la **gestion des lisières ou des boisements environnants**. De plus, l'ensemble des participants s'accorde sur l'enjeu de pratique d'une agriculture différente des secteurs de plaine, de **mutualisation des pratiques agricoles, touristiques et sylvicoles**, permettant la **valorisation de productions agricoles à haute valeur ajoutée**.

Mais l'ouverture des clairières est également soumise à leur attractivité et par conséquent à la **valorisation du patrimoine bâti traditionnel**.

En effet, la présence d'un patrimoine bâti particulièrement remarquable suppose des enjeux spécifiques de **préservation et de valorisation des structures de bourgs anciens**, des effets de **silhouettes bâties**, des **points de vue les plus remarquables** sur les ensembles urbains. Source d'attractivité touristique et de qualité du cadre de vie, la valorisation du patrimoine bâti traditionnel (terrasses, ensembles urbains, bourgs de caractères, châteaux, béalières) est ainsi un enjeu fort de **préservation des caractères paysagers locaux**, d'autant qu'une partie de ce patrimoine exceptionnel montre des signes de dégradation voire d'abandon. Les terrasses, particulièrement, méritent une attention particulière, jouant un rôle esthétique qualitatif mais participent également au bon fonctionnement du territoire et à la gestion de l'eau.

> Développement des bourgs et hameaux dans les secteurs amont

Les communes des secteurs amont connaissent un déclin démographique significatif et un phénomène de transformation des constructions traditionnelles en résidences secondaires, conduisant à une désertification progressive de ce territoire également difficilement accessible (peu de routes et relief accentué). La poursuite des initiatives de **re-dynamisation des villages** des pentes apparaît nécessaire pour le développement de ce territoire, comme l'illustre l'initiative de la commune de Beaumont qui a mis en place une opération de 8 logements en accession sociale avec la participation des habitants (l'éco-hameau des Bogues du Blat). Cela pourrait ainsi permettre de répondre localement aux besoins en logements, et de lutter ainsi contre la désertification du territoire et le processus de création de « paysages abandonnés ».

> Maîtrise de la qualité du développement urbain dans les secteurs aval

Les communes situées en dessous d'une ligne allant de 600 à 800 mètres sont davantage attractives et connaissent un développement urbain certain. Afin de conserver la qualité urbaine et architecturale des villages et hameaux, la **maîtrise du développement urbain** non tenu apparaît comme un enjeu primordial pour la qualité des paysages de ces communes des pentes.

De plus, il conviendra également de porter un regard spécifique aux conditions d'intégration des nouvelles opérations d'ensemble et des constructions isolées dans la pente, en favorisant l'adaptation de la construction au terrain et non l'inverse.

Si les clairières représentent un élément caractéristique des paysages des pentes ardéchoises, leur environnement forestier est également une caractéristique du territoire. La forêt est aujourd'hui composée de 2 grandes types : la forêt "subie", dont le développement est spontané et qui a peu à peu recouvert les pentes en une soixantaine d'années et la forêt "exploitée" par les sylviculteurs et les castanéiculteurs. Bien qu'il existe un conflit de représentation à ce sujet, distinguant représentations naturaliste et fonctionnaliste (voir p.63), un enjeu de **maîtrise du développement spatial de la forêt spontanée et la nature des boisements** est partagé de manière unanime, notamment par la réintroduction et la valorisation des espèces feuillues par opposition aux espèces de résineux.

Le développement des résineux, souvent en «timbre-poste», étant effectués en grande partie par des propriétaires privés, la maîtrise de la forêt passe aussi par la **sensibilisation des propriétaires privés à la gestion collective**.

En ce qui concerne la forêt exploitée par les sylviculteurs, les castanéiculteurs et éventuellement dans le cadre de la filière énergie, un enjeu de **valorisation des zones exploitées ou potentiellement exploitables** paraît évident, notamment dans l'objectif de maîtriser la forêt spontanée et de valoriser des paysages forestiers dynamiques et entretenus. La forêt, souvent difficile d'accès, demande également à favoriser et développer l'**accessibilité des lieux d'exploitation**.

Mais il existe également un point de vue naturaliste favorable à l'existence de zones non exploitées, laissées au libre développement naturel dans une perspective de création et de **reconnaissance d'espaces dédiés à la nature**, favorisant une amélioration de la qualité environnementale du territoire. A l'issue des entretiens, parcours et ateliers, les participants ont ainsi manifesté l'enjeu de conciliation des activités sylvicoles, agricoles et environnementales, c'est-à-dire de **définition et de maîtrise d'un équilibre entre espaces de nature et espaces cultivés**.





Cet enjeu a déjà été évoqué dans le cadre de l'ensemble "Montagne". Le volet touristique étant un registre majeur de l'attractivité du territoire abordé par la quasi totalité des participants comme une des forces du territoire, il constitue une thématique essentielle dont les enjeux sont à définir. Le constat du faible bénéfice que le territoire des pentes tire de la fréquentation touristique remarquable des pôles d'attraction conduit à formuler des enjeux de création de **liaison et de valorisation des potentiels de liaisons** existants entre les pôles touristiques majeurs, les territoires à faible fréquentation et les portes d'entrées du territoire. Cet enjeu, pour renforcer l'attractivité du territoire, renvoie directement aux enjeux d'**aménagement et de valorisation des itinéraires paysagers** sur les lignes de crêtes ainsi que d'**aménagement des espaces stratégiques délaissés**. De plus, toujours dans la perspective d'améliorer l'attractivité du territoire et face à la problématique de fixation des flux, se dégage un enjeu de **valorisation de l'offre d'hébergement**, apparue très faible dans l'analyse. Enfin, cet enjeu ne peut être dissocié de l'enjeu de **valorisation des espaces ouverts** (Enjeu 1), notamment à travers la **valorisation de l'activité agricole et d'élevage**. Il en est de même pour les **espaces à vocation naturelle**, qui demandent aujourd'hui à être valorisés pour le cadre de vie des habitants et pour les itinéraires touristiques.





En Ardèche, l'homme a su profiter des particularités géographiques du territoire pour exploiter ses ressources et développer un mode d'habiter adapté au territoire. Aujourd'hui les traces de cette exploitation sont multiples, d'éléments ponctuels à des éléments de liaison.

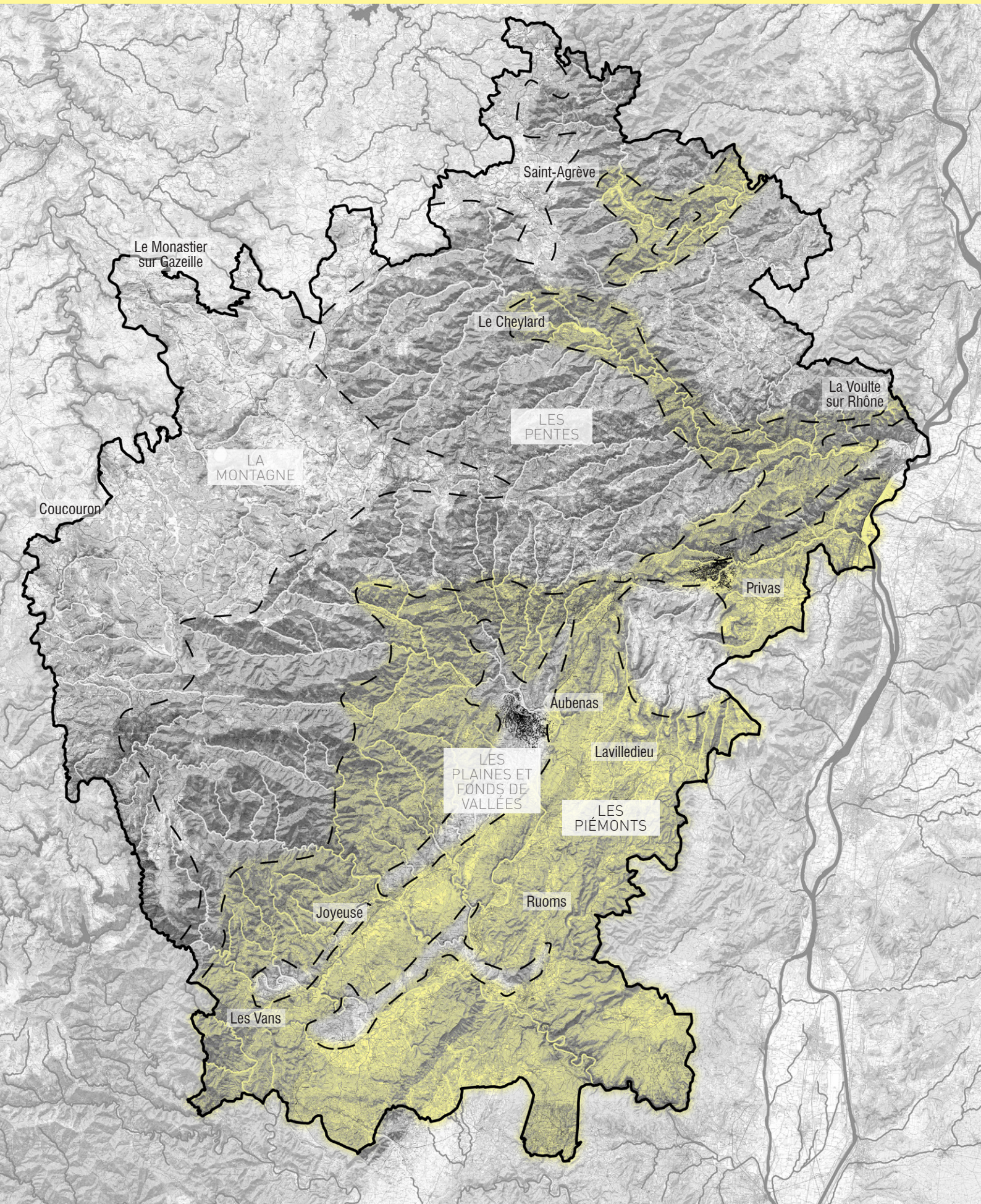
Ces éléments sont porteurs de différentes valeurs pouvant être motrices de développement culturel et territorial : la mémoire et l'utilisation durable des ressources. Dans une perspective de développement de l'attractivité et de production de ressources renouvelables, un enjeu de **réhabilitation** et de **valorisation du patrimoine bâti industriel et lié au génie hydraulique** apparaît.







ENJEUX	PRÉSERVATION GESTION	VALORISATION CRÉATION	RÉHABILITATION REQUALIFICATION
<p>PRÉSERVATION DES ESPACES OUVERTS HABITÉS, CULTIVÉS ET PÂTURÉS</p> <p><i>Parties amont :</i> RECONQUÊTE DES VILLAGES</p> <p><i>Parties aval :</i> MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le foncier agricole sous fortes pressions (concurrence urbanisation / activités touristiques et de loisir) - Les structures urbaines historiques (bourgs-hameaux), silhouettes bâties et constructions de la penne - Les terrasses, béalières, etc. - Les points de vue les plus remarquables - Les entrées de villes et villages (résidentiel, zones d'activités économiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités agricoles entretenant le paysage - Mutualisation des pratiques agricoles, touristiques et sylvicoles - Les productions agricoles à haute valeur ajoutée - Le patrimoine bâti local caractéristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements vacants/vieillissants (bourgs, ensembles urbains isolés) - Le patrimoine bâti caractéristique (terrasses, ensembles urbains, bourgs de caractère, châteaux, béalières) - Les espaces publics - Les friches urbaines - Les friches agricoles
<p>MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT SPONTANÉE ET VALORISATION DE LA FORÊT EXPLOITÉE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'étendue spatiale de la forêt - La nature des boisements (feuillus / résineux) - Les vergers de châtaigniers - La hêtraie sèche - Sensibilisation des propriétaires privés à la gestion collective - Reconnaissance d'espaces dédiés à la nature - Définition et de maîtrise d'un équilibre entre espaces de nature et espaces cultivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les paysages forestiers : zones exploitées ou potentiellement exploitables - La valeur économique et touristique de la forêt - L'accessibilité des lieux d'exploitation et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces forestiers peuplés majoritairement de résineux - Les châtaigneraies en friche
<p>VALORISATION TOURISTIQUE D'UNE RESSOURCE PAYSAGÈRE ATTRACTIVE ET PEU ACCESSIBLE</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Création de liaisons - Valorisation des potentiels de liaisons et des itinéraires paysagers - Les espaces fréquentés stratégiques délaissés - L'offre d'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les paysages perçus depuis les axes de circulation (N102, D120 et D533)
<p>RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI INDUSTRIEL, FERROVIAIRE ET LIÉ AU GÉNIE HYDRAULIQUE</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les patrimoines industriel, ferroviaire et lié au génie hydraulique - Les savoir-faire et la mémoire des pratiques liées à l'utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine hydraulique (béalières, moulins, moulinaiges) - Le patrimoine industriel (usines situées dans les centre-bourgs et aux abords des axes de circulation) - Le patrimoine ferroviaire (voies ferrées, ponts, anciennes gares)



ENJEUX

Les piémonts



MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN ET DENSIFICATION DES CENTRALITÉS

Les communes des secteurs de Piémonts connaissent de fortes dynamiques de développement urbain, sous la forme de lotissements groupés ou d'urbanisation pavillonnaire diffuse. Cette urbanisation se traduit par une ascension progressive des coteaux ou une urbanisation linéaire sur les lignes de crête, à la recherche d'espaces ouverts et dégagés, des points de vue et de la lumière. La **maîtrise de cet étalement urbain diffus sur les coteaux et sur les lignes de crête** en particulier, apparaît alors comme un enjeu prioritaire de préservation de la qualité paysagère des communes des piémonts, dont les silhouettes villageoises remarquables. La préservation de la qualité paysagère dépend également du **maintien des coupures d'urbanisation** entre les différents entités bâties, d'une part afin de **préserver la lisibilité et l'intégration des structures des bourgs et hameaux** en évitant les phénomènes d'urbanisation linéaire, d'autre part afin de **préserver la qualité environnementale des espaces à caractère sensible**. Il s'agit par exemple des vallées traversant les espaces cultivés et/ou en proie au phénomène d'étalement urbain.



Enfin, face aux dynamiques de banalisation paysagère engendrées par un développement urbain principalement pavillonnaire et sans lien avec les typologies urbaines et architecturales existantes, l'enjeu d'**amélioration de la qualité architecturale des nouvelles constructions** reste central.



On constate que le phénomène d'urbanisation des secteurs de piémonts s'accompagne de manière systématique d'un phénomène d'enfrichement, de développement de la forêt et de fermeture des paysages. L'enjeu d'**ouverture des paysages** est donc incontournable et renvoie à l'**enjeu de maîtrise du développement de la forêt**, incluant la **limitation des boisements de pins maritimes**, **la diversification des espèces** et la **maîtrise des coupes-rases**.







Si l'agriculture de l'ensemble "Piémonts" a connu un déclin de son activité ces dernières dizaines d'années et malgré la difficulté à préserver et mobiliser le foncier agricole, le regain d'activité qu'elle connaît depuis quelques années grâce à l'évolution de sa pratique est vivement revendiqué. La configuration du territoire limite fortement les possibilités de concurrence avec l'agriculture productiviste qui se pratique dans les secteurs de plaines et l'agriculture des piémonts semble trouver un salut dans la diversification de ses objectifs, associant accueil des touristes, vente à la ferme et diversification des cultures. Comme dans les pentes, une pratique de la sylviculture "domestique" se répand, permettant aux agriculteurs de compléter leurs revenus. La **dynamisation de l'activité agricole et d'élevage** et le **maintien de l'ouverture des paysages** est donc directement liée à la **mutualisation avec des activités complémentaires entretenant et produisant des paysages**, comme la production de fourrage (prairies de fauche), l'agroforesterie ou encore la production d'énergie, enjeu mis en lumière et confirmé par les personnes interrogées à ce sujet.

GESTION DU TERRITOIRE DES GRAS ET PRÉSERVATION DE SA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

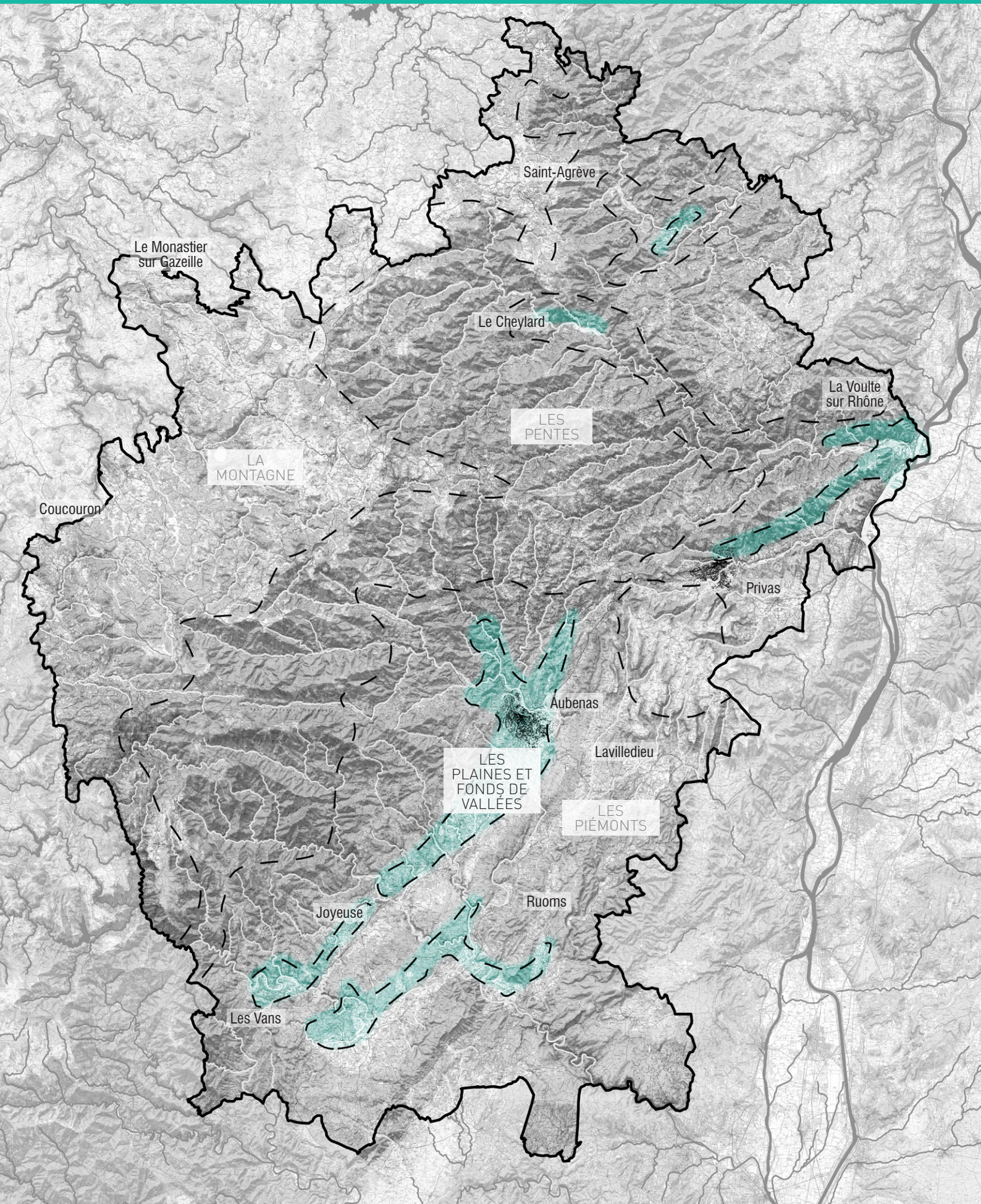
Le territoire des Gras apparaît comme un territoire sous pression, fortement convoité par l'urbanisation résidentielle et tertiaire, par l'agriculture et la production énergétique (solaire). Sa faible fréquentation et son statut de terre "ingrate" a favorisé, ces dernières 50 années, une occultation de ce territoire. La conséquence est la dynamique de développement anarchique en cours actuellement.

Un enjeu de **développement maîtrisé et de préservation de sa qualité environnementale** est évident au regard des différentes discussions tenues avec les acteurs du territoire et des dynamiques actuelles.





ENJEUX	PRÉSERVATION GESTION	VALORISATION CRÉATION	RÉHABILITATION REQUALIFICATION
MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN ET DENSIFICATION DES CENTRALITÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures urbaines historiques (bourgs-hameaux) - Les silhouettes villageoises - Les coupures d'urbanisation - Les lignes de crêtes - Les constructions liées à la penne (villages perchés, villages de caractère) - Les caractéristiques architecturales locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles formes architecturales respectueuses des caractéristiques locales - Les espaces publics banalisés et peu qualifiés - La place du piéton et du vélo face au « tout » voiture - Les opérations de développement urbain économique (ZAE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements vacants/vieillissants (bourgs, ensembles urbains isolés) - Le patrimoine bâti caractéristique (terrasses, ensembles urbains, bourgs de caractère, châteaux, béalières) - Les ZAE existantes - Les entrées de villes et villages (résidentiel, zones d'activités économiques)
MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT ET OUVERTURE DES PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement spatial de la forêt - La nature des boisements (feuillus / résineux) - Les vergers de châtaigniers - L'ouverture des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vergers de châtaigniers - Les services écosystémiques de la forêt - Les fonctions récréatives et paysagère pour les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Les boisements de pins maritimes, notamment sur les versants ubac et les lignes de crête - Les coupes-rases
VALORISATION D'UNE AGRICULTURE ENTREtenant TERRASSES ET ESPACES OUVERTS	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité agricole (les vignes, les vergers de châtaigniers et d'oliviers) - L'ouverture des paysages - Les sites de terrasses remarquables - Les prairies de fauche (maintien du pastoralisme) 	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur économique et touristique de la forêt - Mutualisation avec des activités complémentaires entretenant et produisant des paysages 	
GESTION DU TERRITOIRE DES GRAS ET PRÉSERVATION DE SA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> - L'unicité paysagère des Gras - La qualité environnementale - La fonction de corridor écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture respectueuse de l'environnement - Les zones économique (ZAE) et résidentiel et de production énergétique - La qualité des paysages champêtres - Les itinéraires paysagers et espaces stratégiques délaissés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ZAE existantes



ENJEUX

Les plaines et fonds de vallées



La pression urbaine est forte dans les secteurs de plaine, qui sont les plus facilement accessibles (faible relief et bonne desserte) et aussi les plus proches de la vallée du Rhône. Cette urbanisation extensive conduit à une dissolution des caractères urbains et architecturaux traditionnels et une banalisation des paysages, par la création de continuums bâtis et la standardisation architecturale. La **maitrise quantitative et qualitative de l'urbanisation extensive et de l'étalement urbain linéaire et diffus** apparaît alors comme un enjeu prioritaire pour la préservation des paysages de secteurs de plaines (entrées de villes et territoires périurbains résidentiel et zones d'activités économique). Cela doit aussi passer par la **maitrise du développement urbain lié aux activités d'hébergement touristique** (campings, mobilhomes), l'**amélioration de la qualité architecturale des constructions** (bâtiments du tertiaire, aménagements extérieurs, quartiers pavillonnaires), et l'**aménagement et revitalisation des centres bourgs traversés par les grands axes**, qui se trouvent souvent impactés par la traversée de leur centre par des voies de circulation fortement fréquentées.

Enfin, face à ces fortes dynamiques de développement, le **maintien des coupures d'urbanisation et des espaces de nature « ordinaire »** devient également un enjeu prioritaire pour éviter les effets de continuums bâtis ou "couloirs" urbanisés, sans lien visuel avec le paysage et les espaces naturels et agricoles environnants.





PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS (Ordinaires et remarquables)

Les secteurs de plaine étant les plus convoités, la dimension environnementale subit de fortes pressions. Ils cristallisent différents “conflits” existants entre l’environnement, l’urbanisation, l’agriculture et le tourisme. Mais leur contexte de fond de vallée sillonnés par des cours d’eau les rendent particulièrement sensibles. L’intérêt environnemental fait alors apparaître un enjeu de **préservation des milieux naturels**, appelant à une meilleure gestion concernant la qualité de l’eau, les déchets dans les gorges et sur les itinéraires de randonnées. La configuration très ouverte des plaines met facilement en lumière les structures paysagères “naturelles” et les met également en péril par leur confrontation directe avec les zones urbaines ou de fréquentation touristique. La **préservation des corridors écologiques** indiqués par le SRCE mais aussi ceux non reconnus, de nature dite “ordinaire”, comme les corridors formés par la végétation des jardins particuliers se révèle primordiale. Les cours d’eau sont également des éléments structurants des espaces de plaine et sont la plupart du temps bordés par des parcelles agricoles. Dans une perspective de préservation de la qualité environnementale, apparaît l’enjeu de **maintien des ripisylves et des espaces boisés stratégiques**, accompagné d’un enjeu de **renouvellement des pratiques agricoles** vers une pratique plus durable.





Pour affirmer l'enjeu de liaison des territoires de pentes à vocation touristique, le troisième volet concernant les pôles touristiques de la plaine (OGS Pont d'Arc - Chauvet) complète le triptyque "montagne - pentes - plaines". Toujours dans une perspective de développement des pentes, l'enjeu de **répartition des flux touristiques** s'impose au niveau de la plaine. De même que pour la montagne, l'**aménagement des espaces stratégiques** dans le secteur de l'OGS Pont d'Arc Grotte Chauvet et de la plaine de Ruoms ainsi que la **création de liaisons aux territoires de pentes** paraît évident. Enfin, face aux problématiques environnementales et économiques produites par la fréquentation périodique des secteurs de plaine, la plupart des acteurs économiques rencontrés révèlent un enjeu de **montée en gamme des établissements touristiques** dont l'objectif est l'allongement de la saison.





ENJEUX	PRÉSERVATION GESTION	VALORISATION CRÉATION	RÉHABILITATION REQUALIFICATION
REQUALIFICATION DES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AXES MAJEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Les entrées principales sur le territoire (La Voûlte, le Pouzin, N102) - Les paysages des axes majeurs (N102, D104) - Les centre-bourgs traversés par les grands axes - L'étalement urbain («viter la fragmentation des espaces naturels et agricoles) - Les coupures d'urbanisation - Les espaces de nature « ordinaire » 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles pratiques architecturales dans le bâti traditionnel - Les bassins de production agricole (plaine de Berrias, de Ruoms, d'Aubenas, de l'Eyrieux) - Les liaisons aux pentes et les entrées sur le territoire (les itinéraires paysagers) 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité architecturale, paysagère et urbaine des constructions existantes peu ou mal intégrées (bâtiments du tertiaire, quartiers pavillonnaires) - Les aménagements extérieurs et espaces publics banalisés (la place du piéton face au «tout voiture») - Les centres bourgs
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS (ORDINAIRES ET REMARQUABLES)	<ul style="list-style-type: none"> - Les milieux naturels à fréquentation touristique, particulièrement dans les gorges (plages) et sur les itinéraires de randonnée - Les corridors écologiques - Les ripisylves et espaces boisés stratégiques - Les jardins et les espaces agricoles «résiduels» des espaces périurbains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations aux qualités environnementales du territoire (vallées de l'Ardèche, de Labeaume, du Chassezac, de l'Eyrieux, de la Payre, de l'Ibie, etc.) - Itinéraires et lieux de fréquentation balisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques agricoles productivistes et extensives - Les paysages de bord de rivières
VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, ET TOURISTIQUE		<ul style="list-style-type: none"> - Liaison des territoires à forte fréquentation (paysages remarquables de l'OGS Pont d'Arc - Grotte Chauvet) aux territoires de pentes à valoriser - Le petit patrimoine naturel, culturel et industriel - Aménagement des espaces stratégiques dans le secteur de l'OGS Pont d'Arc - Grotte Chauvet et de la plaine de Ruoms 	<ul style="list-style-type: none"> - Montée en gamme des établissements touristiques

Document amendé et validé lors du comité de pilotage
de clôture de la phase 1 « Diagnostic et enjeux »,
tenu à Privas le 31 janvier 2017.



PASSEURS - Paysagistes DPLG - Mandataire
S.Fontaine - Paysagiste DPLG/urbaniste
SEA Europe - Sociologues
LADYSS - Géographe

